

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
ODD

EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE DES ODD
CAMEROUN



EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE 2022
CAMEROUN



DECLARATION LIMINAIRE

La survenance de la pandémie liée au COVID-19 a mis en exergue une nouvelle réalité sans précédent dans le monde depuis plusieurs décennies. Il est à présent question de reconstruire les économies et d'intensifier les efforts en vue de faire du développement durable une réalité, en créant les conditions politiques et socioéconomiques et environnementales nécessaires à la stabilité, à la croissance économique et à une meilleure redistribution des richesses.

A cet égard, avec l'adoption et la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement 2020-2030 qui intègre tous les ODD et s'aligne à son horizon temporel, le Cameroun réitère son engagement en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et s'inscrit résolument dans une démarche d'amélioration continue pour l'atteinte des ODD. Ce document de référence constitue l'expression aboutie de la détermination du Gouvernement à tenir le cap de l'éradication de la pauvreté, de l'avènement d'une société pacifique et de préservation de l'environnement pour les générations futures.

Alors que vous lisez le deuxième examen national volontaire (ENV) du Cameroun, il est évident que le Cameroun a intégré avec succès les principes, objectifs et cibles des ODD dans ses processus nationaux de planification du développement. Cependant, il y est fait état d'une tendance contrastée dans l'atteinte des objectifs cibles internationaux et même nationaux pour un certain nombre d'ODD depuis le dernier ENV de 2019 et plus particulièrement ceux qui sont retenus pour le FPHN 2022 et relève les défis restants que nous devons adresser pour atteindre pleinement nos objectifs de développement durable.

Au niveau social, le pays a poursuivi avec la transformation radicale du système éducatif pour une éradication effective de l'illettrisme et l'analphabétisme et la création de compétences avérées dans tous les secteurs de l'économie nationale. Les actions pour assurer un accès à la couverture santé universelle se sont traduits par l'élaboration d'avant-projets de loi relatifs à la CSU et les textes réglementaires et du panier de soins et services de santé. Concernant l'égalité du genre, le Cameroun a poursuivi ses efforts de lutte contre toute forme de discrimination et de violence à l'endroit des femmes avec la mise en place du Projet d'Autonomisation de la Femme et du Dividende Démographique au Sahel.

Dans le domaine de l'environnement, les efforts ont permis des progrès significatifs quoique, hélas, encore insuffisants : augmentation des surfaces forestières et aires protégées aménagées et l'intégration de la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans les cadres nationaux de développement.

Au plan économique, après une décélération de la croissance en 2020, le Cameroun a retrouvé la trajectoire d'avant la crise sanitaire pour se situer à 3,5% en 2021 contre 4,5% sur la décennie 2010-2019, grâce à des réformes ambitieuses. Bien que positive, la croissance ne permet pas d'inverser le cercle vicieux de la pauvreté, des inégalités sociales ambiant dans le pays et de réduire le sous-emploi dont le niveau s'est établi à 65% en 2021. En dépit des conséquences liées à la crise sanitaire mondiale, et de la récente guerre russo-ukrainienne, les perspectives font état d'une croissance économique à la hausse sur la période 2022-2025. A ce titre, Pour ce faire, le Gouvernement entend accélérer la transformation structurelle de son économie et accorder plus d'attention au développement local et régional.

Dans ce voyage vers un avenir plus durable pour notre génération et pour les générations à venir, nous avons tous notre part à apporter. Les initiatives gouvernementales ne suffisent pas. Nous invitons tout le monde, la communauté des entreprises, les partenaires au développement, les organisations non gouvernementales et chaque citoyen à unir leurs forces afin de mettre pleinement en œuvre notre stratégie ambitieuse vers un nouveau modèle pour renforcer la résilience de l'économie et parvenir à une durabilité économique, sociale et environnementale.

De nombreux défis entravent la réalisation des ODD au Cameroun notamment ceux liés à la mobilisation des ressources et partenariats adéquats et au renforcement du système de production des données statistiques fiables permettant d'évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles des ODD.

Le Gouvernement du Cameroun ne ménagera aucun effort pour remédier à l'ensemble des défis inhérents à la mise en œuvre des ODD. C'est ici le lieu d'adresser nos remerciements au Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC) qui a bien voulu retenir la candidature du Cameroun pour la présentation de son deuxième ENV sur la mise en œuvre des ODD au FPHN 2022.

Permettez-moi enfin d'exprimer toute la gratitude du Gouvernement camerounais à l'ensemble des acteurs au développement du Cameroun, en particulier aux Agences EXCOM des Nations Unies pour leur appui technique et financier dans le cadre de l'élaboration du présent ENV.

MESSAGES CLES

Malgré une conjoncture nationale peu favorable, le Cameroun continue la réalisation de l'Agenda 2030, pris en compte dans l'élaboration de sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030. Bien que les résultats soient en deçà des attentes, le Gouvernement entend promouvoir un développement durable et inclusif adossé sur un capital humain de qualité.

Dans le cadre du suivi régulier des progrès accomplis vers l'atteinte des cibles de l'Agenda 2030, le Cameroun présentera son deuxième Rapport National Volontaire produit selon une approche participative et inclusive. Ce rapport analyse les facteurs qui soutiennent les tendances positives et ceux qui entravent les dynamiques dans divers secteurs après la pandémie de la COVID-19.

En matière d'éducation, outre l'insuffisance qualitative et quantitative des infrastructures et des enseignants somme toute supérieure à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne, la politique éducative a été fortement influencée par la COVID-19 qui a conduit à la fermeture momentanée des établissements scolaires et la suspension des cours en présentiel. Pour y faire face, un dispositif national intégré d'enseignements à distance a été mis en place, à travers les médias, l'internet et la distribution des supports pédagogiques. Grâce aux dotations budgétaires spéciales affectées au secteur et aux mesures barrières prises par le Gouvernement, les cours en présentiel ont repris avant le début des examens officiels. Cependant, ces mesures d'adaptation n'ont pas profité à l'ensemble des apprenants en raison de leur vulnérabilité et des difficultés d'accès aux TIC.

Concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, les violences basées sur le genre se sont accrues avec la survenue de la COVID-19 et des chocs psychosociaux y relatifs. En 2020, près de 62% des femmes et filles ont été exposées aux violences domestiques et environ 56% ont eu un accès réduit aux moyens de subsistance. En outre, la hausse des prix des produits de première nécessité a eu un impact négatif sur le panier de la ménagère. Des mesures d'atténuation ont été prises par le Gouvernement avec notamment la mise en place de projets visant à renforcer l'autonomisation des femmes et des filles.

Au sujet des océans et mers, les actions du Gouvernement en matière de police environnementale et la limitation des activités maritimes du fait de la COVID-19 ont permis de réduire la pollution marine notamment d'origine terrestre. Des actions de lutte contre l'utilisation des plastiques non conformes ont ainsi permis de réduire la densité de débris en mer ainsi que la pollution marine par les nutriments. De même, la production et la transplantation des plants

de palétuviers, la restauration de la mangrove et le nettoyage de plans d'eau envahis par la jacinthe d'eau, ont participé à la restauration des écosystèmes marins et côtiers.

S'agissant de la préservation et de la restauration des écosystèmes terrestres, les progrès réalisés se traduisent par l'augmentation des surfaces forestières et aires protégées aménagées et l'intégration de la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans les cadres nationaux de développement. Toutefois, la réduction de l'activité humaine du fait de la COVID-19 a laissé plus d'espace à la faune sauvage, avec un risque plus accru d'interactions entre les espèces, et donc d'émergence d'autres maladies zoonotiques.

En matière de mobilisation des ressources et de partenariat, les recettes budgétaires de l'Etat ont connu une tendance haussière sur la période 2015-2021, imputable en grande partie à la bonne tenue des recettes fiscales dont la part dans les recettes budgétaires est passée de 55% en 2016 à 79% en 2021 grâce à des réformes fiscales ambitieuses. De même, on a assisté à un accroissement des flux d'APD en direction du Cameroun en vue notamment de la mise en œuvre du plan de riposte contre la COVID-19. En revanche, le volume des IDE a chuté en raison de la pandémie et des perturbations sécuritaires dans certaines régions du pays.

Malgré les mesures prises par l'Etat, plusieurs défis que le Cameroun s'engage à relever demeurent, notamment :

- la mise en place d'un dispositif de veille stratégique et des mécanismes d'adaptation et de réponse aux chocs et mutations ;
- la production d'un capital humain capable de soutenir l'ambition de développement économique ;
- l'exploitation de nouvelles niches de financement de l'économie ;
- l'appui au dispositif de suivi de la mise en œuvre des ODD.

SOMMAIRE

DECLARATION LIMINAIRE	i
MESSAGES CLES	iii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	vi
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES GRAPHIQUES	viii
LISTE DES ENCADRES	ix
RESUME EXECUTIF	x
INTRODUCTION	1
1. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DU ENV	2
2. POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR	4
2.1. Présentation du Cameroun et de sa stratégie de développement	4
2.2. Appropriation des objectifs de développement durable	6
2.3. Intégration des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux	7
2.4. Inclusivité des objectifs de développement durable	9
2.5. Mécanismes institutionnels de mise en œuvre des ODD	12
3. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN OEUVRE DES ODD AU CAMEROUN	14
3.1. Évaluation des progrès réalisés pour la mise en œuvre des ODD retenus au FPHN	14
3.2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des autres ODD	50
4. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ODD	74
4.1. Ressources financières pour la réalisation des ODD	74
4.2. Moyens non financiers pour la réalisation des ODD	75
4.3. Difficultés rencontrées	76
CONCLUSION ET PROCHAINES ETAPES	77
BIBLIOGRAPHIE	79
ANNEXES	81

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANOR	Agence des Normes et de la qualité
ANTIC	Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication
APD	Aide Publique au Développement
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BC-PME	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
BUNEC	Bureau National de l'État Civil
CAS-COVID	Compte d'Affectation Spéciale - COVID
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIRAD	Centre de coopération Internationale en recherche Agronomique pour le Développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CSU	Couverture Santé Universelle
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations unies
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENV	Examen National Volontaire
FEC	Facilité Élargie de Crédit
FPHN	Forum de Politique de Haut Niveau
IDH	Indice de Développement Humain
IIAT	Institut International d'Agriculture Tropicale
INS	Institut National de la Statistique
IPES	Institut Privé d'Enseignement Supérieur
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MINAC	Ministère des Arts et de la Culture
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de Base
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances

MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ODD	Objectif de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PAAA	Programme d'Action d'Addis-Abeba
PAEPYS	Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé à partir de la Sanaga
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAMEC	Programme d'Appui à la Modernisation de l'État Civil
PCD	Plan Communal de Développement
PDHU	Plan Directeur de l'Hydraulique Urbain et péri-urbain
PIB	Produit Intérieur Brut
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal
PNG	Politique Nationale du Genre
PNLDAH	Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PPA	Projet de Performance des Administrations
PRODEL	Projet de Développement de l'Élevage
PTF	Partenaire Technique et Financier
RASIPEFIN	Rapport sur la Situation et les Perspectives Economiques, Sociales et Financières de la Nation
REGAE	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDI	Schéma Directeur Informatique
SDSR/PNIA	Stratégie de Développement du Secteur Rural / Plan National d'Investissement Agricole
SND 30	Stratégie Nationale de Développement 2030
SNDD	Stratégie Nationale du Développement Durable
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNIS	Système National d'Information Statistique
SNU	Système des Nations-Unies
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
VBG	Violence Basée sur le Genre
ZLECAF	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Feuille de route pour la réalisation des activités de production de l'ENV 2022	3
Tableau 2 : Alignement des objectifs de la SND30 aux ODD	8
Tableau 3 : Evolution des ratios élèves/enseignants dans les différents niveaux d'enseignement au Cameroun entre 2015 et 2020	17
Tableau 4 : Quelques indicateurs sur les violences basées sur le genre	22
Tableau 5 : Proportion des femmes occupant les postes électifs	23
Tableau 6 : Effectifs des magistrats	24
Tableau 7 : Quelques indicateurs sur la prise de décision en matière de santé de la reproduction	25
Tableau 8 : Principales mesures mises en œuvre dans le cadre de la prévention de la pollution marine au Cameroun	28
Tableau 9 : Évolution de la dette publique et à garantie publique (en % du PIB) au Cameroun entre 2015 et mars 2022	41
Tableau 10 : Répartition des financements extérieurs mobilisés entre 2010 et 2017 par type de financement et par type de coopération	42
Tableau 11 : Évolution de la production agricole et halieutique entre 2019 et 2021	57
Tableau 12 : Quelques indicateurs liés à la santé maternel et reproductive	61
Tableau 13 : Autres indicateurs liés à l'emploi en 2010 et 2021	66
Tableau 14 : Evolution du nombre et pourcentage de titres fonciers délivrés par immatriculation directe entre 2016-2022, selon le sexe	69
Tableau 15 : Dépenses publiques du Cameroun en matière de préservation, protection et conservation du patrimoine culturel et naturel de 2017 à 2022	70

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Alignement des piliers de la SND30 aux ODD	9
Graphique 2 : Taux brut de scolarisation au préscolaire	16
Graphique 3 : Taux d'achèvement au cycle primaire (en %)	16
Graphique 4 : Volume de déchets gérés durablement au Cameroun en 2019 et 2020	28
Graphique 5 : Evolution du nombre de plants de palétuviers mis en terre au Cameroun	29
Graphique 6 : Surface forestières aménagées (en ha)	32
Graphique 7 : Aires protégées sous aménagement (en ha)	32

Graphique 8 : Evolution des recettes internes (en milliards de FCFA)	38
Graphique 9 : Evolution des parts des recettes budgétaires hors don dans PIB	38
Graphique 10 : comparaison des taux de pression fiscale (Ratio impôts/PIB en %) du Cameroun à la moyenne africaine en 2019	39
Graphique 11 : Evolution APD nettes reçues par le Cameroun entre 2015 et 2019 en % RNB	39
Graphique 13 : Evolution du service de la dette publique en pourcentage des exportations	41
Graphique 14 : Evolution des flux financiers nets	43
Graphique 15 : Evolution de la part des exportations du Cameroun sur les exportations mondiales entre 2015 et 2020	44
Graphique 17 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable	52
Graphique 16 : Proportion des ménages ayant accès à l'électricité	52
Graphique 18 : Répartition (%) des chefs de ménage selon leur situation vis-à-vis de l'emploi	54
Graphique 19 : Proportion (%) de ménages dont au moins un membre a reçu des transferts en espèce	54
Graphique 20 : Proportion de ménages dont au moins un membre a reçu au moins un type d'une assistance, selon le sexe du chef de ménage et la strate de résidence	55
Graphique 21 : Evolution du taux de croissance du PIB (en %) et du PIB par habitant (en FCFA)	64
Graphique 22 : Evolution du sous-emploi (en %)	65
Graphique 23 : Evolution globale de la situation de financement de l'économie camerounaise (en milliards de FCFA) entre 2015 et 2020	74

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Présentation sommaire du Cameroun	4
Encadré 2 : Cibles contextualisées de l'ODD4	14
Encadré 3 : Changements des normes sociales en faveur de la scolarisation	15
Encadré 4 : Education de la jeune fille	17
Encadré 5 : Consolidation de la résilience en milieu scolaire	19
Encadré 6 : Cibles contextualisées de l'ODD 5	20
Encadré 7 : Cibles contextualisées de l'ODD 14	27
Encadré 8 : Cibles contextualisées pour l'ODD15	31
Encadré 9 : Cibles contextualisées pour l'ODD17	36
Encadre 10: Interopérabilité entre le système de sante et les services d'état civil	46_è

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport réalisé à la veille de l'examen national volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, auquel le Cameroun a décidé de se prêter pour la deuxième fois depuis 2019, lors de sa participation au Forum Politique de Haut Niveau pour le Développement Durable, qui sera organisé en juillet 2020 sous les auspices du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

Il présente le niveau des réalisations par notre pays de ces objectifs, au titre de 2022, et les perspectives de leur évolution à l'horizon 2030. Il s'inscrit ainsi dans le cadre des stipulations des paragraphes 79 et 84 de la résolution 70/1 sur le programme de développement durable adoptée par l'Assemblée Générale de Nations Unies, le 25 septembre 2015 et à laquelle notre pays a souscrit, à l'instar de la communauté internationale.

L'élaboration participative et inclusive de ce rapport intervient dans un contexte national et international marqué par de profondes mutations liées notamment à la COVID-19 qui a transformé la structure des économies et modifié les comportements sociaux et culturels. L'édition 2022 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, en choisissant le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », traduit la volonté de mener les actions fortes au cours de la cette décennie d'action pour atteindre les objectifs escomptés à l'horizon de l'Agenda 2030.

La méthodologie ayant guidé l'élaboration de ce deuxième rapport s'est articulée principalement autour de quatre phases : la mise en place d'une équipe de coordination du processus, la revue documentaire et la collecte des données et informations sur l'état de mise en œuvre des ODD auprès de tous les acteurs, y compris les populations vulnérables à l'instar des personnes en situation d'handicap, la production participative et inclusive du rapport et la validation technique et stratégique du rapport. Cette démarche a notamment permis un examen approfondi des ODD 4, 5, 14, 15 et 17, ceci en mettant en exergue l'incidence de la pandémie de Covid-19.

Sur le plan économique, la trajectoire de croissance et de développement du Cameroun affiche une tendance haussière au cours de la dernière décennie. Hormis les conséquences du choc de la pandémie de COVID-19 en 2020 qui ont plombé les efforts de développement (0,5%), avant de rebondir à 3,5% en 2021, on a assisté une diminution du niveau du sous-emploi de 69% en 2011 à 64% en 2021. Pour la décennie d'action, le Gouvernement entend accélérer la transformation structurelle de l'économie et le développement inclusif en y accordant davantage d'attention au développement local et à la création d'emplois décents.

Pour ce qui est de l'éducation de qualité, les actions entreprises par le Gouvernement avec le soutien de partenaires au développement ont permis d'améliorer le niveau de plusieurs indicateurs dans le secteur de l'éducation, et ceci en dépit de l'irruption de nouveaux défis du fait de la pandémie de Covid-19. A titre d'illustration, le taux d'achèvement du cycle primaire est passé de 70,6% en 2019 à 73,5% en 2021 ; toutefois, ce résultat est encore loin de la cible qui est d'atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire à l'horizon 2030. Au niveau du préscolaire, le ratio élèves/salle de classe est passé de 28 en 2019 à 26 en 2020. Le ratio

élèves/enseignant quant à lui se stabilise à 20 élèves/enseignant. Au niveau du primaire, le ratio élèves/salle de classe s'améliore, en passant de 48 à 44 sur la même période, tandis que le ratio élèves/enseignant est resté stable à 46.

Cette performance a été rendue possible grâce, entre autres, aux efforts fournis dans l'accroissement du parc infrastructurel, mais aussi dans la mise à disposition gratuite des manuels scolaires essentiels aux niveaux 1 et 2, à savoir 2 972 613 manuels distribués dans 12 866 écoles primaires publiques. La consolidation de ces différents acquis passe notamment par : l'intensification des mesures de facilitation de l'accès à l'éducation inclusive des enfants défavorisés, des handicapés et des minorités ; la poursuite de l'interconnectivité des établissements scolaires pour faciliter l'accès à l'éducation à distance ; la régulation des flux et la modification progressivement de la structure d'offre de formation au profit de la formation technique et professionnelle.

S'agissant de l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, le Cameroun a souscrit à la plupart des cadres et engagements internationaux et régionaux en matière d'égalité homme-femme. Ainsi, un certain nombre de mécanismes, cadres stratégiques et mesures visant l'éradication des discriminations à l'égard des femmes et des filles ont récemment été adoptés par les pouvoirs publics. On peut citer notamment : l'opérationnalisation effective de la Budgétisation Sensible au Genre à travers la revue budgétaire et l'élaboration d'un rapport budgétaire genre depuis 2021 ; l'intégration du genre dans la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2020-2030 afin de disposer d'un cadre de suivi efficace des ODD relatif au genre et à l'égalité des sexes ; l'adoption en 2022 d'une circulaire ministérielle visant une meilleure gestion des cas de grossesse des élèves dans les établissements publics et privés d'enseignements secondaires.

Malgré la persistance de plusieurs fléaux préjudiciables à leur existence, à l'instar des violences conjugales et des mutilations génitales, les femmes participent de plus en plus la vie publique et politique du pays ces dernières années. L'application des dispositions du code électoral du 19 avril 2012 a permis au pays d'enregistrer une augmentation de l'effectif des femmes à des postes de décision, chiffré à 31 femmes maires titulaires (8,6 %) entre 2013 et 2018 et à 39 femmes maires titulaires (10,83 %) pour la période 2020-2025. On enregistre par ailleurs 26 femmes au Sénat et 61 femmes à l'Assemblée Nationale pour la période 2020-2025.

L'amélioration du statut social des femmes et de leurs conditions d'existence passent nécessairement par la mise en œuvre effective ces cadres nationaux de référence tels que le Plan d'Action National 1325 sur les femmes, la paix et sécurité (2018-2020), le Plan d'Action National de lutte contre les Mutilations Génitales féminines, et le Plan Sectoriel Femmes, Familles et VIH/SIDA.

Du point de vue la conservation et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable, il convient d'indiquer que les ressources océaniques, marines et côtières constituent un patrimoine naturel important et indispensable pour le Cameroun. En effet, situé dans le Golfe de Guinée, le pays dispose d'une surface maritime de 14 400 km² et de 414 km de côtes. Au cours de ces dernières années, un volume important de déchets de différents types a été géré de manière écologique, en vue de réduire la

pollution marine qui émane en partie des activités terrestres. En 2020, 1 854 535 tonnes de déchets solides ont ainsi été traités contre 1 0970 000 litres de déchets liquides et 57 tonnes de déchets d'équipement électriques et électroniques. 21,8 tonnes d'emballages plastiques non conformes (non biodégradables d'épaisseur inférieure à 61 microns) ont été saisies cette même année.

En outre, dans le cadre de la promotion de la conservation et de la restauration des écosystèmes marins et côtiers, le Gouvernement a entre autres réalisé la production et transplantation de 100 000 plants de palétuviers en 2017, 21 000 en 2020 et 4 000 en 2021. De même, face aux dangers environnementaux liés à l'acidification des océans ainsi que de l'augmentation du niveau des mers et des océans, le Cameroun s'efforce de maintenir les grands équilibres environnementaux, à travers notamment le contrôle des Organismes Vivants Modifiés (OVM) et autres Espèces Exotiques Envahissantes qui contribuent à l'eutrophisation des milieux aquatiques.

Ces résultats ont été renforcés sur le plan réglementaires avec notamment : l'adoption en 2020 d'une loi autorisant le Président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun à la Convention Internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires ; la signature de 03 arrêtés en matière de gestion des PCB ; et l'homologation par l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) d'une série de 35 normes environnementales.

Les mesures supplémentaires à entreprendre à l'avenir consisteront à : réaliser un monitoring de la qualité des cours d'eaux terrestres en vue de la préservation de la biodiversité marine ; mettre en place un mécanisme de production régulière de données statistiques ; et mettre en place un partenariat entre l'Etat et le secteur privé en vue de la promotion de l'économie circulaire.

En ce qui concerne la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres, le Gouvernement s'est donné pour objectif la prise en compte systématique des préoccupations liées à l'environnement et la protection de la nature dans les politiques publiques de développement. Ainsi, on note : une évolution positive de la superficie totale des forêts aménagées qui est passée de 6 263 838 ha en 2018 à 6 530 489 ha en 2020 ; l'accroissement des aires protégées dotées d'un plan d'aménagement/gestion de 6 415 856 ha en 2018 à 6 461 273 ha en 2020 ; les cibles envisagées pour les horizons 2025 et 2030 sont respectivement de 6 682 360 ha et 6 903 448 ha ; et l'augmentation de la superficie totale des aires protégées de 9 716 163 hectares en 2019 à 9 728 871 hectares en 2020, soit 20,46% du territoire national. Cela a été rendu possible grâce à un environnement institutionnel favorable avec entre autres la création par décret du 7 janvier 2020 du Parc national de Ma Mbed, (Région de l'Extrême-Nord).

Les principales actions menées ont porté principalement sur : le renforcement du cadre juridique et institutionnel, ainsi que des interventions relatives à l'aménagement des forêts en vue de neutraliser leur dégradation, l'aménagement des aires protégées, la restauration des écosystèmes dégradés, etc. Il importe de relever que le Cameroun fait partie des principaux bénéficiaires de l'aide globale (multilatérale et bilatérale) pour les activités d'atténuation à destination du secteur forestier. Le pays est engagé dans le processus REDD+ et bénéficie d'appui financier de divers. Dans le sous-secteur forêts et faune, le volume de financements mobilisés auprès des partenaires

s'élève à 32,1 milliards FCFA en 2019 ; 22,6 milliards FCFA en 2020 et 35,7 milliards FCFA en 2021.

Afin de consolider ces acquis, les mesures à entreprendre à l'avenir devront permettre de : développer des mécanismes visant à faciliter l'accès aux ressources issues de la finance climatique pour la mise en œuvre des actions visant le respect des engagements du Cameroun dans le cadre de ses objectifs de réduction des émissions des GES d'ici à 2030 et intensifier les actions de renforcement des capacités des CTD en matière de protection de l'environnement et préservation de la biodiversité ; et renforcer les initiatives économiques alternatives aux activités de braconnages et de déboisements permanents.

Quant au partenariat pour la réalisation des objectifs de développement, l'on note une évolution croissante et continue des recettes budgétaires de l'Etat, de l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers au cours de la période 2015 - 2019. Ces indicateurs connaissent toutefois un léger fléchissement en 2020 en raison principalement de la COVID-19 avant de reprendre leur tendance en 2021. Le taux de pression fiscale, qui mesure quant à lui le poids des impôts dans l'économie, est passé, pour le cas du Cameroun, de 12,9% du PIB en 2016 à 11,1% en 2021 ; comparé à d'autres pays de niveau de développement semblable, ce taux reste très faible. La dette publique du pays demeure relativement faible bien qu'étant en hausse. Au premier trimestre 2021, celle-ci représentait 45,1% du PIB contre 26,5% en 2015, avec une dette extérieure représentant 30,0% du PIB en 2018 contre 19,1% en 2015. On note cependant en outre une faible mobilisation des ressources de la diaspora camerounais et un timide recours aux guichets internationaux dédiés à la mise en œuvre des ODD.

Sur le plan commercial, les données de la CNUCED indiquent que la part des exportations du Cameroun dans les exportations mondiales, estimée à moins de 0,2% en moyenne, reste très faible. Elle se situe à 0,019 % en 2020 contre 0,027% en 2015, soit une baisse de 0,008 points. Avec l'entrée en vigueur de la ZLECAf dont le pays est partie prenante, le Gouvernement entend saisir cette opportunité pour diversifier son assiette productive et accroître par conséquent son volume d'exportation.

En termes d'innovation en matière de mise en œuvre des ODD au Cameroun, il convient de relever : la promotion et la valorisation de l'utilisation des savoir-faire endogènes (pharmacopée traditionnelle notamment lors de la COVID-19, pratiques culturelles et semencières ancestrales), l'interopérabilité entre le système d'état civil et le système de santé pour améliorer le dispositif d'enregistrement des naissances et des décès, la mise en place et le renforcement pendant la pandémie des registres sociaux unifiés qui consistent à des transferts non contributifs ciblant d'une manière générale les personnes en état de pauvreté chronique ou passagère et les groupes vulnérables, pour les aider à améliorer leurs conditions de vie et les protéger contre les chocs et la mise en place d'un système de sécurité sociale volontaire pour les travailleurs du secteur informel qui représente près de 85% du tissu économique local.

Retrouver la dynamique de croissance économique, s'appuyer sur les leçons apprises de la pandémie de COVID-19 mieux construire l'avenir, restaurer la paix et la sécurité dans les régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême-Nord et mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre de son Programme économique, social, culturel et

environnemental de développement reposant sur des données probantes et désagrégées constituent les principaux défis que s'est donné le Gouvernement camerounais au sortir de l'élaboration de son deuxième Rapport de l'Examen National Volontaire.

Les principales recommandations ci-après permettront d'améliorer les progrès dans la mise en œuvre des ODD au cours de la décennie d'actions. Il s'agit :

- de mettre en place un dispositif de veille stratégique et des mécanismes d'alerte, d'adaptation et de réponse aux chocs et mutations en vue de rendre l'économie camerounaise plus résiliente ;
- de renforcer la coordination et la synergie entre les acteurs impliqués dans la promotion et la mise en œuvre des ODD par l'opérationnalisation du Comité dédié élargi au secteur afin d'assurer une cohérence des cibles contextualisées et de mieux mutualiser les approches, les moyens et les systèmes de suivi;
- d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de financement du développement, articulée autour des priorités nationales et basée sur des analyses approfondies des différentes et nouvelles niches de financement potentielles ;
- de mobiliser les financements nécessaires à l'opérationnalisation du dispositif de collecte et de production des données statistiques relatives au suivi-évaluation des ODD conformément à la SNDS ;
- de prendre en compte des personnes vulnérables aussi bien dans l'élaboration des politiques que dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement.

INTRODUCTION

Après avoir présenté en 2019 sa première revue sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable, le Cameroun renoue avec l'Examen National Volontaire (ENV) sur la mise en œuvre des ODD en 2022 afin de partager ses réalisations, ses bonnes pratiques, ses défis avec les autres pays membres ainsi que de tirer davantage de leçons dans la perspective d'accélérer la mise en œuvre des ODD.

A titre de rappel, l'ENV 2022 sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable s'inscrit dans le cadre du processus de mise en œuvre des dispositions des paragraphes 79 et 84 de la résolution 70/1 « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Cet exercice intervient dans un contexte marqué par : (i) l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30), qui prend en compte les ODD contextualisés, ce qui réaffirme la volonté des pouvoirs publics de promouvoir un développement durable, solidaire et inclusif ; (ii) la pandémie de COVID-19 qui a affecté considérablement l'économie nationale et perturbé l'ordre des priorités ; (iii) le regain progressif des activités économiques dans les régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême-Nord en proie aux crises sécuritaires persistantes; et (iv) la poursuite de la mise en œuvre du programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI) conclu le 29 juillet 2021.

Articulée autour du thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et consacré à l'examen approfondi des ODD 4, 5, 14, 15 et 17, cette édition du FPHN permet d'évaluer l'état de mise en œuvre des ODD au Cameroun, en mettant en exergue l'incidence de la pandémie dans les différents domaines de développement, puis de présenter les mesures de mitigation mobilisées pour y faire face et enfin d'envisager les perspectives en vue de redresser la trajectoire vers l'atteinte des objectifs de développement escomptés à l'horizon retenu. Cet examen se veut, dès lors, une étape cruciale dans le processus de planification stratégique axée sur les ODD, permettant de faire un diagnostic rétrospectif des principales avancées et d'explorer les chemins porteurs pour l'atteinte de ces objectifs à l'horizon 2030

A ce titre, les informations contenues dans ce rapport émanent des consultations de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre et le suivi des ODD à savoir : les départements ministériels en charge des politiques sectorielles, les responsables des Collectivités Territoriales Décentralisées, le secteur privé, la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers, les milieux universitaires et les instituts de recherche.

Ce rapport élaboré dans une approche participative et consensuelle est structuré en cinq parties : (i) méthodologie et processus de préparation de l'ENV ; (ii) politique et environnement facilitateur de la mise en œuvre des ODD ; (iii) progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des ODD et l'atteinte de leurs cibles ; et (iv) moyens de mise en œuvre des ODD et (v) conclusion et prochaines étapes.

1. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DU ENV

L'élaboration du 2^{ème} Rapport d'Examen National Volontaire sur l'état de mise en œuvre des ODD au Cameroun s'est faite dans le cadre d'une approche participative ayant impliqué l'ensemble des acteurs de développement, notamment le Gouvernement, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), le secteur privé, la société civile, les PTF, les Associations des jeunes, les Associations des personnes vivant avec un handicap, les médias et les universitaires.

La méthodologie d'élaboration de ce rapport est articulée autour de trois grandes étapes : la coordination du processus ; la revue et la collecte des données ; et la production du rapport proprement dit.

1.1. Coordination du processus

Dans l'optique de capitaliser les acquis de l'élaboration du 1^{er} rapport ENV, il a été convenu de ce que le Groupe de travail multisectoriel mis en place en 2019 par Décision du Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, assure la coordination de l'élaboration du second rapport ENV.

Ce groupe de travail avait pour mandat de coordonner toutes les actions nécessaires à l'élaboration du rapport devant être transmis au siège des Nations Unies dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre des ODD. Il était appuyé dans ses tâches par un secrétariat qui assurait sur le plan technique, la rédaction du rapport, notamment avec la formulation de la note conceptuelle pour la production du rapport ENV.

La réunion de lancement officiel avec tous les membres du Groupe de travail s'est tenue le 31 mars 2022.

1.2. Revue documentaire et collecte des données et informations sur l'état de mise en œuvre des ODD

Avec l'appui d'un consultant recruté par le Bureau-pays des Nations Unies, un outil de collecte des données et des informations a été élaboré et administré à toutes les catégories d'acteurs de développement présents sur le territoire national. Ce questionnaire abordait entre autres : (i) le positionnement stratégique des acteurs en lien avec les ODD ; (ii) l'appropriation et l'intégration des ODD dans les cadres de développement ; (iii) la stratégie de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de reportage des ODD ; (iv) l'inclusion et la prise en compte des autres acteurs y compris des groupes vulnérables dans la mise en œuvre des ODD ; (v) la mobilisation des ressources et partenariats pour la réalisation des objectifs de développement ; (vi) les leçons apprises et difficultés rencontrées ; et (vii) les perspectives en vue de l'accélération de leur mise en œuvre.

Plusieurs documents de politiques et stratégies nationales notamment la SND30 et les stratégies sectorielles, ainsi que leurs différents rapports d'évaluation, ont été mobilisés pour mesurer les avancées réalisées dans la mise en œuvre des ODD. En outre, les études et les rapports d'activités des partenaires au développement impliqués dans la promotion et la mise en œuvre des ODD

ainsi que les plateformes numériques en ligne et les sites des administrations publiques ont été mis à contribution pour mettre en exergue les progrès enregistrés.

1.3. Production du rapport

En plus des séances de travail du Secrétariat technique, trois ateliers ont été organisés en vue de produire la première ébauche du rapport et les messages clés qui après validation, ont été transmis au Conseil Economique et Social des Nations unies (ECOSOC). Ces ateliers ont connu la participation les acteurs clés concernés par la mise en œuvre des ODD retenus.

1.4. Validation du rapport

La validation du document élaboré s'est faite à deux niveaux :

- Au plan technique, la version provisoire du rapport a été validée par les membres du groupe de travail ;
- Au niveau stratégique, un atelier de validation du rapport s'est tenu sous la houlette du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Cameroun. Cet atelier a connu la participation des Secrétaires Généraux des administrations publiques, des Chefs d'Agences des PTF et des représentants des autres acteurs au développement ayant intervenu dans le processus d'élaboration du rapport.

Tableau 1 : Feuille de route pour la réalisation des activités de production de l'ENV 2022

Etapes	Activités	Echéances
1. Travaux préparatoires et aspect organisationnel		
1.1.	Sensibilisation des parties prenantes et désignation des points focaux	
1.2.	Redynamisation du cadre institutionnel	
1.3	Atelier de lancement officiel de l'activité	31 mars 2022
2. Collecte des données et informations sur l'état de mise en œuvre des ODD		
2.1.	Elaboration des outils de collecte	
2.2.	Collecte et validation des données	
2.3.	Atelier de rédaction du rapport	23 au 29 mai 2022
3. Production des livrables		
3.1.	Message clé de 700 mots	3 mai 2022
3.2.	Validation et finalisation du rapport	
3.3.	Transmission du rapport au FPHN	

2. POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR

Cette section présente l'environnement politique, institutionnel et programmatique dans lequel l'agenda de développement 2030 est mis en œuvre. Elle passe en revue les actions entreprises en vue de l'intégration des ODD dans les politiques publiques de développement du pays. Ainsi, après une présentation sommaire du pays, l'analyse aborde tour à tour (i) l'appropriation des ODD au Cameroun, (ii) leur prise en compte dans le cadre programmatique de développement, (iii) l'inclusivité des ODD, et (iv) le cadre institutionnel de mise en œuvre.

2.1. Présentation du Cameroun et de sa stratégie de développement

2.1.1. Présentation du Cameroun

Les éléments du contexte naturel, démographique, administratif, économique et politique sont synthétisés dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 1 : Présentation sommaire du Cameroun

Situation démographique

Population : Estimée en juillet 2021 à 25 480 326 d'habitants dont 50,6% de femmes et près de 54% constituée des jeunes de moins de 20 ans. Les jeunes de moins de 15 ans représentent 42,5% de l'ensemble de la population alors que les plus de 65 ans représentent 3,6%. Le pays compte plus de 230 ethnies appartenant aux grands groupes soudanais, hamites, sémites, bantous, semi bantous et aux pygmées.

Taux d'accroissement de la population : 2,4%

Densité : La population du Cameroun est très inégalement répartie sur le territoire national. Sa densité moyenne en 2005 est de 37,5 habitants au kilomètre carré.

Langues : français et anglais comme langues officielles et près de 257 langues locales.

Contexte institutionnel et politique

Le Cameroun est un Etat unitaire décentralisé, régi par la Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972 qui consacre la séparation des trois pouvoirs, à savoir l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

- 10 régions administratives,
- 58 départements
- 374 Collectivités Territoriales Décentralisées à l'échelle locale organisées autour de 315 communes, 45 communes urbaines d'arrondissement et 14 communautés urbaines.

Situation économique et sociale

Taux de croissance : 4,3% en moyenne sur la période 2010-2019 et 0,5% en 2020 et 3,5% en 2021

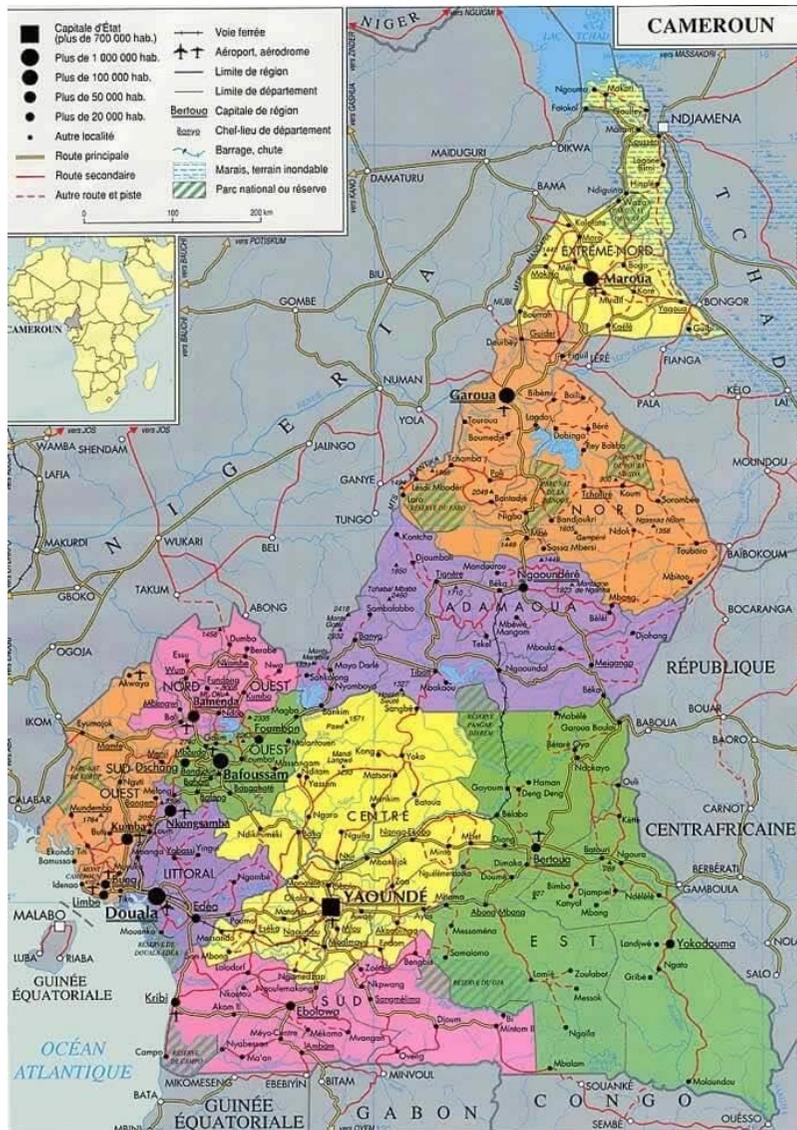
Taux d'inflation : 2,5% en 2020 et 4,3% en 2021

Taux de pauvreté : 37,5% en 2014, contre 39,9% en 2007

Déficit budgétaire : 4,9 % du PIB en 2020 et 3,2% du PIB en 2021

Dette (en % du PIB) : 45,4% en 2021

Déficit du compte courant : 5,2 % du PIB en 2021



Situation géographique

Position : Communément appelé « Afrique en miniature », le Cameroun est un pays d'Afrique centrale qui s'étend entre le 2° et le 13° degré de latitude Nord, le 9° et le 16° degré de longitude Est.

Superficie : 475 650 Km², dont 466 050 Km² de superficie continentale et 9600 Km² de superficie maritime.

Contexte sécuritaire et humanitaire

Depuis 2013, le Cameroun est confronté à des crises sécuritaires majeures : (i) la crise dans la Région de l'Extrême-Nord du fait des attaques du groupe terroriste Boko Haram affilié à l'Etat Islamique en Afrique Occidentale ; et (ii) la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et (iii) la crise des réfugiés centrafricains en raison de l'instabilité politique post-conflit en RCA.

2.1.2. Cadres stratégiques de développement

Depuis 2010, le Cameroun s'est doté d'une Vision de développement à long terme qui vise l'objectif de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035. Il définit une vision volontariste du développement à long terme du pays, déclinée en cinq principaux axes, à savoir : (i) la consolidation du processus démocratique et du renforcement de l'unité nationale ; (ii) la croissance économique et l'emploi ; (iii) la vigueur démographique ; (iv) le développement urbain et l'aménagement du territoire et (v) la gouvernance. Depuis 2020, la Vision est rendue à sa deuxième phase et s'articule autour de la Stratégie Nationale de Développement 2030.

La SND30 intègre non seulement les exigences de rattrapage des retards sur les différents axes de développement, mais également les défis liés à la transformation structurelle de l'économie ainsi que le relèvement nécessaire aux impacts multiformes des chocs et mutations à l'instar de celui de la pandémie à COVID-19.

Il est ainsi envisagé, entre autres, de faire accéder le Cameroun au stade de pays à revenu intermédiaire tranche supérieure. Cette ambition implique la nécessité pour le pays d'accélérer et de conforter le rythme de croissance économique, en mettant l'accent sur ses atouts immédiats tels que l'agriculture, l'exploitation minière, etc. et en veillant à une répartition moins inégalitaire des revenus et plus solidaire.

2.2. Appropriation des objectifs de développement durable

Après s'être prononcé en faveur de l'Agenda 2030 au plus haut niveau de l'Etat et compte tenu de ses réalités, le Cameroun a procédé à la contextualisation des cibles des ODD. Ce processus a été alimenté par les résultats des analyses et des leçons apprises de la mise en œuvre de l'Agenda du millénaire. Le pays a notamment renforcé l'implication des groupes spécifiques notamment les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec un handicap, les populations autochtones (Baka, Bororo, etc.). En plus d'assurer l'implication de toutes les composantes sociales, le Gouvernement a posé les bases d'une réelle appropriation par l'ensemble des acteurs nationaux (élus locaux, leaders communautaires, associations à base communautaire, Organisations de la Société Civile Nationale et Internationale). Au nombre des actions visant l'appropriation de l'Agenda 2030, il convient de relever : (i) la traduction des ODD en langues locales en vue de faciliter leur appropriation par toutes les couches de populations, notamment celles non alphabétisées ; (ii) la réalisation d'une bande dessinée sur les ODD en vue de faciliter leur compréhension par les jeunes ; (iii) la mise en place d'une plateforme commune de travail collaboratif pilotée par la société civile à l'effet de renforcer des capacités des acteurs en matière des ODD, etc.

La sensibilisation et le plaidoyer sur la prise en compte des ODD ont été effectués à différents niveaux, notamment : le parlement, les CTD et les établissements scolaires. Au niveau du Parlement, une session de plaidoyer et de sensibilisation des députés sur les enjeux du développement durable, a été organisée par le MINEPAT avec l'appui du PNUD, au cours de l'année 2020.

S'agissant des CTD, la sensibilisation des élus locaux sur les ODD a été réalisée aussi bien au niveau des Régions que des Communes. Dans ce cadre, les Maires ont été outillés sur les

prérequis pour une meilleure appropriation et une meilleure prise en compte des dimensions transversales et des ODD dans les politiques et plans locaux de développement. La formation de ces acteurs réalisée par des responsables des structures Gouvernementales, avec l'appui du PNUD et de certaines OSC, a porté sur les outils permettant de mieux cerner et intégrer les ODD dans les activités de développement au niveau local, et faciliter la mise en place des cadres de concertation pour le suivi de ces objectifs. En outre, cette appropriation des ODD par les acteurs locaux a été marquée par l'actualisation en 2019 du guide méthodologique de planification communale, intégrant entre autres la démarche de prise en compte des ODD dans les Plans Communaux de Développement (PCD). De plus, un manuel pratique d'intégration des ODD dans les PCD, visant à mieux informer et sensibiliser les acteurs locaux, tant sur la nécessité de prendre en compte les préoccupations liées au développement durable, que sur la démarche y relative a été élaboré.

Dans le cas des établissements scolaires, plusieurs campagnes de communication ont été organisées auprès des élèves. Cette communication s'est étendue par la mise en place des clubs de développement durable au niveau des établissements d'enseignement secondaire à l'effet de favoriser l'appropriation des ODD par les élèves.

2.3. Intégration des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux

Les travaux de contextualisation des ODD menés dès 2016, qui ont notamment porté sur l'évaluation de la prise en compte des ODD dans les documents de la planification au niveau national (stratégies nationales et sectorielles, PCD, programmes et projets, ...), ont permis de relever qu'un grand nombre de ces ODD et des cibles associées étaient pris en compte. Cet alignement des documents nationaux, sectoriels et locaux posaient les jalons de la convergence des moyens nécessaires à la mise en œuvre des ODD, notamment la mobilisation des ressources endogènes.

Dans le cadre du processus d'élaboration de la deuxième phase de la Vision de développement, le Cameroun a mis un accent particulier sur l'alignement intégral des orientations stratégiques nationales aux ODD et leurs cibles. A cet égard, l'horizon de la mise en œuvre de cette deuxième phase, initialement arrêté pour la période 2020-2027, a été prolongé jusqu'en 2030 pour l'arrimer à celui de l'Agenda 2030 sur les ODD et de faciliter ainsi l'évaluation de sa mise en œuvre.

Avec pour objectif principal la transformation structurelle de l'économie et la promotion d'un développement inclusif, la SND30 intègre la nécessité d'une plus grande cohésion sociale, garantissant une meilleure redistribution des fruits de la croissance et envisage de consolider les acquis dans les piliers majeurs du développement socioéconomique. Les principes d'équité et de développement équilibré guident ainsi l'ensemble des actions et des priorités de développement indiquées dans cette stratégie.

Les priorités de la SND30 sont articulées autour des questions d'accélération de la croissance économique, d'amélioration des conditions de vie des populations, de renforcement des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et celles relatives à l'amélioration de la gouvernance. Il intègre de manière exhaustive les ODD et les résultats visés sont cohérents avec les cibles associées auxdits objectifs, comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 2 : Alignement des objectifs de la SND30 aux ODD

Objectif généraux	Objectifs spécifiques	ODD rattachés
Mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays	Porter le taux de croissance annuel de 4,5% à 8,1% en moyenne sur la période 2020-2030	   
	Porter la croissance du secteur secondaire (hors pétrole) à plus de 8% en moyenne ;	
	Ramener le déficit de la balance commerciale de 8,8% du PIB en 2018 à moins de 3% en 2030	
Améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi	Ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030	       
	Ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030	
	Porter l'IDH de 0,52 en 2016 à 0,70 en 2030	
	Porter l'ICH de 0,39 en 2018 à 0,55	
Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif		  
	Améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement	 

En choisissant ces priorités pour booster les progrès dans les domaines économiques, sociaux, politiques, culturels et environnementaux, les pouvoirs publics entendent maximiser les chances de tenir les engagements pris à l'horizon 2030. Ces options sont articulées autour de quatre différents piliers, à savoir : (i) la transformation structurelle de l'économie associée aux ODD allant de 8 à 15 ; (ii) le développement du capital humain et du bien-être qui se rapporte aux ODD de 1 à 7 ainsi qu'à l'ODD 10 ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique qui est fortement corrélé à l'ODD 8 et (iv) la gouvernance, décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat qui contiennent les ODD 16 et 17. Ces orientations créent aussi des conditions macroéconomiques et budgétaires facilitant l'allocation des ressources publiques et permettent de capter les autres ressources domestiques. Cette synthèse est présentée dans le graphique 1.

Avec la mise en place des Conseils Régionaux en décembre 2020, les institutions prévues par les lois qui encadrent la décentralisation s'est achevée. Les collectivités territoriales décentralisées sont appelées à jouer un rôle plus important dans l'impulsion du développement socioéconomique et culturel à la base. Le Plan de Développement Communal (PCD) a aussi vu son importance stratégique se renforcer dans la cadre de la planification locale. Avec l'adoption de l'Agenda de développement 2030, l'on est passé à une nouvelle génération des PCD. A la

différence de ceux de la première génération qui étaient essentiellement focalisés sur la réalisation des infrastructures, les PCD de 2^e génération sont davantage orientés vers le renforcement des piliers du développement du capital humain et la transformation des économies à l'échelle communale.

Graphique 1 : Alignement des piliers de la SND30 aux ODD



En faisant de l'amélioration du bien-être social une priorité, et en s'alignant aux politiques nationales et sectorielles, les PCD prennent en compte les ODD. Au moyen des PCD, les communes continuent de se doter des instruments opérationnels pour faciliter l'inclusion et l'intégration des personnes issues des groupes les plus vulnérables. A titre d'exemple, les PCD de 2^e génération permettent déjà à 11 communes des régions de l'Est et de l'Adamaoua d'allouer des ressources domestiques au financement de la lutte contre la malnutrition des enfants et des femmes gestantes et/ou allaitantes.

De manière générale, les PTF dont la Banque Mondiale et les Agences SNU, apportent un appui multiforme aux Communes pour une meilleure intégration des ODD dans les PCD.

2.4. Inclusivité des objectifs de développement durable

L'inclusion portée par le principe de « ne laisser personne de côté » dans le Programme 2030 des Nations Unies, souligne la nécessité d'inclure, dans les bénéficiaires de l'action publique, toutes les populations, toutes les couches sociales, notamment les plus déshéritées, vulnérables et exposées aux chocs (climatiques, économiques, financiers etc.). Au Cameroun, les personnes/groupes qui requièrent une attention spécifique sont notamment les femmes, les jeunes sans instruction ni qualification professionnelle, les personnes vivant avec un handicap, les populations autochtones issues des minorités, les enfants en conflit avec la loi, les réfugiés, les déplacés internes etc. Pour assurer leur inclusion, le Gouvernement a pris des mesures visant à renforcer/améliorer les cadres juridiques et institutionnels, à offrir des opportunités économiques pour l'autonomisation des personnes nécessitant une assistance sociale.

Sur le plan juridique, le Cameroun a ratifié plusieurs instruments internationaux de protection des droits de l'homme à caractère général (Déclaration universelle des Droits de l'homme, Charte

des Nations Unies, Pactes internationaux relatifs aux droits civiques et politiques, et aux droits économiques, sociaux et culturels...) et à caractère spécifique (Convention relative aux droits de l'enfant, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées est envisagée). Le Cameroun a aussi fait siennes les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des personnes handicapées, les principes des Nations Unies pour les personnes âgées, la Déclaration Politique et le Plan d'Action International de Madrid sur le Vieillessement.

On relève aussi l'existence d'un cadre juridique favorable à l'action sociale en faveur de chaque catégorie des bénéficiaires, notamment la signature d'un décret en 2014 du Premier Ministre qui fixe les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance pension vieillesse, d'invalidité et de décès, d'assurance volontaire ; l'élaboration et transmission du projet de loi cadre relatif à la réforme de la sécurité sociale. Ce projet prévoit la mise en place d'un dispositif constitué de : (i) la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), (ii) la Caisse Nationale des Personnels de l'Etat (CNPE), (iii) la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), (iv) les Mutuelles de santé (pour les risques maladies) et (v) la mise en place d'un Registre Social Unifié ; (vi) les Mutuelles sociales (pensions, vieillesse, invalidité, décès, chômage, etc.). D'autres mesures telles que la délivrance des cartes d'indigence sociale, les cartes d'invalidité qui permettent aux personnes ciblées et leurs dépendants d'accéder plus facilement aux services sociaux de base offerts par les institutions publiques. Le Gouvernement a également poursuivi la mise en œuvre du Projet Filet Sociaux. Ce dernier a déjà permis à plus de 211 000 ménages de bénéficier de l'assistance financière directe de l'Etat.

Du point de vue institutionnel et politique, il y'a lieu de souligner qu'eu égard au caractère transversal de l'inclusion sociale, plusieurs départements ministériels appuyés par de nombreux partenaires sociaux interviennent dans ce domaine, à l'instar du Ministère des Affaires sociales qui produit et actualise régulièrement l'annuaire statistique sur les populations vulnérables du Cameroun. S'agissant des aspects liés aux politiques en vigueur, il convient de souligner qu'en plus des efforts consentis par le Gouvernement en vue de la prise en compte des personnes vulnérables dans le cadre de ses projets programmes notamment ceux bénéficiant de l'appui des bailleurs qui s'appuient sur un cadre environnemental et social favorable à l'inclusion des dites personnes, plusieurs chantiers ont été entrepris sur le plan politique en vue de garantir cette inclusion. Il est important à cet effet de mentionner : (i) l'élaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) au Cameroun 2020-2030 ; (ii) l'adoption de la Politique Nationale Genre (PNG) ; (iii) l'élaboration d'une Politique Nationale de Nutrition qui met l'accent sur la réduction de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans, (iv) l'élaboration d'un Plan d'Action Multisectoriel pour le Développement de la Petite Enfance, (v) la poursuite des réformes sur la sécurité sociale, en accordant une place importante à la prestation de vieillesse dans ce processus, (vi) l'élaboration du plan d'action multisectorielle de la Politique Nationale Genre et, (vii) la prise en compte du genre dans la lettre circulaire relative à la préparation du budget pour les années 2015, 2016 et 2017.

Sur le plan stratégique, dans le cadre du processus d'élaboration de la SND30 du Cameroun, ayant intégré les ODD et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, le Gouvernement a organisé en 2019 des consultations participatives avec les différentes composantes de la société camerounaise. Celles-ci ont constitué des cadres d'échanges ouverts sur tous les sujets relatifs au développement

économique et social. Elles ont eu lieu avec les populations à la base et les forces vives dans chaque Région, ensuite avec chacune des chambres parlementaires, les Partenaires Techniques et Financiers, les membres de la Commission Nationale de Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme et de la Commission des Droits de l'Homme, le Secteur Privé, et la Communauté scientifique nationale.

Sur le plan opérationnel, sans être exhaustif, les actions entreprises par le Gouvernement ont concerné : (i) l'extension du projet Filets Sociaux, (ii) la prise en charge de plusieurs milliers de femmes victimes de fistules obstétricales, (iii) la lutte contre les violences basées sur le genre.

D'autres mesures telles que la construction d'un registre social unifié, la délivrance des cartes d'indigence sociale, des cartes d'invalidité qui permettent aux personnes ciblées et leurs dépendants d'accéder plus facilement aux services sociaux de base offerts par les institutions publiques sont en cours de mise en œuvre.

De même, du fait de la persistante des crises sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord, un Plan de Développement National sur 10 ans en vue de réduire les effets de la crise sur les populations et faire en sorte que les régions touchées puissent rattraper le reste du pays. L'une des composantes phares de ce programme est le Plan de Reconstruction et de Développement (PPRD) des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le PPRD a pour objectif de contribuer au rétablissement rapide des moyens de développement dans ces deux régions de façon à renforcer la capacité de résistance. Il est axé autour de trois piliers à savoir (i) restaurer la cohésion sociale, (ii) reconstruire et réhabiliter les infrastructures de base et (iii) redynamiser l'économie locale.

En outre, le Gouvernement s'est engagé à une meilleure prise en compte des problématiques des groupes en situation de vulnérabilité, du genre, de l'équité et des dimensions transversales (environnement, démographie, VIH/Sida, droits humains, etc..) dans les documents de politiques aux niveaux national et local. A cet égard des guides d'intégration desdites dimensions dans les documents de planification ont été élaborés.

Au-delà des mesures susmentionnées, il y'a lieu de souligner que le Cameroun est pleinement engagé dans l'agenda global de la Couverture Santé Universelle (CSU), conformément aux objectifs de développement durable (ODD). Le pays s'est en effet lancé depuis plusieurs années dans des réformes ambitieuses du système de santé qui devraient aboutir à la mise en place progressive de la CSU. Il s'agit de garantir à toute la population un accès aux soins de santé de qualité, sans que personne ne soit exposé au risque financier lié au recours aux soins.

En plus du Gouvernement, plusieurs autres acteurs mènent des actions en faveur de la protection sociale. La présence d'une multiplicité d'intervenants ou de partenaires témoigne de l'importance du domaine de la protection sociale. Ainsi, aux côtés de l'Etat, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Œuvres Sociales Privées (OSP), les associations, les fondations, les congrégations et organismes socioprofessionnels concourent à l'offre de service aux populations vulnérables.

Au demeurant, il y'a lieu de souligner que les mesures prises par le Cameroun pour garantir l'inclusion se heurte à trois principaux défis : (i) les ressources allouées aux secteurs sociaux sont encore insuffisantes, (ii) la couverture et la performance des mécanismes de protection sociale

sont également faibles et, (iii) les mécanismes de ciblage utilisés par les programmes de protection sociale sont souvent inefficaces.

2.5. Mécanismes institutionnels de mise en œuvre des ODD

Cette section passe en revue le cadre institutionnel national de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que le suivi des performances.

2.5.1. Cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Conformément aux orientations du document de contextualisation des ODD au Cameroun, le cadre institutionnel pour la coordination de la mise en œuvre de l'agenda 2030 couvre les niveaux Central, Régional et Local.

Au niveau central, la coordination de la mise en œuvre des ODD est assurée le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire en collaboration avec le Bureau Pays des Nations Unies. Le MINEPAT, en outre, assure le pilotage technique et la coordination interministérielle des politiques, programmes, projets et interventions.

Aux niveaux régional et local, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODD sont assurés par les services régionaux et départementaux du MINEPAT. A travers le suivi de l'exécution du Budget d'Investissement Public et les cadres de Coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers, la production des rapports départementaux et régionaux de développement économique, ces structures doivent rendre compte chaque année de l'évolution des indicateurs de suivi des ODD. Ces instances de coordination veillent aussi sur l'effectivité de la participation et de l'appropriation des ODD par l'ensemble des parties prenantes.

Le travail de ces instances de coordination régionale et locale gagnera en efficacité avec l'entrée en vigueur des réformes récentes¹ opérées visant à accélérer le processus de décentralisation. Les missions de contextualisation et de suivi de la mise en œuvre des ODD seront progressivement dévolues (i) au niveau local (commune) aux comités techniques communaux de suivi participatif de l'Investissement Public qui disposent déjà des ressources tant humaines que financières nécessaires et qui pourraient à l'occasion de leur session débattre du suivi des ODD et (ii) au niveau régional, par le Comité Régional de Suivi de l'exécution Physico-financière de l'Investissement Public dont les missions pourraient être étendues aux travaux de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD. Il reviendra à ce titre la responsabilité à cette instance régionale, la production du rapport régional sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD, en s'appuyant sur les rapports communaux. Les rapports régionaux feront ensuite l'objet d'examen au niveau de la plateforme nationale de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD.

¹ Avec la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation et des lois fixant les règles applicables aux Régions et aux Communes et la loi No 2019/024 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées promulguée le 24 décembre 2019, et le parachèvement de la mise en place des institutions y relatives en 2020.

2.5.2. Production et utilisation des données statistiques

La production et l'accès aux données fiables et produites régulièrement sont cruciaux pour le suivi et l'évaluation des performances nationales de l'Agenda des ODD. Conformément aux dispositions légales qui régissent l'activité statistique nationale, la mission de production des données statistiques nécessaires au suivi de progrès vers l'atteinte des cibles des ODD est dévolue à l'Institut National de la Statistique (INS).

Avec l'adoption d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) et la promulgation de la loi n°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun², le Système National de la Statistique se caractérise encore par des insuffisances en matière de production et d'accès facile et régulier à l'information statistique nécessaire à la réalisation des ODD.

Bien que le système de production de données statistiques ait fait d'énormes progrès au cours de ses dernières années, il mérite une implication encore plus forte de l'Etat. En effet, les ressources budgétaires affectées à la statistique, ne sont pas suffisantes au regard du volume de données sollicitées. Le financement de la production des statistiques nationales dépend encore des apports des partenaires au développement. En conséquence, les données produites actuellement, tant en termes d'enquêtes que par l'Administration publique ou les services spécialisés, sont fortement tributaires des ressources financières et besoins des PTF, avec des procédures parfois complexes pour en bénéficier.

Aussi, la régularité et, dans une certaine mesure, le niveau de désagrégation des indicateurs produits par les différentes enquêtes sont tributaires des besoins et contributions desdits partenaires. Un renforcement des capacités institutionnelles et la lisibilité financières demeure une préoccupation majeure pour optimiser ce dispositif statistique, notamment en ce qui concerne les statistiques de source administrative.

Faute d'une production régulière des données, il n'est pas aisé d'identifier les goulots d'étranglement qui entravent la performance pour la prise des mesures correctives. De même, l'absence d'une information statistique fiable et complète ne permet pas d'identifier les accélérateurs pour mieux capitaliser sur les opportunités d'accélération.

² L'objectif étant la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel propice à une meilleure gouvernance en matière de statistique publique et la consolidation du rôle de l'INS comme acteur principal du système national de la statistique.

3. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN OEUVRE DES ODD AU CAMEROUN

Cette partie met en évidence les progrès et réalisations effectués par le Cameroun ainsi que les défis rencontrés dans la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable suivant les cibles définies et contextualisées au niveau national. Elle est articulée autour de deux sections : la première concerne les ODD retenus pour le FPHN 2022 et la seconde traite des autres ODD.

3.1. Évaluation des progrès réalisés pour la mise en œuvre des ODD retenus au FPHN

L'évaluation de la mise en œuvre des ODD faite dans cette section porte sur les ODD 4, 5, 14, 15 et 17 qui ont été arrêtés par le FPHN pour faire l'objet d'un examen approfondi au cours de l'édition 2022.

3.1.1. ODD4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Encadré 2 : Cibles contextualisées de l'ODD4

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles ;

Cible 4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ;

Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;

Cible 4.7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ;

Cible 4.a : Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace ;

Cible 4.b : D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ;

Cible 4.c : D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

Dans le secteur de l'éducation et de la formation, le Gouvernement camerounais s'est donné pour vision de promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays. Pour ce faire, un ensemble d'objectifs stratégiques sont poursuivis notamment : (i) garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; (iii) réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ; et (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18% à 35% au niveau supérieur.

3.1.1.1. Appréciation des progrès enregistrés et réalisations majeures pour l'atteinte de l'ODD

L'évaluation des progrès réalisés concernant l'ODD 4 est présentée selon les thématiques en lien avec les principales cibles contextualisées.

➤ Progrès réalisés en matière de la promotion d'une éducation fondamentale de qualité et la facilitation de l'accès de tous

En 2021, le taux brut de scolarisation au préscolaire est de 38,4% contre 37,8% en 2019. Le taux d'achèvement du cycle primaire est passé de 70,6% en 2018/2019 à 73,5% en 2020/2021. Ce résultat est encore loin de la cible qui est d'atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire à l'horizon 2030. Le taux net d'admission a presque stagné passant de 70% en 2019 à 71% en 2020.

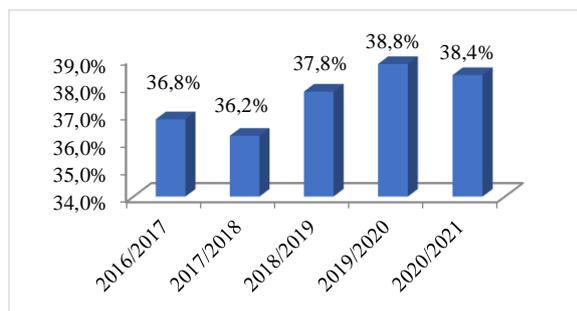
Encadré 3 : Changements des normes sociales en faveur de la scolarisation

A propos de l'engagement des familles en faveur de l'éducation, la même évaluation a confirmé que les interventions du Programme ont grandement influencé les perceptions, les attitudes et les comportements des parents vis-à-vis de la scolarisation des enfants. Lesquelles perceptions, attitudes et comportements étaient défavorables à une scolarisation optimale des enfants ; sur qui les principales attentes étaient de d'apporter de l'aide à leurs parents dans leurs activités quotidiennes (Travaux ménagers, petits commerce et/ou mariage pour les filles ; et travaux champêtre, débrouillardise, pâturage et/ou petits métiers pour les garçons). En effet, dans les localités des ZI visitées, la transformation la plus perceptible admise de manière quasi unanime est l'accentuation de l'implication, plus que par le passé, des parents et des membres de la communauté en général dans la scolarisation des enfants. Les parents avouent avoir été ignorants et magnifient aujourd'hui les bienfaits de l'éducation et y fondent de nombreux espoirs. Ce changement des perceptions, attitudes et comportements des parents peut se résumer par ces propos d'un responsable de la communauté éducative dans l'Adamaoua « avant il y'avait une sorte de réticence des communautés, mais de nos jours on ressent plutôt une mobilisation et une adhésion de ces communautés pour l'éducation. Car elles ont confiance en l'UNICEF ». Toutefois, il y a lieu de souligner que ces changements de perceptions, attitudes et comportements ont aussi beaucoup été influencés par l'espoir des parents du fait que la scolarisation assurerait à coup sûr l'ascension sociale de leurs enfants. On peut donc craindre que ces acquis soient déconstruits à long terme par une faible insertion socio professionnelle des enfants de ces communautés après leurs études.

Des efforts ont aussi été menés dans le cadre de l'alphabétisation. Ainsi le nombre de personnes alphabétisées est passé de 18 815 en 2015 à 33 222 en 2021.

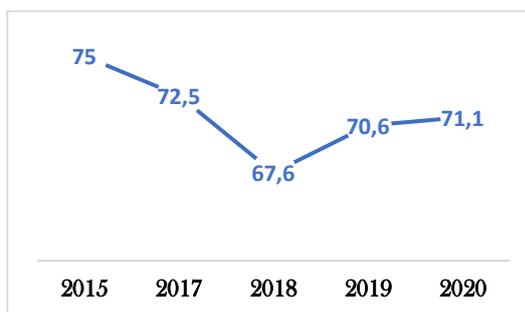
Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur est passé de 350 498 en 2019 à 382 498 en 2020, soit une hausse de 9,1%. Les Universités d'Etat accueillent près de 81,6% de ces effectifs, les Instituts Professionnel Enseignement Supérieur 16,9% et les institutions à statut particulier 1%.

Graphique 2 : Taux brut de scolarisation au préscolaire



Source : INS, MINEDUB, 2021

Graphique 3 : Taux d'achèvement au cycle primaire (en %)



S'agissant de la formation professionnelle, des bourses de formation ont été octroyées aux jeunes les plus nécessiteux de leurs régions. En 2021, 205 jeunes dont 113 filles (55,12%) et 92 garçons (44,88%) ont bénéficié de bourses de formation dans 68 spécialités.

Au niveau du primaire, une architecture innovante a été construite dans la perspective d'assurer l'éducation à distance. Des efforts ont été fournis dans la mise à disposition gratuite des manuels scolaires essentiels au niveau 1 et 2, à savoir 2 972 613 manuels distribués dans 12 866 écoles primaires publiques. De plus, le Gouvernement a créé 68 écoles inclusives pilotes.

➤ Progrès en matière d'amélioration de la qualité d'encadrement des élèves et étudiants

Au niveau du préscolaire, le ratio élèves/salle de classe passe de 28 en 2018/2019 à 26 en 2019/2020. Le ratio élèves/enseignant se stabilise à 20 élèves/enseignant. Pour ce qui est du primaire, le ratio élèves/salle de classe s'améliore, en passant de 48 à 44 et le ratio élèves/enseignant est resté stable à 46. En sus, le pourcentage des élèves ayant obtenu au moins 10/20 dans les disciplines instrumentales est passé de 29,27% en 2019 à 68% en 2021.

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, l'enseignement secondaire général a accueilli 1 517 729 élèves, encadrés par 79 729 enseignants, répartis dans 44 721 salles de classe. Dans cet ordre d'enseignement, malgré la différence entre les milieux urbain et rural, le ratio élèves/salle de classe s'améliore, en passant de 37,1 à 33,9 et le ratio élèves/enseignant reste stable à 19.

Dans l'enseignement secondaire technique, ces ratios passent respectivement de 30,4 à 28,7 et de 9,9 à 9. L'enseignement technique et professionnel a enregistré 351 253 élèves, encadrés par 38 785 enseignants, répartis dans 12 216 salles de classe. Dans l'enseignement normal, les effectifs des élèves-maîtres sont de 13 977, répartis dans 1059 salles de classe, encadrés par 3 793 enseignants.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur est passé de 350 498 en 2019 à 382 498 en 2020, soit une hausse de 9,1%. Le nombre d'enseignants augmente de 3,4% et se situe à 6 189. Le ratio d'encadrement est de 50 étudiants pour un enseignant.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, l'effectif des apprenants inscrits dans les centres de formation professionnelle est passé de 52 792 (26 403 femmes contre 26 389 hommes) en 2020 à 56 335 (26 433 femmes contre 29 902 hommes) en 2021, soit une augmentation de 6,71%. L'on note également une hausse de 18,11% de formateurs, soit de 12370 à 14 611 (2020-2021).

Tableau 3 : Evolution des ratios élèves/enseignants dans les différents niveaux d'enseignement au Cameroun entre 2015 et 2020

Année scolaire/ Académique	Ratio élèves/ enseignants au préscolaire	Ratio élèves/ enseignants au primaire	Ratio élèves/ enseignants au secondaire général	Ratio élèves/ enseignants au secondaire technique	Ratio élèves/ enseignants au secondaire normal	Ratio Etudiants/ enseignant au niveau du supérieur	Ratio Apprenants/formateurs au niveau de la formation professionnelle
2014/2015	21	41	20	19	11	45	
2015/2016	21	42	23	23	10	51	
2016/2017	21	45	22	20	8	52	6
2019/2020	20	46	19			50	4

Source : MINEDUB/MINESEC/MINESUP/MINEFOP et MINFI/RASIPEFIN (2018 et 2021)

Le ratio d'encadrement s'est amélioré, soit 4 apprenants par formateur en 2019-2020 contre 6 apprenants par formateur entre 2016-2017.

➤ **Progrès en matière d'élimination de disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et facilitation de l'accès à l'éducation des plus vulnérables**

Le rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2020/2021 précise que la demande de préscolaire ne présente pas de disparités notables selon le sexe de l'enfant et que le rapport de masculinité par rapport aux effectifs est proche de 1 (1,0143 en 2020/2021).

Le taux d'achèvement des filles en dernière année du cycle primaire est passé de 66,8% pour l'année scolaire 2018/2019 à 68,66% pour l'année scolaire 2020/2021. Celui des garçons passe de 74,4% à 75%, montrant ainsi que le taux d'achèvement des filles est en général faible par rapport à celui des garçons. Cependant, le taux d'achèvement global est resté stable malgré les crises sécuritaire et sanitaire (RASIPEFIN, 2021).

On note également l'octroi de bourses de formation aux jeunes les plus nécessiteux. En 2021, 205 jeunes dont 113 filles (55,12%) et 92 garçons (44,88%) ont bénéficié de bourses de formation dans 68 spécialités.

Encadré 4 : Education de la jeune fille

A propos de la dimension genre, l'évaluation indépendante des réalisations du Programme de Coopération Cameroun - UNICEF dans le domaine de l'éducation montre que tant l'Accès, l'équité, la Qualité et la réponse aux Urgences, les interventions ont contribué significativement à l'égalité des sexes dans l'éducation dans les ZI. L'introduction de l'hygiène menstruelle dans les interventions du Programme et l'amélioration de l'assainissement en milieu scolaire avec la construction des latrines sensibles au genre, le taux d'absentéisme des filles a baissé. Également, dans la mise en œuvre, les filles ont constitué une cible prioritaire avec des interventions qui les ciblaient exclusivement notamment la sensibilisation des leaders et des membres des communautés pour la scolarisation des filles, des Bakas et l'appui à la scolarisation des jeunes filles entre autres

L'amélioration de la scolarisation de la jeune fille dans la ZI est l'un des résultats les plus marquants du programme. En effet, au regard des indicateurs de performance des différents produits il apparaît que le niveau d'enrôlement et de maintien des filles à l'école s'est amélioré et des témoignages recueillis auprès des communautés bénéficiaires il ressort que de nombreuses barrières à la scolarisation des enfants sont en train de tomber et nombre d'entre elles grâce aux interventions de l'UNICEF. Il s'agit notamment des barrières socio culturelles, géographiques et financières qui entravaient la scolarisation des enfants principalement les filles et les peuples autochtones (Bororos et Baka) dans la ZI. Les statistiques issues des ZEP montrent également une augmentation significative de la scolarisation dans son ensemble avec un taux brut de scolarisation des filles qui a atteint 112% et un taux d'achèvement du primaire de 63,5% avec un dépassement des cibles de 3 à 20 points dans les régions de l'Est, l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême Nord.

➤ **Progrès en matière d'amélioration de l'accès aux infrastructures par les établissements scolaires**

L'offre d'éducation au cycle primaire public a été renforcé par des actions portant sur la construction et équipement des salles de classes ; la construction des blocs latrines, forages et des clôtures ; (iv) la fourniture des kits de matériels spécialisés pour les écoles inclusives ; la sensibilisation sur l'envoi des enfants à l'école dans les communes des zones d'éducation prioritaire.

Pour ce qui est du secondaire, le nombre d'établissements d'enseignement secondaire est passé de 4127 en 2019 à 4 195 en 2020, en hausse de 1,6%.

On a assisté à l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire s'est poursuivie, notamment à travers : la production et l'implémentation d'un référentiel sur l'Approche Par Compétences (APC); l'équipement de 114 établissements en système de vidéosurveillance ; la digitalisation des enseignements et de l'éducation à distance à travers un Centre d'Education à Distance situé à Yaoundé ; l'inter connectivité de certains établissements scolaires ; la fourniture de kits solaires dans 111 établissements en milieu rural. Aussi, le nombre d'établissements d'enseignement secondaire est passé de 4127 en 2019 à 4 195 en 2020, en hausse de 1,6%. Il est à noter l'intégration des modules sur l'éducation à la citoyenneté et au développement durable dans les curricula scolaires et académiques. De même, grâce à l'appui des partenaires au développement tel que l'UNESCO, le Gouvernement met en œuvre le Programme National d'Education Civique par le Réarmement Civique, Moral et Entrepreneurial (PRONEC-REAMORCE).

Dans le cadre du développement humain pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la SND30, les actions suivantes ont été menés par le MINESUP : (i) modernisation et l'augmentation des capacités d'accueil des établissements facultaires classiques, technologiques et professionnels ; et (ii) la création de trois nouvelles universités d'état.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le nombre de Centres de Formation Professionnelle est passé de 1 477 à 1676 entre 2020 et 2021. Ce qui traduit une augmentation des structures offrant de la formation professionnelle. Cette augmentation s'est également traduite par une augmentation du nombre d'apprenants (52 792 et 56 336 respectivement) avec une offre également croissante au niveau des formateurs.

Un effort constant est fait pour assurer la construction des infrastructures accessibles à tous conformément décret N° 2018/6233/PM du 26 juillet 2018 fixant les modalités d'application de la loi N°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapés.

En somme, le Gouvernement camerounais a mené plusieurs actions visant à : l'accroissement de l'offre d'éducation, la professionnalisation et l'amélioration de la qualité des enseignements et la promotion de la recherche-développement.

3.1.1.2. Effets du COVID 19 et mesures d'atténuation

La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'éducation a été influencée par la pandémie de la COVID-19, qui a conduit à la fermeture des établissements scolaires à partir du 18 mars 2020, soit quatre mois avant la fin de l'année scolaire 2019/2020.

Cette crise a affecté la scolarisation d'environ 4,5 millions d'élèves du primaire, 1,8 millions d'élèves de l'enseignement secondaire général et technique ainsi que 40 000 apprenants de la formation professionnelle. Cette situation a davantage réduit les opportunités d'apprentissage des enfants issus des familles les plus vulnérables, exclus du téléenseignement à cause de la fracture numérique.

Encadré 5 : Consolidation de la résilience en milieu scolaire

La crise sécuritaire qui affecte les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, a privée environ 700,000 enfants du droit à l'éducation. Tant dans leurs localités d'origine que dans les sites de relocalisation, les enfants issus des communautés directement ou indirectement affectés font face au risque de ne pas développer leur capital humain au maximum de leur potentiel.

Sous le leadership du Ministère en charge de l'Éducation de Base, les partenaires techniques et financiers, notamment les membres du Groupe Local d'Éducation (LEG) mènent diverses initiatives pour donner aux enfants la possibilité de continuer les activités d'apprentissage. Des alternatives d'apprentissage à distance telles que l'éducation par la radio et au moyen des TIC ont été développées et mises en œuvre.

Compte tenu des fréquentes attaques dont les écoles faisaient l'objet, il est apparu nécessaire de renforcer la résilience de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, des modules de formation ont été développés et dispensés en faveur de l'ensemble des responsables nationaux, régionaux, départementaux et locaux de l'éducation. Les responsables d'établissements scolaires, les élèves et les parents ont été outillés pour rendre les activités d'apprentissage plus résilientes aux effets des chocs de diverses natures.

Pour assurer une reprise normale des activités d'apprentissage, un total de 1,025 enseignants formés apportent à leurs apprenant une assistance psychosociale. En collaboration avec les responsables en charge de l'éducation, les parents apportent à leurs enfants l'accompagnement nécessaire pour mener des activités d'apprentissage dans un contexte fortement marqué par les traumatismes subits.

Pour pallier à la suspension des cours en présentiel et assurer la continuité des enseignements, le Gouvernement a mis en place un dispositif national intégré d'enseignements à distance, à travers notamment la radio, la télévision, l'internet et la distribution des supports pédagogiques. En outre, le premier mois de l'année scolaire 2020/2021 a été consacré au rattrapage des enseignements qui n'avaient pas été achevés l'année précédente. Les actions ont aussi porté sur l'appui psychosocial en faveur des enseignants et des enfants victimes de la Covid-19.

Pour faire face à cette crise, les ministères en charge de l'éducation de base, des enseignements secondaires, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnelle ont bénéficié des allocations budgétaires supplémentaires en 2020 pour pallier aux charges additives engendrées par la Covid 19.

3.1.1.3. Défis et mesures à prendre

Le système éducatif camerounais pour jouer pleinement son rôle qui est de mettre à la disposition du tissu productif des compétences de qualité doit relever plusieurs défis, dont les principaux

sont :

- assurer l'accès à l'éducation et formation professionnelle dans les régions en crises sécuritaires ;
- intégrer les aspects liés au développement durable dans les curricula scolaires dans tous les ordres d'enseignement ;
- finaliser la politique de l'éducation inclusive et former les enseignants inclusifs ;
- construire des infrastructures du secteur de l'éducation accessible à tous et procéder à la transformation infrastructures existantes en établissement accessible à tous.

En vue d'accompagner les efforts du Gouvernement et des partenaires au développement pour l'atteinte de l'ODD 4, les mesures suivantes seront prises :

- ✓ réguler les flux et modifier progressivement la structure d'offre de formation au profit de la formation technique et professionnelle ;
- ✓ intensifier les mesures de facilitation de l'accès à l'éducation inclusive des enfants défavorisés, des handicapés et des minorités ;
- ✓ professionnaliser les enseignements et promouvoir la recherche universitaire pour contribuer à l'augmentation significative de la productivité globale de l'économie ;
- ✓ poursuivre l'inter-connectivité des établissements scolaires pour faciliter l'accès à l'éducation à distance ;
- ✓ accroître les dépenses publiques de l'Etat dans le secteur de l'éducation en conformité avec les engagements internationaux du Gouvernement.

3.1.2. ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Encadré 6 : Cibles contextualisées de l'ODD 5

Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;

Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ;

Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine ;

Cible 5.4 : Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ;

Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ;

Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la Population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi ;

Cible 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne ;

Cible 5.b : Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et de la communication, pour favoriser l'autonomisation des femmes ;

Cible 5.c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

Au niveau national, le Gouvernement entend poursuivre les actions visant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Il est prévu dans ce sens d'améliorer les connaissances et les capacités des femmes et des filles à : (i) générer des ressources suffisantes d'une manière durable pour qu'elles puissent répondre à leurs besoins, et (ii) assurer leur autonomie et leur épanouissement au sein de la famille et de la société. Pour ce faire, le pays envisage : une meilleure appropriation et mise en œuvre effective de la Politique Nationale du Genre (PNG) au Cameroun ; la mise en place des mécanismes devant permettre d'étendre l'égalité de genre à toutes les catégories de travailleurs ; la mise en place d'un système national de coordination des actions liées au genre ; et l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de la communication pour le développement social et le changement de comportement.

3.1.2.1. Appréciation des progrès enregistrés et réalisations majeures pour l'atteinte de l'ODD

➤ Progrès réalisés en termes de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Le Cameroun a souscrit à la plupart des cadres et engagements internationaux et régionaux en matière d'égalité homme-femme. Toutefois, depuis 2019, on note une évolution timide du cadre juridique national visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur les femmes et les filles.

En effet, le Cameroun a adopté un certain nombre de mécanismes, cadres stratégiques et mesures visant l'éradication des discriminations à l'égard des femmes et des filles. On peut citer entre autres :

- l'opérationnalisation effective de la Budgétisation Sensible au Genre à travers la revue budgétaire et l'élaboration d'un rapport budgétaire genre depuis 2021 ;
- l'actualisation (en cours) de la Politique Nationale du Genre pour l'adapter au contexte des ODD et de la SND30 et l'intégration du genre dans la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2020-2030 afin de disposer d'un cadre de suivi efficace des ODD relatif au genre et à l'égalité des sexes ;
- l'adoption la Circulaire N°02/22/C/MINESEC/CAB du 22 avril 2022 du MINESEC visant une meilleure gestion des cas de grossesses dans les établissements publics et privés d'enseignement secondaire.

De plus, des stratégies thématiques et sectorielles prenant en compte le genre ont été élaborées et/ou sont en cours de révision. On peut citer entre autres la Stratégie de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2018-2020) ; du Plan d'Action National des résolutions 1325 et connexes sur les Femmes, la Paix et Sécurité (2018-2020) ; du Plan d'Action National de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines ; du Plan Sectoriel Femmes, Familles et VIH/SIDA ; des Stratégies Sectorielles de la Santé, du Secteur rural, de l'Education, etc. Cependant, la plupart de ces stratégies ne sont pas mises en œuvre efficacement du fait d'une insuffisance de ressources financières et d'un mécanisme de coordination approximatif.

➤ **Progrès réalisés en matière de lutte contre les violences basées sur le genre**

Les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) réalisées en 2011 et 2018 décrivent une amélioration des indicateurs liés aux violences basées sur le genre comme l'indique le tableau 4.

A titre d'illustration, la proportion des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans est passée de 54,6% en 2011 à 39,0% en 2018, traduisant ainsi les efforts des pouvoirs publics en matière de lutte contre les violences basées sur le genre.

On peut relever à travers ces chiffres la volonté politique d'inscrire au rang des priorités du Gouvernement l'éradication des Violences Basées sur le Genre (VBG).

Tableau 4 : Quelques indicateurs sur les violences basées sur le genre

Indicateurs	2011	2018
Pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans	54,6	39,0
Pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des violences sexuelles à n'importe quel moment de leur vie	29	13,1
Pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des violences sexuelles au cours des 12 derniers mois précédent l'enquête	9,8	5,2
Pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant des violences pendant la grossesse	14,1	6,5
Pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans en couple/en rupture d'union qui ont subi des violences physiques à n'importe quel moment	44,8	34,2
Pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans en couple/en rupture d'union qui ont subi des violences sexuelles à n'importe quel moment	20,3	10,3
Pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans en couple/en rupture d'union qui ont subi des violences émotionnelles à n'importe quel moment	41,9	28,8
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans	13,4	10,7%
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans	38,4	29,8%

Source : INS, EDS 2018

En 2020, le Gouvernement a continué la mise en œuvre du Programme « Promotion de la femme et du genre » avec des activités telles que : la sensibilisation en mettant l'accent sur la vulgarisation des cadres opérationnels de promotion et de protection des droits de la femme (vulgarisation du code pénal auprès de 1 932 057 personnes parmi lesquelles, les leaders communautaires et les femmes des réseaux d'associations), la prise en charge holistique des femmes et des filles en contexte humanitaire, le renforcement des capacités de 1543 veuves à la création et la gestion des activités génératrices de revenus.

➤ **Progrès réalisés en matière de lutte contre toutes les pratiques préjudiciables**

S'agissant des Mutilations Génitales Féminines (MGF), bien que la pratique soit localisée dans certains groupes et zones spécifiques du pays, elle demeure cependant, un acte qui touche encore 1,4% des femmes. Afin de mettre fin à ce phénomène qui tire son essence dans les pratiques culturelles, le Gouvernement met en œuvre depuis 2011, un Plan d'Action Nationale de Lutte

contre les Mutilations Génitales Féminines. A cet effet, il a été mis en place dans les zones foyers, des comités de luttés contre les MGF.

Pour lutter contre les mariages précoces (avant l'âge de 15 ans) dont le niveau est passé de 13,4% en 2011 à 10,7% chez les 20-24 ans, le Gouvernement à travers le MINPROFF, a adopté et met en œuvre un plan d'action national multisectoriel budgétisé afin d'y mettre fin. Une plateforme nationale de coordination pour l'abandon des mariages d'enfants a été mise en place, en vue de servir de cadre pour renforcer les interventions intersectorielles dans la lutte contre cette pratique et développer des partenariats entre les acteurs clés de la chaîne de protection de l'enfant. Le processus de mise en place d'une ligne d'assistance aux enfants est en cours ; le numéro 1600 servira de ligne téléphonique pour les dénonciations, les référencement, et autres. Il faut également signaler le Cameroun met en œuvre la campagne de l'Union Africaine lancée depuis 2016 pour l'abandon des mariages d'enfants.

➤ **Progrès réalisés en matière d'autonomisation et de participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision**

La participation des femmes à la vie publique et politique s'est améliorée au cours des dernières années. L'application des dispositions du code électoral du 19 avril 2012 a permis au pays d'enregistrer une augmentation de l'effectif des femmes à des postes de décision, chiffré à 31 femmes maires titulaires (8,6 %) entre 2013 et 2018 et à 39 femmes maires titulaires (10,83 %) pour la période 2020-2025. On enregistre par ailleurs 26 femmes au Sénat et 61 femmes à l'Assemblée Nationale pour la période 2020-2025.

Tableau 5 : Proportion des femmes occupant les postes électifs

Pourcentage de femmes	2013 - 2018	2020 - 2025	Points
Sénateurs	20	26	+6
Députés	30,6	31,6	+1
Maires	8,33	9,36	+1
Adjointes au maire	31,8	33,8	+1

Source : FEICOM, les Cahiers de l'Observatoire N°001, Juillet 2020

Parmi les 10 626 conseillers municipaux que compte le pays, 2 541 sont des femmes, soit un taux de représentativité de 24%³. Ce nombre quoiqu'en deçà des standards nationaux et internationaux (respectivement de 30% et 50%), n'est pas négligeable et témoigne de la volonté du Gouvernement à renforcer la participation de la femme dans les instances de prise de décision.

Cependant, s'agissant des conseillers régionaux et municipaux, on enregistre moins de 10% de femmes maires et aucune femme comme présidente de Région.

Au niveau de la fonction publique, depuis 2010, le nombre de femmes dans le Gouvernement augmente légèrement au fur et à mesure qu'il y'a formation d'un nouveau Gouvernement. Dans

³ FEICOM, les cahiers de l'Observatoire N°001, Juillet 2020

l'actuel Gouvernement, on totalise 11 femmes sur 67 qui occupent des fonctions ministérielles, soit 16,4%⁴ (07 femmes Ministres⁵, 01 femme Ministre Délégué⁶, 03 femmes Secrétaires d'Etat⁷).

Au niveau des postes de commandement, on n'enregistre aucune femme au poste de Gouverneur, 01 femme sur 58 au poste de Préfet, 26 femmes sur 142 comme adjoint préfectoral et 23 femmes sur 351 au poste de Sous-préfet en 2021⁸.

En ce qui concerne la magistrature, les tableaux suivants montrent la proportion de femmes dans le domaine judiciaire :

Tableau 6 : Effectifs des magistrats

Grade	Effectif femmes	Effectif hommes	Total
HH 1 ^{er} groupe	14	39	53
HH 2 ^e groupe	25	88	113
4 ^e grade	60	183	243
3 ^e grade	85	187	272
2 ^e grade	205	383	588
1 ^{er} grade	213	351	564
Total	602	1231	1833

Source : Rapports MINJUSTICE 2020

La proportion des postes gérés par les femmes dans les institutions (corps législatif national et local, service public et système judiciaire) par rapport aux distributions nationales est de 50,64% en 2021.

Dans le même sens, des progrès notables ont été faits dans l'autonomisation économique des femmes. Près de 38,3% des femmes de 15-49 ans en union ayant gagné de l'argent pour leur travail décident avec leur conjoint de l'utilisation de cet argent en 2018 contre 25,1% en 2011. On compte plusieurs projets menés avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers en vue de l'autonomisation des femmes et des filles, à l'instar du projet d'« Autonomisation des femmes du Sahel et dividende démographique (Projet SWEDD) ».

Ce projet vise à accroître l'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur accès à des services de qualité en matière de santé de reproduction, de santé de l'enfant et de santé maternelle dans trois régions du pays à savoir Extrême-Nord, Nord et Adamaoua et améliorer la production et le partage des connaissances régionales ainsi que la capacité et la coordination régionales.

➤ Progrès réalisés en matière de santé sexuelle et reproductive

La capacité des femmes à faire librement des choix et jouir de leurs propres droits en matière de santé reproductive est restreinte du fait des pesanteurs socio-culturelles, du statut de la femme et

⁴ Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ; Décret n°2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ; Décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un premier Ministre ; Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement de Gouvernement

⁵ Ministre des Affaires sociales ; Ministre des Enseignements secondaires ; Ministre de l'Habitat et du Développement urbain ; Ministre Délégué à la Présidence, chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat ; Ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation ; Ministre des Postes et Télécommunications ; Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille

⁶ Ministre Délégué auprès du ministre de l'Agriculture et de Développement rural chargé du développement rural

⁷ Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Éducation de Base ; Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Forêts et de la Faune ; Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain chargé de l'Habitat

⁸ MINPROFF, Palmarès Genre des Administrations publiques et parapubliques 2022

des contraintes de revenus limitant leur accès aux services et soins de santé reproductive y compris la Planification Familiale. Au niveau familial globalement, les statistiques concernant les besoins non satisfaits en matière de planification familiale chez les femmes en union sont restées stables entre 2011 et 2018 avec une proportion autour de 23%.

Tableau 7 : Quelques indicateurs sur la prise de décision en matière de santé de la reproduction

Indicateurs (en %)	2011	2018
Proportion de femme de 15-49 ans actuellement en union ayant des besoins non satisfaits en matière de planification familiale (PF)	23,5	23,0
Proportion de femme de 15-49 ans actuellement en union ayant des besoins non satisfaits en matière d'espace de naissance (PF)	15,5	15
Proportion de femme de 15-49 ans actuellement en union ayant des besoins non satisfaits en matière de limitation des naissances	8,0	8,1

Source : INS, EDS 2018

Le Gouvernement a élaboré le Plan d'Action National d'Appui à la Participation des Femmes à la prise de décision en 2018. Par ailleurs, avec l'appui des partenaires au développement, des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes sur la prise de décision sur leur santé sexuelle et reproductive ont été mises en œuvre.

Toutefois, des efforts sont encore à entreprendre pour que les droits reproductifs soient une réalité, notamment :

- accroître l'éventail et la portée des politiques qui renforcent les droits reproductifs ;
- donner la priorité à la santé reproductive dans les systèmes de soins (financements, intégration aux SSP, complets, qualité) ;
- offrir une éducation complète à la sexualité qui soit universelle.

3.1.2.2. Covid-19 : effets et mesures d'atténuation

La pandémie de Covid 19 a contribué à fragiliser davantage l'autonomisation des femmes et à aggraver les inégalités sociales et sexuelles spécifiques existantes. Elle a perturbé l'accès aux services vitaux de santé sexuelle et reproductive surtout pour les femmes avec un effet négatif sur la satisfaction des besoins en PF et l'atténuation des violences basées sur le genre. De plus, la santé mentale de la population a été entamée avec le développement d'un stress relatif à l'angoisse liée à la peur d'attraper la Covid-19, beaucoup plus chez les femmes (51,3%) que les hommes (41,4%).

Les mesures édictées par le Gouvernement pour contrer la progression de la maladie ont imposées un certain nombre de restrictions à la population ; lesquelles restrictions ont impacté négativement l'autonomisation économique des femmes. En effet, une évaluation rapide de l'impact genre de la COVID-19 à travers l'enquête COVID-19 GIRAS 2020⁹, a permis de mettre en exergue une vulnérabilité plus accrue des femmes et des filles aux effets socioéconomiques de la pandémie. La baisse généralisée de l'activité économique notamment du secteur informel ainsi que la hausse des prix des produits de première nécessité et des vivres frais sur les marchés ont occasionné une baisse du volume du panier de la ménagère et une diminution du pouvoir d'achat

⁹ BUCREP, Evaluation rapide de l'impact genre de la Covid-19 sur les conditions de vie des hommes et des femmes au Cameroun, 2020.

des femmes. Les Petites et Moyennes Entreprises dirigées par les femmes ont pour la plupart connu un ralentissement de leurs activités (salon de coiffure, bar/restaurant, etc.) ; le capital financier soutenant ces activités ayant été entamé pour subvenir aux besoins des ménages.

L'étude menée par le Groupe de travail VBG Cameroun¹⁰ a quant à elle permis de constater que les femmes et filles sont exposées du fait de restriction de déplacement dû au COVID-19, entre autres, aux violences domestiques (62%), à un accès réduit aux moyens de subsistance (56%) et au sexe de survie (14%). Les femmes et les filles ont été plus exposées à la violence familiale avec le stress financier et le chômage des hommes. Les adolescentes déscolarisées pour l'heure ont aussi beaucoup plus été exposées aux grossesses précoces et non-désirées. En parallèle, l'offre des services de soutien aux survivantes, déjà faible avant la pandémie, est encore plus limitée vu le confinement et l'augmentation des coûts de transport.

Pour atténuer les effets néfastes de la Covid-19 sur les conditions de vie des ménages vulnérables et le bien-être des femmes et des filles, le Gouvernement a mis en place le Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus avec une composante relative à la résilience sociale. A ce Fonds s'ajoutent d'autres initiatives Gouvernementales mises en place avec l'appui des PTF dans l'optique de garantir la prise en compte des situations spécifiques des hommes et des femmes durant cette pandémie et surtout éviter que ladite pandémie ne vienne compromettre les avancées déjà enregistrées en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Il s'est surtout agi de la protection des femmes et la réduction de leur vulnérabilité à travers, entre autres, : (i) la formation de 34 709 filles et femmes au montage des projets et à la gestion des AGR, de 552 couturières à la confection des masques dans le cadre de la riposte contre la Covid-19, de 1 000 femmes à la fabrication artisanale du savon en liquide et du gel hydroalcoolique ; (ii) l'octroi du matériel agro-pastoral à 364 groupes de femmes; (iii) la réhabilitation des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF).

3.1.2.3. Défis et mesures à prendre

En termes de défis, le Cameroun envisage :

- d'améliorer l'accès des femmes et de filles à la formation, à l'information, aux services sociaux de base, aux soins de santé de la reproduction, aux marchés conventionnels, aux crédits, aux techniques et unités de conservation et de transformation des denrées alimentaires y compris au manque d'eau potable et d'électricité ;
- de saisir l'opportunité du projet « Sahel Women Economic Empowerment and Demographic Dividend » (SWEED) pour rattraper le retard en matière d'autonomisation économique des femmes ;

Pour ce qui est des mesures à prendre, il est suggéré :

- ✓ de mettre en place des mécanismes opérationnels de mise en œuvre des documents cadres notamment le Plan d'Action National 1325 sur les femmes, la paix et sécurité

¹⁰ Groupe de Travail VBG Cameroun, rapport de l'évaluation rapide de l'impact du covid-19 sur les VBG et services de santé sexuelle et reproductive dans les régions du littoral et de l'ouest, juillet 2020

(2018-2020), du Plan d'Action National de lutte contre les Mutilations Génitales féminines, le Plan Sectoriel Femmes, Familles et VIH/SIDA ;

- ✓ d'assurer une bonne vulgarisation, appropriation et mise en œuvre de la PNG révisée par les Administrations sectorielles, les Collectivités décentralisées, la Société civile et les Partenaires techniques et financiers ;
- ✓ de renforcer le SNIS pour la mise à disposition des données de qualité et pertinentes pour le monitoring et le reporting adéquats des engagement nationaux et internationaux du Cameroun en matière de genre et d'égalité des sexes.

3.2.3. ODD14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Les ressources océaniques, marines et côtières constituent un patrimoine naturel important et indispensable pour le Cameroun en vue de son développement durable. Etat côtier, riverain du Golfe de Guinée, le pays dispose d'une surface maritime de 14 400 km² et de 414 km de côtes. La gestion prudente de cette ressource vitale constitue un facteur clé de la réalisation par le pays, du développement durable souhaité.

Encadré 7 : Cibles contextualisées de l'ODD 14

Cible 14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments ;

Cible 14.2 : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans ;

Cible 14.3 : Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux ;

Cible 14.4 : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques ;

Cible 14.a : Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique interGouvernementale concernant le transfert de techniques marines ;

Cible 14.b : Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés ;

Cible 14.c : Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons ».

Les principaux enjeux nationaux associés à l'atteinte de cet ODD au Cameroun sont les suivants : (i) la préservation et la restauration des milieux océaniques ; (ii) la lutte contre la pollution plastique et chimique des océans ; et (iii) l'exploitation durable des mers et océans et la surpêche.

3.2.3.1. Appréciation des progrès enregistrés et réalisations clés pour l'atteinte de l'ODD

- Progrès en matière de prévention et de réduction de la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres

Au cours de ces dernières années, un volume important de déchets de différents types a été géré au Cameroun de manière écologique, en vue de réduire la pollution marine qui émane en partie des activités terrestres. En 2020, 1 854 535 tonnes de déchets solides ont ainsi été traités contre 1 097 000 tonnes de déchets solides en 2019, 10 970 000 litres de déchets liquides et 57 tonnes de déchets d'équipement électriques et électroniques. Dans le cas des emballages plastiques non conformes (non biodégradables d'épaisseur inférieure à 61 microns), 21,8 tonnes ont été saisies cette même année.

Graphique 4 : Volume de déchets gérés durablement au Cameroun en 2019 et 2020



Source : MINEPDED, Rapport annuel de Performance 2019, 2020

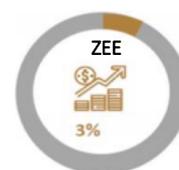
Les principales actions menées en vue d'atteindre la cible fixée, portent sur le renforcement du cadre réglementaire en matière de gestion des déchets, l'inspection des installations classées et la mise en œuvre d'opération d'assainissement de l'environnement.

Tableau 8 : Principales mesures mises en œuvre dans le cadre de la prévention de la pollution marine au Cameroun

Renforcement cadre réglementaire	Inspection des installations classées	Assainissement de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la Loi N°2020/002 du 23 avril 2020 autorisant le Président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun à la Convention Internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires. • Signature de 03 arrêtés en matière de gestion des PCB. • Homologation par l'ANOR d'une série de 35 normes environnementales. 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 119 installations inspectées en 2021 contre 4 643 en 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des opérateurs économiques et des populations sur la gestion et le tri sélectif des déchets. • Recyclage des déchets recueillis, (bouteilles plastiques transformées en mobiliers, pavés et autres objets usuels).

- Progrès en matière de gestion et de protection durable des écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience

La superficie de la Zone Economique Exclusive au Cameroun est de 15 400 km², soit 3% du territoire national. Dans le cadre de la promotion de la conservation et de la restauration des écosystèmes marins et côtiers, le Gouvernement a entre autres réalisé la production et transplantation de plants de palétuviers.



Graphique5 : Evolution du nombre de plants de palétuviers mis en terre au Cameroun



2017 : **100 000** plants de palétuviers mis en terre
2020 : **21 000** plants de palétuviers produits et transplantés
2021 : **4 000** plants de palétuviers mis en place

En outre, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité assortie de son plan d'action s'est poursuivie et a permis d'accroître la surface des aires protégées existantes en proportion de la superficie nationale.

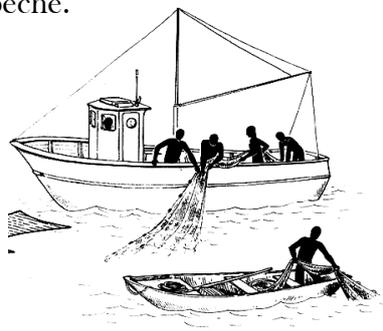
- **Progrès en matière de réduire de l'acidification des océans et de lutte contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux**

Face aux dangers environnementaux liés à l'acidification des océans ainsi que de l'augmentation du niveau des mers et des océans, le Cameroun s'efforce de maintenir les grands équilibres environnementaux, à travers notamment le contrôle des Organismes Vivants Modifiés (OVM) et autres Espèces Exotiques Envahissantes qui contribuent à l'eutrophisation des milieux aquatiques.



- **Progrès en matière de réglementation de la pêche, de la mise à terme de la surpêche, de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et d'exécution des plans de gestion fondés sur des données scientifiques**

Les actions mises en œuvre en vue d'atteindre cette cible ont spécifiquement été orientées vers la maîtrise de la production de la pêche de capture à travers notamment l'acquisition des matériels et équipements de pêche adaptés et la formation des acteurs sur les nouvelles techniques de pêche.



- ♣ En 2020, **750** pêcheurs ont été formés sur les nouvelles techniques de pêche ainsi que les technologies de traitement, transformation et conservation en vue de réduire les pertes après capture.
- ♣ Plusieurs centres de pêches et postes de contrôle de pêches ont été équipés des embarcations en fibre de verre et moteurs hors-bord.

- **Progrès en matière de garantie aux petits pêcheurs de l'accès aux ressources marines et aux marchés**

Quatre (04) principaux textes juridiques encadrent l'activité de la pêche au Cameroun. Il s'agit :

- de la Loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche;
- du Décret N°2001/546/PM du 30 juillet 2001 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°95/413/PM du 20 juin 1995 fixant les modalités d'application du régime de la pêche.

3.1.3.2. COVID-19 : effets et mesures d'atténuation

En raison des restrictions à la mobilité imposées dans le cadre de la gestion de la crise Covid-19 ainsi que la baisse de l'enveloppe budgétaire allouée à un certain nombre de secteurs, la réalisation de plusieurs actions visant à prévenir la pollution marine et côtière a été entravée.

En particulier, la couverture nationale, la fréquence et l'efficacité des inspections et des contrôles environnementaux ont été réduites. En outre, la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de promotion de l'aquaculture durable en vue de limiter l'exploitation des ressources marines a été négativement affectée par la crise Covid-19, à travers le renchérissement des intrants et équipements aquacoles consécutif à l'augmentation des coûts du fret maritime.



Toutefois, le ralentissement de l'activité maritime dû cette pandémie a permis de réduire la pollution marine par les navires à travers la réduction de l'activité maritime.

3.2.3.3. Mesures à prendre

En vue de favoriser l'atteinte effective de l'objectif de conservation et exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable, en plus des actions en cours d'opérationnalisation, les principales mesures à mettre en œuvre sont les suivantes :

- réaliser un monitoring de la qualité des cours d'eaux terrestres en vue de la préservation de la biodiversité marine ;
- mettre en place un mécanisme de production régulière de données statistiques relativement au domaine ;
- mettre en place un partenariat entre l'Etat et le secteur privé en vue de la promotion de l'économie circulaire.

3.1.4. ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Les préoccupations nationales liées à l'environnement et la protection de la nature portent sur le renforcement des actions en matière de gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune, eau); et sur la mise en œuvre de mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques. A cet égard, la Stratégie Nationale du Développement Rural à travers le Plan National d'Investissement Agricole 2020 - 2030, couvre quatre domaines

d'investissement dont l'un traite du renforcement de la résilience des systèmes de production, de la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, face au changement climatique et autres chocs.

Encadré 8 : Cibles contextualisées pour l'ODD15

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ;

Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial ;

Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres ;

Cible 15.4 : D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable ;

Cible 15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction ;

Cible 15.6 : Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale ;

Cible 15.7 : Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande ;

Cible 15.8 : D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires ;

Cible 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité ;

Cible 15.a : Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement ;

Cible 15.b : Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement ;

Cible 15.c : Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.

3.1.4.1. Appréciation des progrès enregistrés et réalisations clés de l'ODD

➤ Progrès réalisés en matière de préservation et de restauration des écosystèmes

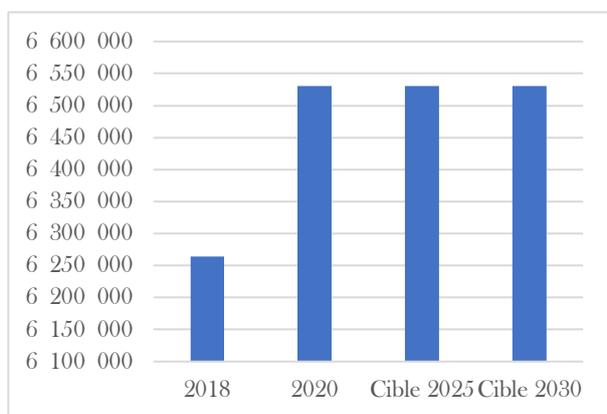
On note une évolution positive de la superficie totale des forêts aménagées qui est passée de 6 263 838 ha en 2018 à 6 530 489 ha en 2020. L'action du Gouvernement à l'horizon 2030 consistera à maintenir la tendance à travers un aménagement équivalent des surfaces forestières.

Le total des aires protégées dotées d'un plan d'aménagement/gestion est passé de 6 415 856 ha en 2018, à 6 461 273 ha en 2020. Les cibles envisagées pour les horizons 2025 et 2030 sont respectivement de 6 682 360 ha et 6 903 448 ha.

La superficie totale des aires protégées est passée de 9 716 163 hectares en 2019 à 9 728 871 hectares en 2020, soit 20,46% du territoire national. Cela a été rendu possible grâce à un environnement institutionnel favorable avec entre autres la création par décret du 7 janvier 2020 du parc national de Ma Mbed, (région de l'Extrême-Nord).

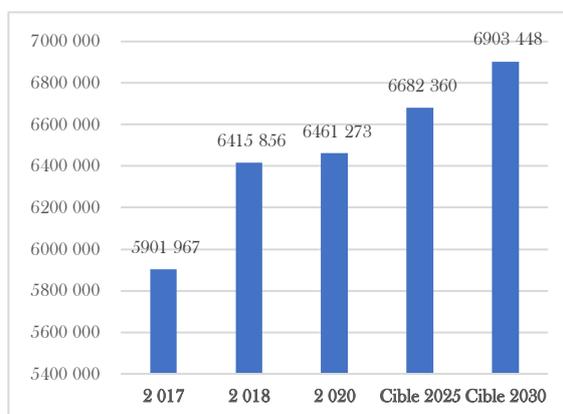
En somme, dans le cadre de la préservation et de la restauration des écosystèmes, les principales actions menées ont porté principalement sur : le renforcement du cadre juridique et institutionnel, ainsi que des interventions relatives à l'aménagement des forêts en vue de neutraliser leur dégradation, l'aménagement des aires protégées, la restauration des écosystèmes dégradés, etc.

Graphique 6 : Surface forestières aménagées (en ha)



Source : RASIFEFIN 2019, SDSR 2020-2030

Graphique 7 : Aires protégées sous aménagement (en ha)



En outre, un patrimoine foncier et forestier constitué de 230 422 ha de forêts comprenant 14 réserves forestières, 04 périmètres de reboisement et 01 UFA a été transférée à l'ANAFOR. Cette structure a la charge d'assurer une gestion durable des superficies et d'y mener des activités de sylviculture. En 2021, dans le cadre de la coopération entre le MINFOF et le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), des campagnes de reboisement se sont déroulées. A date, 47 903 essences ont été reboisées, à raison de 21 050 essences de PFNL et arbres à croissance rapide, et 26 853 essences d'arbres fruitiers (avocatiers, goyaviers, citronniers, orangers, mandariniers, corossoliers).

En ce qui concerne la promotion de la conservation et de la restauration des écosystèmes de mangrove, et, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de gestion Durable des Mangroves et autres Ecosystèmes Cotiers au Cameroun, plusieurs actions ont été menées entre 2020 et 2021, notamment : la production et transplantation de 21 000 plants de palétuviers ; le nettoyage de 10 ha de plans d'eau infestés par les espèces aquatiques envahissantes ; la construction des ombrières ; la formation de plus de 700 acteurs locaux sur les techniques d'agroforesterie de bambou et autres PFNL ; la mise en place de pépinières avec plus de 105 042 plants dont 46 982 bambou, 54 060 PFNL et 4000 palétuviers ; 249,7 ha de bambou et de PFNL mis en place.

Le Cameroun compte 1,2 millions d'hectares de bambous (2020). Dans le souci de respecter ses engagements en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique, le Cameroun s'est doté en mai 2021 d'un Document de Stratégie nationale de la filière du bambou dont l'objectif est de développer la filière du bambou pour contribuer de manière significative à une croissance forte et inclusive à travers une gestion durable de la ressource.

➤ **Progrès réalisés en matière d'exploitation et gestion durable des écosystèmes**

En 2020, les activités menées dans le cadre de la gestion durable de la biodiversité concernent notamment : (i) la restauration de la mangrove et le nettoyage de plans d'eau envahis par la jacinthe d'eau sur le Wouri, le Nyong et la retenue d'eau de Lagdo ; (ii) la délivrance de 132 certificats de conformité environnementale et de 41 agréments pour la réalisation des évaluations environnementales ; (iii) la sensibilisation des responsables de grandes surfaces commerciales sur la gestion et le tri sélectif des déchets.

Le Cameroun fait partie des principaux bénéficiaires de l'aide globale (multilatérale et bilatérale) pour les activités d'atténuation à destination du secteur forestier. Le pays est engagé dans le processus REDD+ et bénéficie d'appui financier de divers donateurs (FEM, le FPCF, le FIC, le CAFI, le FVC). Dans le sous-secteur forêts et faune, le volume de financements mobilisés auprès des partenaires s'élève à 32,1 milliards FCFA en 2019 ; 22,6 milliards FCFA en 2020 et 35,7 milliards FCFA en 2021.

D'importantes ressources financières ont été octroyées aux communes et communautés pour leurs projets de développement dans le cadre de la gestion participative des ressources forestières. Des permis annuels d'opération et des certificats ont été attribués respectivement pour l'exploitation de 144 forêts communautaires et de 111 ventes de coupe. Au premier semestre 2019, les communes et communautés ont reçu 6 milliards au titre des recettes forestières dans le cadre de la gestion participative des ressources forestières.

Selon la SDSR/PNIA 2020-2030, un financement prévisionnel de 872 milliards de FCFA sur les 10 années, sera nécessaire pour le renforcement de la résilience des systèmes de productions, de la gestion durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, face au changement climatique et autres chocs dont 174 milliards de FCFA pour l'amélioration de la gestion durable de l'espace rural et des ressources naturelles par les différentes catégories d'utilisateurs ; et 180 milliards de FCFA pour l'aménagement et le renouvellement de la ressource forestière, la sécurisation et la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées.

Pour ce faire, et en vue de la mobilisation des ressources inhérentes à l'atteinte de cet ODD, le Cameroun s'est doté en 2019 d'une stratégie nationale de financement durable des aires protégées pour la conservation et la valorisation de la biodiversité.

Dans le but d'améliorer la contribution de la biodiversité au développement et au bien-être humain et de garantir l'implication des populations autochtones et communautés locales dans le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques, le Cameroun a adopté en 2021 une loi régissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation.

➤ Progrès réalisés en matière de lutte contre la désertification, la dégradation des sols et l'appauvrissement de la biodiversité

En juin 2020, le Cameroun a élaboré une stratégie nationale assortie d'un plan d'actions de mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte. C'est l'aboutissement de l'engagement du Cameroun à ce processus panafricain qui a pour objectif de stabiliser les écosystèmes dans les paysages et terres dégradés de l'Afrique.

En plus de l'élaboration de ce cadre stratégique, plusieurs autres interventions ont été réalisées. Outre l'aménagement du bassin versant de la Bénoué, on peut citer les actions de lutte contre les effets des changements climatiques notamment : (i) le reboisement de 1 750 ha avec la mise en terre de 195 000 plants et la sécurisation des superficies reboisées dans la région de l'Extrême-Nord ; (ii) la construction des forages, la production et la distribution de plus de 20 000 foyers améliorés dans les régions de l'Extrême-Nord et de l'Est ; et (iii) la formation et la sensibilisation de plus de 10 000 acteurs locaux sur les bonnes pratiques de prévention, d'atténuation et de gestion des risques de catastrophes liés aux changements climatiques.

En ce qui concerne le renforcement de la lutte contre le braconnage, le Cameroun s'est doté en 2020 d'une stratégie nationale de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique. Sur un plan opérationnel, près de 15 opérations coups de poing et 41 994 hommes-jours de patrouilles ont été réalisés en 2020, contre 23 opérations et 31 436 hommes-jours de patrouilles en 2019. La baisse des opérations coups de poing se justifie par la crise sanitaire de la Covid-19 et la crise sécuritaire dans les régions septentrionales qui ont réduit considérablement les déplacements.

3.1.4.2. COVID-19 : effets et mesures d'atténuation

Les effets de la COVID-19 ont été ressentis à travers la chute considérable des recettes de l'écotourisme, qui financent une bonne partie des opérations en faveur des écosystèmes. En 2020, le nombre de touristes visiteurs dans les aires protégées était de 30 458, en baisse de 23,6% par rapport à l'année précédente. Ceci a impacté négativement le niveau des recettes issues de la fréquentation des aires protégées qui s'élèvent à en 2021 à 211,4 millions, en diminution de 74,7% par rapport à 2019.

Les impacts sur les opérations dans les zones protégées et la diminution des ressources consacrées à la conservation ont conduit à une pression accrue sur les ressources naturelles, avec une recrudescence des conflits entre l'homme et la faune sauvage.

La pandémie liée à la COVID-19 a également affecté la mise en œuvre de projets et initiatives en faveur de la gestion durable des ressources forestières et de la biodiversité avec des incidences sur les moyens de subsistance des communautés locales. Par ailleurs, la réduction de l'activité humaine à la survenue de la pandémie a laissé plus d'espace à la faune sauvage, avec un risque plus accru d'interactions entre l'homme et les animaux sauvages, et donc de survenue d'autres pandémies similaires ou de maladies zoonotiques.

Pour atténuer les effets de la COVID-19 et limiter les risques futurs, les mesures suivantes sont à envisager :

- mettre en valeur le rôle essentiel des aires protégées dans la dimension économique de la société mais aussi dans la préservation de la santé et du bien-être de l'homme ;
- renforcer les mécanismes de partage des bénéfices offrant aux communautés un accès aux forêts et à leurs ressources ;
- améliorer le soutien aux CTD en vue de la protection de la faune et de la flore sauvages pour prévenir les risques liés à la survenue d'éventuelles autres crises sanitaires.

3.1.4.3. Leçons apprises et défis et mesures à prendre

Les activités humaines et les changements climatiques sont à l'origine des processus de déforestation et de désertification qui menacent gravement la biodiversité terrestre. La perte de la biodiversité inclut aussi bien la dégradation des habitats naturels que les actions de braconnage et de trafic d'animaux.

Par ailleurs, il existe un réel besoin de trouver un équilibre entre les activités de préservation des écosystèmes et les activités de l'agriculture industrielle, des industries extractives et des grands projets d'infrastructure qui ont des impacts négatifs sur le plan environnemental.

Les défis majeurs par le Cameroun sont :

- le renforcement du contrôle forestier compte tenu de la sophistication croissante des méthodes d'exploitation forestière illégale ;
- la mise en œuvre des actions de surveillance dans les titres à vocation de protection intégrale (réserves forestière, aires protégées), afin d'y éradiquer toute action humaine conformément à la réglementation en vigueur ;
- la mise en œuvre effective des schémas régionaux et du schéma national d'aménagement durable du territoire ;
- l'accès au guichet de la finance climatique en vue d'accroître les ressources financières allouées à la recherche forestière, à la lutte contre les changements climatiques et l'opérationnalisation des mécanismes et outils de suivi/traçabilité des activités forestières (SIGIF 2, etc) ;
- les données statistiques de qualité pour le suivi des interventions dans le domaine.

Pour ce qui est des mesures à prendre, il est question de :

- développer des mécanismes visant à faciliter l'accès aux ressources issues de la finance climatique pour la mise en œuvre des actions visant le respect des engagements du Cameroun dans le cadre de ses objectifs de réduction des émissions des GES d'ici à 2030 ;
- intensifier les actions de renforcement des capacités des CTD en matière de protection de l'environnement et préservation de la biodiversité ;
- mettre en place un système de coordination multisectorielle des interventions et des acteurs pour une meilleure planification et mise en œuvre des actions à mener en matière de gestion durable des forêts et de la biodiversité ;
- renforcer les initiatives économiques alternatives aux activités de braconnages et de déboisements permanents.

3.1.5. ODD 17 : Partenariats pour atteindre les objectifs

L'examen de l'ODD17 au Cameroun prend en compte 17 cibles sur les 19 cibles qu'il comporte. L'analyse est faite suivant les grandes thématiques de l'ODD à savoir Finance (cibles 17.1-17.5), Technologie (cibles 17.6-17.8), renforcement de capacités (cible 17.9), Commerce (17.10-17.12), et Questions structurelles : Cohérence des politiques et des structures institutionnelles (cibles 17.13-17.15), Partenariats Multipartites (cibles 17.16-17.17), Données, suivi et application du principe de responsabilité (cibles 17.18-17.19). Les cibles non analysées sont les 17.5 et 17.12 car destinées essentiellement aux PMA.

Encadré 9 : Cibles contextualisées pour l'ODD17

Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes ;

Cible 17.2 : Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en Développement

Cible 17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés ;

Cible 17.5 : Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés ;

Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies ;

Cible 17.7 : Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

Cible 17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications ;

Cible 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire ;

Cible 17.10 : Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement ;

Cible 17.11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020 ;

Cible 17.12 : Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés ;

Cible 17.13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques ;

Cible 17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

Cible 17.15 : Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Cible 17.16 : Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable

Cible 17.17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière ;

Cible 17.18 : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ;

Cible 17.19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND30) qui constitue le cadre de référence pour l'alignement de la stratégie de coopération économique et technique avec ses partenaires au développement, le Gouvernement de la République du Cameroun ambitionne de mobiliser des financements pour l'atteindre des objectifs de la SND30. Les besoins de financement de la SND30 était initialement estimée à 36 000 milliards de FCFA pour les projets majeurs identifiés dans la SDN30 mais l'actualisation du costing y relatif prenant en compte d'autres interventions et les ODD, projette ses besoins à 88 000 milliards. Ainsi, afin d'y parvenir, le Gouvernement du Cameroun compte porter le volume et la qualité de cette coopération au niveau requis par sa Vision 2035, grâce à l'amélioration de l'efficacité de l'aide et des relations de coopération existantes, la diversification et le développement de nouvelles formes de partenariat en intensifiant la coopération sud-sud et triangulaire et les partenariats public-privé et d'autres sources de financement alternatives/innovantes.

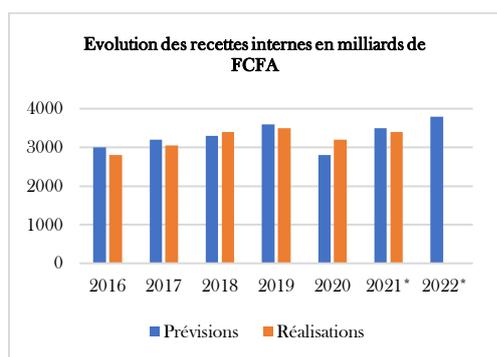
3.1.5.1. Progrès enregistrés et réalisations clés dans la mise en œuvre de l'ODD

Il est question de présenter dans cette partie les progrès ainsi que les réalisations clés enregistrés en matière de finances, de technologie, de renforcement des capacités, de commerce, et des questions structurelles liées à la cohérence des politiques et des institutions, au partenariat multipartite et aux données, suivi et application du principe de responsabilité.

➤ Progrès réalisés en matière de mobilisation des ressources financières

Ressources internes. Les données disponibles font état de ce que les recettes budgétaires de l'Etat (hors dons) ont connu une évolution croissante entre 2016 et 2019. Elles ont légèrement fléchi en 2020 en raison principalement de la COVID-19 avant de reprendre leur trend en 2021. Cette tendance haussière est imputable en grande partie à la bonne tenue des recettes fiscales dont la part dans les recettes budgétaires est passée de 55% en 2016 à 79% en 2021, grâce à de réformes fiscales ambitieuses entreprise par le Gouvernement camerounais avec l'appui de ses partenaires au développement.

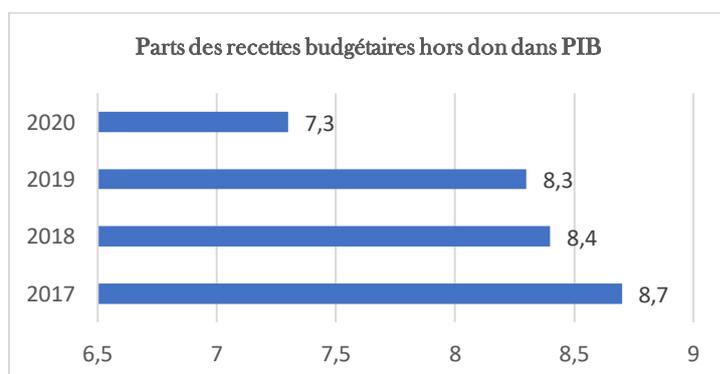
Graphique 8 : Evolution des recettes internes (en milliards de FCFA)



Source : MINFI, 2021

Parmi ces réformes, l'on peut mentionner la dématérialisation des procédures de paiement des impôts (télé déclaration) pour les grandes et moyennes entreprises ; le lancement du paiement électronique dans la plateforme e-GUCE (Guichet Unique des opérations du Commerce Extérieur) ; la mutualisation des formalités d'enregistrement fiscal et foncier ; la lutte contre la fraude fiscale, notamment à travers l'obligation pour tout organisme public ou privé de communiquer à l'administration fiscale les informations sur des personnes susceptibles d'être redevables d'impôts, droits et taxes, etc.

Graphique 9 : Evolution des parts des recettes budgétaires hors don dans PIB



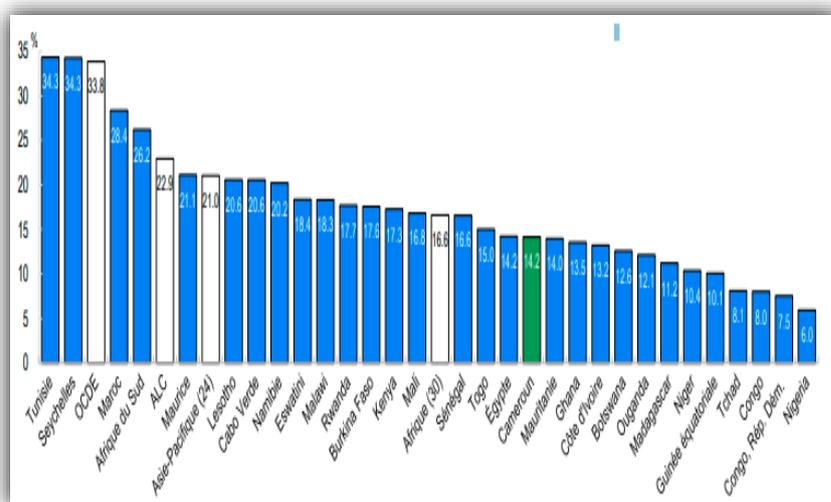
Source : MINFI/DGB, 2021

La part des recettes budgétaires hors don dans le budget de l'Etat est estimée à 64,8 % en 2021 contre 67,7% en 2016. En pourcentage du PIB, l'on constate que la part des recettes budgétaires de l'Etat (hors dons) a baissé entre 2017 et 2020 passants de 8,7% à 7,3%. Cette baisse pourrait s'expliquer aux manques à gagner imputables aux crises sécuritaires et sanitaires (COVID-19) et

aux mesures exceptionnelles prises dans les zones en crise, déclarées Zones économiquement sinistrées pour encourager la reconstruction. De même, les incidents survenus à la SONARA ont eu un effet néfaste sur la baisse des recettes pétrolières.

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution du taux de pression fiscale, qui mesure quant à lui le poids des impôts dans l'économie nationale, montre que celui est passé de 14,7% du PIB en 2016 à 11,8% en 2021. Comparé à d'autres pays de niveau de développement semblable et à la moyenne des pays africains (16,6%) en 2019, ce taux reste faible d'après les statistiques de l'OCDE reprises dans le Rapport décennal 2010-2020 de la Direction Générale des Impôts du Cameroun. Ce qui montre que le Gouvernement dispose d'une bonne marge de mobilisation fiscale au vu du potentiel qui n'est pas encore pleinement exploité.

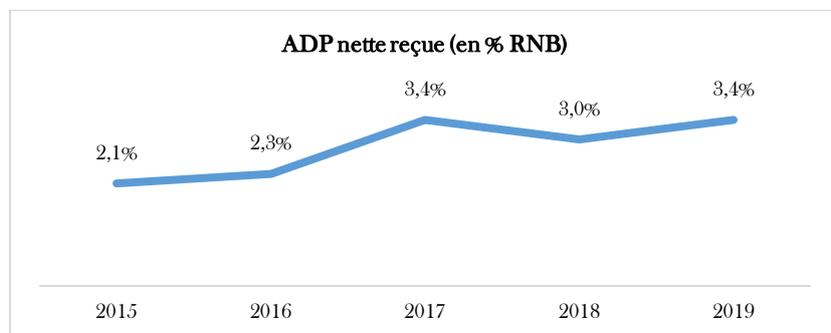
Graphique 10 : comparaison des taux de pression fiscale (Ratio impôts/PIB en %) du Cameroun à la moyenne africaine en 2019



Source : OCDE 2021

Ressources extérieures publiques et privées : d'après les données du World Développement Indicateur de la Banque Mondiale, l'APD nette reçue par le Cameroun en pourcentage du Revenu national Brut (RNB) est passée de 2,1% en 2015 à 3,4% en 2019.

Graphique 11 : Evolution APD nettes reçues par le Cameroun entre 2015 et 2019 en % RNB

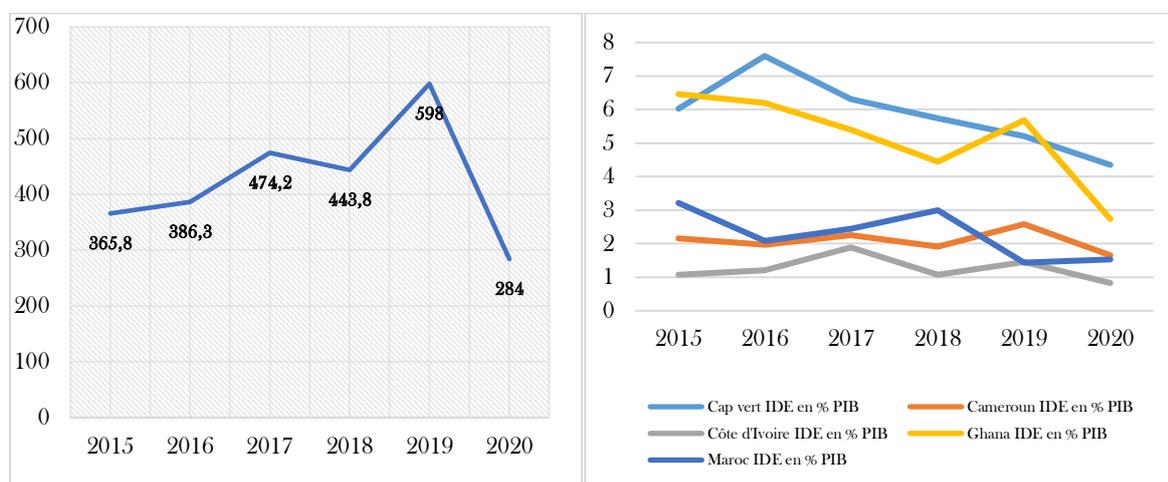


Source : World Développement Indicateur de la Banque Mondiale

L'APD reçue par le Cameroun aurait pu être plus élevée que la tendance observée si les pays développés avaient pu tenir leurs engagements, de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement.

En ce qui concerne les IDE, leur volume en direction du Cameroun a connu une tendance haussière entre 2015 et 2019, avec une baisse drastique en 2020. Comparé à d'autres pays en développement de niveau similaire, le Cameroun affiche une performance relativement faible en matière d'attractivité des IDE en faveur du développement durable. Aussi, pour attirer d'avantage d'IDE, le Gouvernement a pris de nombreuses mesures ces dernières années, en plus de celles déjà existantes, notamment la création des zones industrielles et des zones économiques spéciales, la multiplication des foires et fora économiques, la facilitation et l'accompagnement des investissements par l'Agence de promotion des Investissements, la suppression de certaines taxes pour encourager l'entrepreneuriat, la simplification des formalités de création des entreprises à travers la création d'un guichet unique.

Graphique 12 : Evolution du volume des IDE entrants (en millions de dollars US) au Cameroun et en pourcentage du PIB dans quelques pays d'Afrique entre 2015 et 2020



Source : CNUCED

Source : Banque Mondiale/WDI

Pour ce qui est des fonds de la diaspora, les transferts sont passés de 0,78% du PIB en 2015 à 0,84% en 2019. Ces transferts restent relativement faibles comparés à d'autres pays en développement de niveau similaire, notamment le Ghana (6,3% du PIB) et le Sénégal (10,21%) dont les ratios sont supérieurs à ceux du Cameroun en 2019.

Le Cameroun pour attirer les fonds de la diaspora s'est engagé à promouvoir la contribution de la diaspora au développement du pays non seulement en termes de transferts mais aussi en termes de connaissances et de savoir-faire.

S'agissant de la viabilité de la dette publique. L'encours de la dette du secteur public évalué à 11 456 milliards de FCFA à la fin du premier trimestre 2022, représentant près de 45% de PIB dont 30% de dette extérieure, contre 26,5% en 2015 dont 19,1% de dette extérieure, reste globalement soutenable.

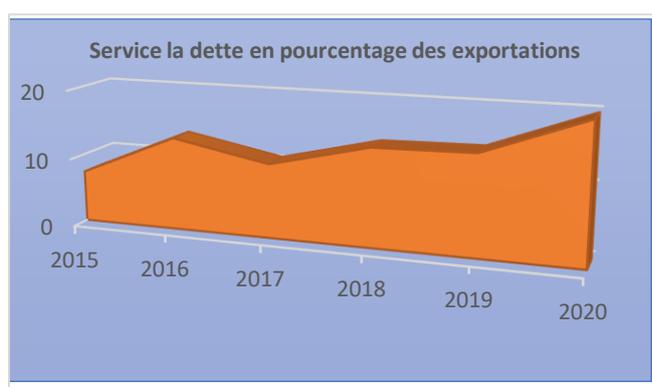
Tableau 9 : Évolution de la dette publique et à garantie publique (en % du PIB) au Cameroun entre 2015 et mars 2022

Exercices	2015	2022
Encours de la Dette publique et à garantie publique	26,1	45,0
<i>Extérieur</i>	<i>19,1</i>	<i>30,0</i>
<i>Intérieur</i>	<i>7,0</i>	<i>15,0</i>
Encours de la Dette à garantie publique	0,4	0,1
Total	26,5	45,1

Source : CAA/CNDP/MINFI, 2022

Rapporté aux exportations, le service de la dette indique une évolution croissante sur la période 2015-2020 avec un poids estimé à près de 20% sur les recettes d'exportations en 2020.

Graphique 13 : Evolution du service de la dette publique en pourcentage des exportations



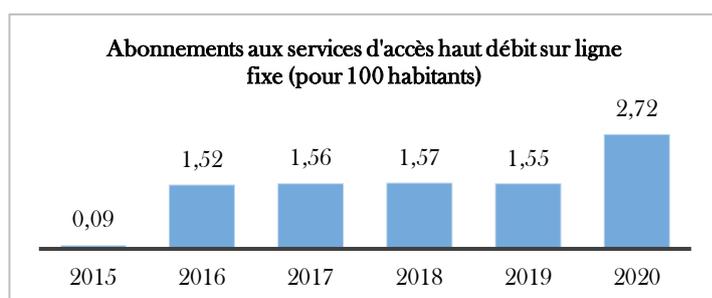
Par ailleurs, le service de la dette représente 25% en 2021 et 26% en 2022 des recettes internes de l'Etat, ce qui constitue un coût énorme pour le budget de l'Etat, privant ainsi le pays des moyens d'investissement dans les projets de développement susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations et de contribuer à l'atteinte des ODD.

Source : Banque Mondiale /WDI

La survenue de la COVID-19 qui a affecté négativement les recettes d'exportations aurait contribué au poids du service de la dette qui reste toutefois en deca des critères de soutenabilité. Par ailleurs, l'élection du pays à l'initiative DSSI du G20 et la mobilisation de nouveaux instruments d'urgence par les Institutions internationales ont permis de maîtriser le risque d'endettement et de dégager un espace budgétaire pour la poursuite sereine des programmes et projets de développement engagé par le Gouvernement dans le cadre de sa Stratégie Nationale de Développement 2030.

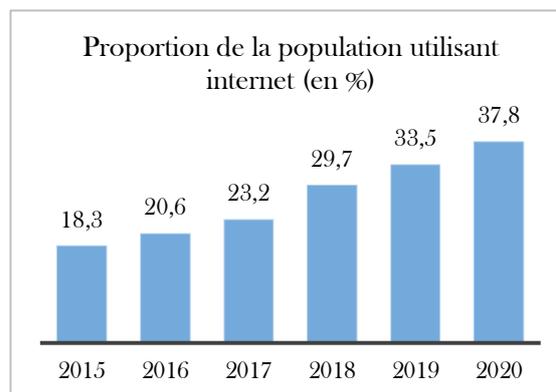
➤ Progrès réalisés en matière de développement technologique et d'innovation

Les données et informations disponibles font état de ce que le taux d'abonnement aux services d'accès haut débit pour 100 habitants est resté constant et faible sur la période 2016-2019, soit en



moyenne 1,5 abonnés pour 100 habitants. Ce taux a connu une nette augmentation en 2020, soit 2,72 abonnés pour 100 habitants attribuable au recours important du numérique pendant la période de la COVID-19.

Par ailleurs, la proportion de la population utilisant internet est restée en nette augmentation passant de 18,3% à 37,8% utilisateurs entre 2015 à 2020. Pour faciliter davantage l'accès à Internet, l'environnement institutionnel a été renforcé avec la mise en place de deux principales entités en charge de la régulation du secteur des télécommunications et TIC, à savoir l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) et l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), la transformation de l'École Nationale de des postes et télécommunications en École nationale supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUPPTIC).



En outre, le Cameroun a, sur le plan des infrastructures, renforcé son ossature principale du réseau de fibre optique (backbone national) avec un linéaire 12 000 kilomètres couvrant l'ensemble des 10 Régions administratives du pays, avec des bretelles vers les pays voisins notamment le Tchad, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la RCA et le Nigéria avec l'appui des partenaires notamment la Banque Mondiale, le PNUD, la BAD et le Brésil.

Aussi, sur le plan de la santé, la survenance de la COVID-19 a été une opportunité pour le Cameroun de faire valoir son savoir-faire sur le plan médical. En effet, de nombreux chercheurs ont mis sur pied des traitements préventifs et curatifs, à partir de la pharmacopée locale, qui ont permis de lutter efficacement contre cette maladie et d'obtenir un nombre relativement limité de cas de décès comparativement aux pays occidentaux.

➤ Progrès réalisés en matière de renforcement des capacités

Les données extraites de la base de données DAD-Cameroon sur l'aide mobilisée dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour assurer le renforcement efficace et cibler des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, montrent que sur l'ensemble des appuis extérieurs versés en direction du Cameroun entre 2010 et 2017, 92,7% étaient constitués des prêts contre 7,3% pour les dons.

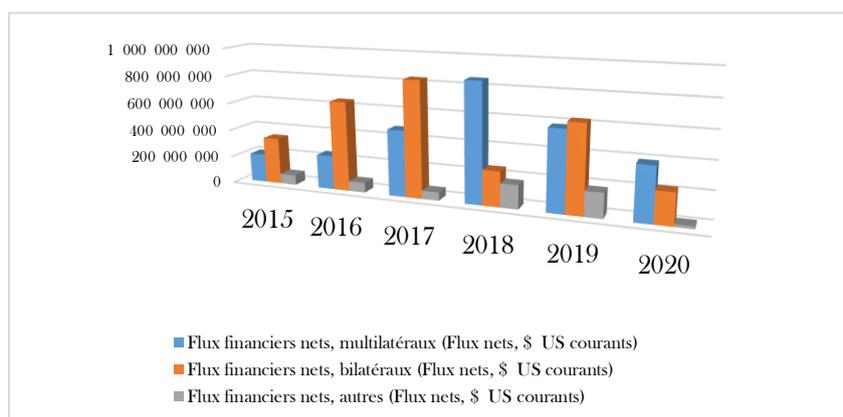
Tableau 10 : Répartition des financements extérieurs mobilisés entre 2010 et 2017 par type de financement et par type de coopération

Source de financement	Montant (en millions de FCFA)			Pourcentage	
	Total	Don	Prêt	Don	Prêt
Coopération Nord-Sud	1 643 256	241 401	1 401 855	3,1	18,1
Allemagne	155 208	113 377	41 830	1,5	0,5
Angleterre	63 555	0	63 555	0,0	0,8
Arabie Saoudite	18 500	0	18 500	0,0	0,2
Autriche	6 583	0	6 583	0,0	0,1
Canada	1 631	1 631	0	0,0	0,0
Corée du Sud	36 678	7 950	28 729	0,1	0,4
Espagne	62 725	0	62 725	0,0	0,8

Source de financement	Montant (en millions de FCFA)			Pourcentage	
	Total	Don	Prêt	Don	Prêt
Etats-Unis d'Amérique	85 992	0	85 992	0,0	1,1
France	735 821	89 999	645 822	1,2	8,3
Italie	254 576	0	254 576	0,0	3,3
Japon	123 020	28 444	94 576	0,4	1,2
Royaume de Belgique	98 968	0	98 968	0,0	1,3
Coopération Sud-Sud	2 996 986	50 149	2 946 837	0,6	37,9
Chine	2 819 750	45 149	2 774 601	0,6	35,7
Autres pays du Sud	177 236	5 000	172 236	0,1	2,2
Inde	67 750	0	67 750	0,0	0,9
Koweït	9 250	0	9 250	0,0	0,1
Turquie	100 236	5 000	95 236	0,1	1,2
Organisation multilatérale	3 124 933	273 208	2 851 724	3,5	36,7
Afrique	822 676	9 060	813 616	0,1	10,5
Banques islamiques	537 920	330	537 590	0,0	6,9
Banque Mondiale	1 507 190	64 292	1 442 898	0,8	18,6
Système des Nations Unies	52 000	52 000	0	0,7	0,0
Union Européenne	205 147	147 527	57 620	1,9	0,7
Ensemble	7 765 175	564 759	7 200 417	7,3	92,7

Source : Calculs à partir des données de la Plateforme online DAD-Cameroun.

Graphique 14 : Evolution des flux financiers nets



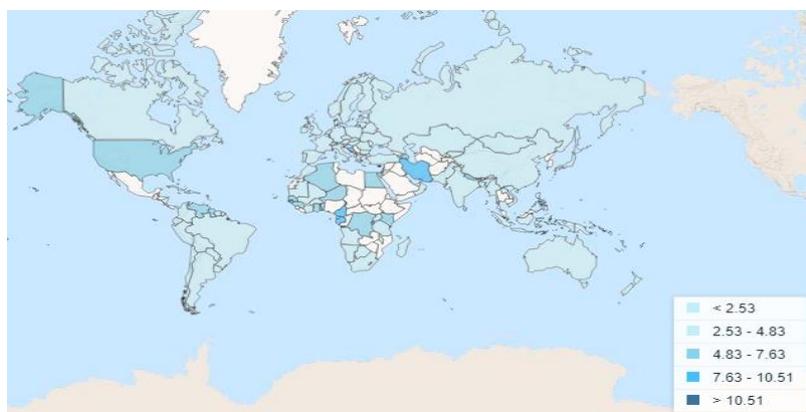
Par ailleurs, le graphique ci-contre montre une tendance croissante des flux financiers nets des multilatéraux, des bilatéraux et des autres partenaires entre 2015 à 2018 avant de connaître une chute drastique à partir de cette date jusqu'en 2020.

Source : Banque Mondiale/WDI, 2022

➤ Progrès réalisés en matière de pratiques du commerce

Il est important d'observer au vu des données et informations disponibles que l'économie camerounaise est libérale avec des tarifs douaniers qui ne sont pas de nature à constituer des barrières aux échanges. D'après les données de la banque Mondiale et du World Integrated Trade Solution, le taux de droit de douanes moyen pondérée est de 15,5% en 2019 contre 14,5%

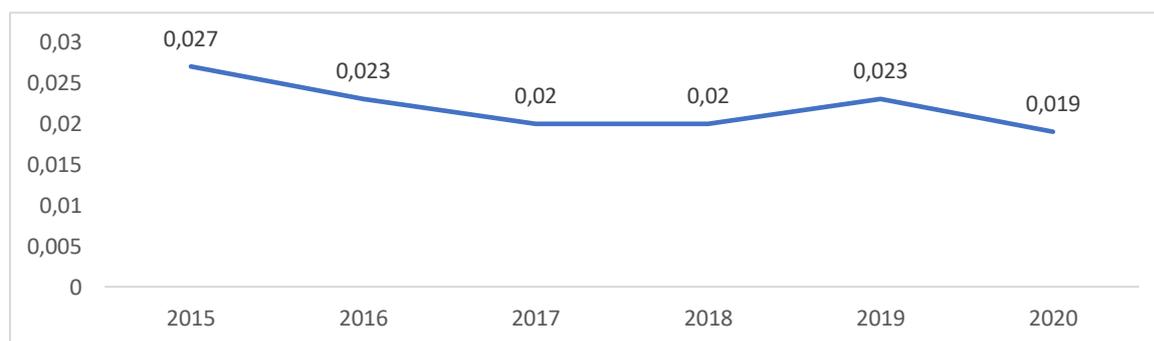
au Gabon, 10,5% au Ghana, 7,6% en Côte d'Ivoire, 11,6% en RDC et 12,1% en Ethiopie. Le droit de douane à l'importation pratiqué par le Cameroun est adossé sur le Tarif Extérieur Commun (TEC) adopté par l'Acte n°16/96-UEDEAC-556-CD-57 du 1er juillet 1996 portant adoption du Tarif Extérieur de la CEMAC. L'entrée en vigueur en août 2016 de l'Accord de



Partenariat Economique (APE) entre le Cameroun et l'UE, prévoit un démantèlement progressif des Tarifs avec les pays de l'UE.

Par rapport à ses performances à l'exportation, les données de la CNUCED montrent que la part des exportations du Cameroun dans les exportations mondiales, estimée à moins de 0,2% en moyenne, reste très faible. Elle se situe à 0,019 % en 2020 contre 0,027% en 2015, soit une baisse de 0,008 points. Cette situation est due notamment à la faible production du secteur secondaire, la baisse de la compétitivité liée aux APE, la porosité des frontières (absence traçabilité et poids élevé de la contrebande et de la contrefaçon), les barrières normatives (obstacles non tarifaires) freinant l'écoulement des produits vers l'extérieur, la mise en place du Projet PCAE par l'ANOR qui constitue un blocage aux importations notamment des matières premières et des pièces de rechange, les perturbations des chaînes d'approvisionnement par la COVID-19 et l'iniquité dans le commerce mondial et insuffisante aide au commerce malgré la libéralisation des échanges. La guerre russo-ukrainienne devrait également impacter négativement sur la productivité du secteur privé camerounais.

Graphique 15 : Evolution de la part des exportations du Cameroun sur les exportations mondiales entre 2015 et 2020



Source : CNUCED, 2021

➤ **Progrès réalisés en matière de cohérence des politiques et des structures institutionnelles, partenariats multipartites, données, suivi et application du principe de responsabilité**

Du point de vue de la cohérence des politiques et des structures institutionnelles, le tableau de bord de l'économie camerounaise présente un cadre macroéconomique relativement stable marqué par un déficit budgétaire (-3,6% du PIB en 2020 contre -2,4% en 2018), un taux d'inflation (2,9% en 2020 contre 2,5% en 2019) et un niveau d'endettement (45,1% du PIB

d'encours au mois de mars 2022) soutenable et respectant les critères de convergence communautaires.

Le Gouvernement a mis en place des mécanismes visant à renforcer la coordination et la cohérence des politiques de façon générale et celles du développement durable de manière spécifique. Il s'agit entre autres de la SND30 qui prend en compte les ODD, assorti d'un dispositif de pilotage et de suivi de la mise en œuvre des politiques ; les Stratégies sectorielles, les Plans régionaux et communaux de développement, la Conférence Interministérielle d'Evaluation des Programmes(CIEP); les Débats d'orientation budgétaires qui permettent aux parlementaires d'apprécier les choix des politiques publiques proposées par le Gouvernement, le Cadre National de Financement Intégré en cours d'opérationnalisation.

En matière d'alignement des partenaires sur les objectifs nationaux de développement, les résultats de la 3^{ème} enquête de suivi des indicateurs du Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement (PMCED) indiquent que le taux d'alignement des PTFs aux stratégies nationales se situait à 79% en 2018 contre 70% en 2016 tandis que le taux d'alignement sur les indicateurs de résultats et les systèmes de suivi se situait à 72% en 2018 contre 61% en 2016 (MINEPAT-PMCED, 2019). Comparé à la moyenne mondiale et des pays à revenus intermédiaires, ces performances sont appréciables mais le Gouvernement souhaiterait que ces indicateurs soient davantage améliorés, notamment en ce qui concerne l'utilisation des systèmes de passation des marchés, des systèmes d'audit et de suivi évaluation.

➤ **Progrès réalisés en matière de partenariats multipartites**

Pour promouvoir les partenariats multipartites, le Cameroun a mis en place un cadre de suivi de l'efficacité du partenariat au développement entre le Gouvernement et les PTF et d'autres cadres de dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé ainsi que la société civile visant à renforcer les collaborations ou partenariat public-privé et avec la société civile. Parmi ces cadres, figurent entre autres le Comité Multi-Partenaires, le Cameroon Business Forum, les Plateformes sectorielles de partenariat, les Dialogues politiques structurés avec le Système des Nations Unies et l'Union Européenne, la Plateforme des finances publiques, la Plateforme MINREX - OSC, le Forum de la diaspora, la Plateforme de promotion de la jeunesse du Cameroun et la Plateforme des acteurs du volontariat du Cameroun.

Comme innovation majeures en matière des partenariats multipartites pouvant être documentées comme bonnes pratiques, figurent entre autres : l'organisation d'un Dialogue d'action pour une coopération efficace au service du développement impliquant tous les acteurs ; l'évaluation de la qualité des cadres de concertations et de la participation des parties prenantes au niveau national ; l'élaboration du VNR au niveau local par le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINDUH), par la Communauté Urbaine de Yaoundé, la Communauté Urbaine de Maroua et par les OSC) en 2022 comme contributions des CTD et des OSC au processus de préparation du 2^{ème} VNR ; et l'élaboration des rapports d'examens volontaires sur la vulgarisation et le suivi des ODD au niveau communautaire.

S'agissant des partenariats Publics Privés, les données du CARPA reprises dans la note de Conjoncture de la dette de la CAA montrent qu'au 31 mars 2022, le montant cumulé des financements signés sous forme de PPP est estimé à 3 3338,4 milliards de FCFA, représentant

13,1% du PIB. La majeure partie de ces financements a été orientée vers les infrastructures telles que le Projet de construction du barrage hydroélectrique de Natchigal et le Projet de mise en place de la Couverture Santé Universelle au Cameroun.

C'est d'ailleurs à ce titre que le Gouvernement privilégie les PPP et des « Projets-finances » en tant que modes de financement des projets de développement majeurs sur la période 2020-2030. L'Etat a engagé avec le soutien des bailleurs de fonds, la révision et l'adoption d'un cadre général des contrats des partenariats public-privé qui est en attente d'examen par le parlement.

➤ **Progrès réalisés en matière de données, suivi et application du principe de responsabilité**

L'adoption d'une nouvelle Loi régissant l'activité statistique en 2020 constitue une avancée notable dans le renforcement du cadre juridique et des capacités de production afin de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et désagrégées.

Par ailleurs, l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) comme cadre de référence de l'action Gouvernementale en matière de promotion des questions statistiques constitue un atout pour la mise en place d'un dispositif intégré de suivi-évaluation des ODD. Adoptée en 2009 pour la période 2009-2013, elle a été actualisée en 2014 pour la période 2014-2020 puis en 2020 pour la période 2021-2030. Elle définit et spécifie des outils permettant pour suivre et évaluer les efforts du Gouvernement dans tous les secteurs prioritaires.

Par ailleurs, la promulgation par le Président de la République de la Loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 qui régit désormais l'activité statistique au Cameroun en abrogeant les dispositions de la loi de 1991, a apporté plusieurs innovations qui prennent en compte la révolution numérique mondiale et le contexte actuel de la production des données statistiques. Ces innovations concourent à une assurance certaine de la qualité des statistiques produites par un meilleur contrôle en amont des normes et méthodes de production statistique à travers l'exigence du visa statistique, du respect des délais de transmission, qui dénotent de la ferme volonté du Gouvernement de s'améliorer en la matière et de disposer d'un outil d'aide à la décision plus performant, utile à la prise des décisions en temps opportun.

Par ailleurs, l'INS a adopté les Directives pour la production des données des sources administrations. Il a également élaboré en partenariat avec Paris 21, des normes spéciales de diffusion des données notamment sur le suivi des ODD.

Pour ce qui est de l'amélioration des données sur l'état civil, en particulier l'enregistrement de la naissance à 100% d'ici 2030 et des décès à 80% d'ici 2030, les statistiques disponibles indiquent que le taux d'enregistrement des naissances est de 57% en 2021 contre 64% en 2014.

Encadre 10: Interopérabilité entre le système de santé et les services d'état civil

La légère amélioration du niveau d'enregistrement des naissances observée entre 2011 et 2014 ne s'est pas poursuivie. Contrairement aux attentes, les taux d'enregistrement des enfants à l'état civil n'ont pas augmenté. Pire, dans certaines régions, la situation s'est nettement dégradée. Outre la privation du droit à la citoyenneté, le non-possession de l'acte de naissance continue d'entraver le processus de scolarisation des enfants. Des dizaines de milliers d'enfants se trouvent ainsi forcés d'interrompre la scolarisation avant la fin du cycle primaire faute de pouvoir passer les examens de transition vers le premier cycle du secondaire. De nombreuses filles victimes de ce phénomène abandonnent la scolarisation, compromettant ainsi sérieusement les chances de développement pleinement leur capital humain.

Pour apporter une solution durable, le plan stratégique 2018-2022 pour la réhabilitation de l'état civil a été adopté en 2017. Ce plan a pris en compte les recommandations de l'évaluation complémentaire du système d'enregistrement des faits d'état civil et de production des statistiques des faits d'état civil laquelle évaluation avait été menée selon les normes et standards nationaux et internationaux.

Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le Gouvernement a entrepris d'importants efforts pour booster l'enregistrement des naissances. L'initiative phare de la stratégie de renforcement de l'enregistrement des naissances a consisté en la mise en place du processus d'interopérabilité entre le système de santé et les services d'état civil. Cette stratégie vise prioritairement l'enregistrement des naissances dans les délais.

Selon les résultats de l'Évaluation indépendante de volet enregistrement des naissances du Programme de Coopération Cameroun - UNICEF, les résultats ci-dessous ont été atteints :

- 100% de centre d'état civil disposent d'au moins un personnel compétent à l'utilisation des nouveaux outils de déclaration et d'enregistrement des naissances
- 100% de formations sanitaires publiques du pays disposent d'au moins une personne compétente dans les procédures d'enregistrement des naissances
- Le taux d'enregistrement des naissances passe de 31% à 97% dans les Districts de Santé pilotes de Ngoura et de Bétaré-Oya

L'interopérabilité est effective dans les six régions et permet de réduire significativement les délais de délivrance des actes de naissance. Dans certaines formations sanitaires de Yaoundé qui ont adopté l'interopérabilité, l'acte de naissance est délivré dans les 72 heures qui suivent la naissance. En plus d'avoir démontré que l'interopérabilité constitue une solution efficace dans le relèvement des niveaux d'enregistrement des naissances, l'évaluation a aussi démontré que les principaux éléments qui ont facilité les performances de l'interopérabilité sont :

L'implication effective de l'ensemble des membres des familles et des communautés à l'enregistrement des naissances a apporté une contribution significative dans la responsabilisation des parents et des familles

L'intégration de la recherche des enfants non-enregistrés dans les campagnes contre la poliomyélite permet d'identifier et de référencer les enfants auprès des services en charge de la reconstitution des actes de naissances.

L'utilisation du « cahier du village » permet de déclarer les enfants nés dans le milieu communautaire à l'état civil et de leur établir les actes de naissance.

Le Gouvernement a entreprise des initiatives/bonnes pratiques qui, si elles se pérennisent, pourraient accélérer l'atteinte des objectifs d'ici à 2030. Parmi ces innovations, l'on peut citer :

- la mise en place du programme de réforme de l'état civil en Afrique avec l'appui de l'Unicef ;
- la systématisation de déclaration des naissances avec l'implication des tous les acteurs communautaires ;
- l'interopérabilité entre le système d'état civil et le système de santé ;
- le couplage des campagnes de vaccinations avec l'établissement/reconstitution des actes de naissances ;
- la reconstitution des actes de naissances des enfants des familles lors des mariages collectifs par le MINPROFF ;
- l'institution d'un débat parlementaire sur l'état civil.

3.1.5.2. Covid-19 : effets et mesures d'atténuation

Parmi les effets globaux de la COVID sur les partenariats, on peut citer :

- la baisses des recettes internes ;
- la réorientation des ressources d'APD vers le secteur de la santé au détriment d'autres secteurs ;

- la faible mobilisation des partenariats par le secteur privé (suspension des voyages d'affaires, baisse des IDE, etc.) ;
- la hausse vertigineuse des frets maritimes (plus de 400%) liés à la COVID-19.

Pour y faire face, le Gouvernement a pris un ensemble de mesures visant à réduire les effets de cette crise. Il s'agit notamment de :

- la mise en place d'un Plan de riposte sanitaire ;
- l'élaboration d'un Plan de résilience et de relance économique post COVID-19 ;
- la mise en place d'un fonds spécial-COVID de 180 milliards par le Gouvernement avec l'appui des PTF et du Secteur privé ;
- l'adoption de mesures fiscales par le Gouvernement en soutien aux PME ;
- la mobilisation d'importantes ressources financières et techniques par les PTF pour soutenir le plan de riposte sanitaire.

3.1.5.3. Défis et mesures envisagées

Comme défis à relever, on peut noter :

- la faible exploitation de nouvelles niches de financement de l'économie ;
- l'incivisme fiscal, la fraude et la concurrence déloyale ;
- la fraude douanière et la contrebande dues à la porosité des frontières ;
- les pertes fiscales liées à la signature et la ratification des APE ;
- l'insécurité foncière, la faible opérationnalité des tribunaux de commerce, le climat des affaires peu favorables aux investissements privés ;
- l'absence d'un dispositif de sécurisation des transferts de la diaspora et des instruments permettant de canaliser les transferts de la diaspora vers l'investissement productif ;
- la faible flexibilité dans la réglementation sur la diaspora relative aux changes pour réduire les coûts de transferts et limiter les transferts faits à travers les circuits informels ;
- faible taux d'électrification dans les zones rurales, limitant l'accès aux TIC ;
- la porosité des frontières (absence de traçabilité et poids élevé de la contrebande et de la contrefaçon) ;
- les perturbations des chaînes d'approvisionnement par la COVID-19 et les effets guerre russo-ukrainienne sur la production du secteur privé ;
- l'iniquité dans le commerce mondial et l'insuffisante aide au commerce malgré la libéralisation des échanges ;
- l'insuffisante prise en compte du principe de redevabilité mutuelle ;
- l'insuffisance des ressources pour le développement du Système National d'Information Statistique.

Comme recommandations et actions envisagées, figurent :

- le renforcement de l'élargissement de l'assiette fiscale pour explorer le plein potentiel de la mobilisation des ressources domestiques et garantir l'équité fiscale;
- l'appui à la migration des acteurs informels vers le secteur formel et l'amélioration du mécanisme de collecte de l'impôt forfaitaire au niveau des CTDs ;

- la mise en place d'une stratégie de renforcement des capacités et de capitalisation des opportunités et minimisation des pertes fiscales et de compétitivité liés aux APE et à la ZLECAf ;
- l'amélioration du cadre juridique de promotion et de protection des investissements ;
- l'assouplissement de la réglementation des changes pour réduire les coûts de transferts et limiter les transferts faits à travers les circuits informels ;
- la mise en place d'un dispositif de sécurisation des transferts de la diaspora ;
- l'accroissement des ressources nationales et celles du partenariat dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation à travers la coopération Sud-Sud et triangulaire ;
- l'opérationnalisation de la stratégie nationale de la coopération Sud-Sud et triangulaire élaborée par le MINEPAT avec l'appui du PNUD en appuyant également les efforts nationaux dans la mise en œuvre du plan d'action de Buenos Aires (BAPA+40) ;
- l'amélioration de la qualité de l'accès et de l'inclusion aux TIC pour « Ne laisser personne de côté » ;
- la poursuite du plaidoyer pour les transferts des technologies vers les pays en développement ;
- la promotion et la valorisation de l'utilisation des savoir-faire endogènes (pharmacopée traditionnelle, pratiques culturelles et semencières ancestrales) ;
- le renforcement des capacités de résilience et d'anticipation de la gestion de risques liés aux chocs exogènes ;
- le renforcement du système national de gestion des finances et son utilisation par les partenaires au développement ;
- l'appui aux CTD, aux Volontaires et aux OSC dans l'appropriation et la mise en œuvre des ODD au niveau local et communautaire ;
- l'encouragement des PTF à accompagner le Gouvernement dans la préparation, la négociation et la mise en œuvre des projets de Partenariats Publics Privés (PPP), les « projets-finance » et les « blended- finance » ;
- le renforcement du cadre national de financement intégré ;
- la mise en place d'un cadre de partenariat pour le financement des ODD ;
- l'extension de l'initiative d'interopérabilité des enregistrements des naissances à toutes les formations sanitaires ;
- le renforcement de l'utilisation des TIC et des plateformes numériques pour la déclaration des naissances ;
- l'accroissement des financements pour la mise en œuvre du Projet de renforcement de l'état civil et des statistiques vitales en Afrique ;
- le renforcement du système statistique pour la prise en compte des statistiques sur les naissances (nombre d'enfants disposant d'actes de naissances) et les décès.

3.2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des autres ODD

Il s'agit dans cette section d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des ODD qui ne font pas l'objet d'une attention particulière au FPHN mais dont les performances permettraient de prendre des mesures nécessaires et adéquates pour leurs atteintes.

3.2.1. ODD 1 : Élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

En adoptant le Programme 2030 des Nations Unies, le Cameroun s'est engagé à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, y compris les plus extrêmes d'ici 2030. Il s'agit en effet de garantir, pour tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, les mêmes droits aux ressources économiques, l'accès aux services de base et à la propriété foncière.

A ce titre, le pays se propose d'améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté. Il s'agit : (i) de ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030 et (ii) de porter le taux de couverture sociale de 22% en 2018 à 50% en 2030 à travers la diversification des dispositifs de sécurité sociale.

En 2019, les mesures envisagées pour l'accélération de la mise en œuvre de cet ODD étaient de tenir compte du niveau de contribution à la lutte contre la pauvreté comme critère d'allocation des ressources aux secteurs, aux régions et aux collectivités territoriales décentralisées et d'allouer plus de ressources aux ministères en charges des services sociaux pour renforcer l'inclusivité dans la mise en œuvre des ODD. La prise en compte de ces actions est présentée dans la section ci-après.

3.2.1.1. Progrès enregistrés et réalisations majeures pour l'atteinte de l'ODD

➤ Progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté sous toutes ses formes chez les hommes, les femmes et les enfants de tous âges

Les études disponibles sur la pauvreté au Cameroun indiquent que l'incidence de la pauvreté a baissé de 2,4 points entre 2007 et 2014 pour se situer à 37,5%. En d'autres termes, près de 8,1 millions de Camerounais vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2014 dont 8,9% en milieu urbain et 56,8% en milieu rural. Cette performance qui demeure toutefois en deçà des projections du Gouvernement (fixée à 28,7%) résulte d'une croissance inférieure au niveau escompté sur la période et d'une persistance des disparités dans la redistribution des richesses. C'est le cas des régions de l'Extrême-nord, du Nord et du Nord-ouest, qui sont affectées notamment par des problèmes d'ordre sécuritaire et l'afflux de déplacés internes.

Par ailleurs, les inégalités entre pauvres et non pauvres se sont accrues au cours de la période considérée. L'indice des inégalités de revenus se situe à 44% en 2014 contre 39% en 2007, soit une hausse de 5 points. Si les inégalités mesurées par les écarts de consommation entre pauvres et non pauvres étaient restées inchangées, le niveau de croissance économique aurait pu permettre de ramener l'incidence de la pauvreté de 39,9% en 2007 à 21,8% en 2014, soit un recul

de 18 points. A contrario, les inégalités ont impacté négativement le taux de pauvreté de 15,7 points.

La cinquième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM-5) en cours de finalisation, devra fournir des données plus récentes, qui permettront d'actualiser les données et d'affiner les analyses afin de mieux appréhender la situation récente des conditions de vie des ménages dans un contexte de covid-19.

Cela dit, des mesures ont été entreprises par les pouvoirs publics pour réduire substantiellement la pauvreté. Elles portent notamment sur : (i) le relèvement du niveau de vie de la population en situation de pauvreté chronique à travers les Filets Sociaux (ii) la création d'emplois décents marquée par une réduction du taux de sous-emploi de 4 points entre 2010 et 2021, (iii) le renforcement des programmes et projets d'accompagnement de groupes d'initiative commun et des paysans dans les domaines de la défense des intérêts des consommateurs, de la promotion de la souveraineté alimentaire, du plaidoyer pour le monde rural, et l'amélioration de l'accessibilité aux populations vulnérables et des milieux ruraux aux services de santé à moindre coût.

Encadré 11 : Renforcement des registres sociaux unifiés

Le Programme de filets sociaux est un ensemble de programmes de transferts non contributifs ciblant d'une manière générale les personnes en état de pauvreté chronique ou passagère et les groupes vulnérables, pour les aider à améliorer leurs conditions de vie et les protéger contre les chocs. Il est mis en place par le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement.

En 2021, les rapports d'activités du Programme Filets Sociaux indiquent un total de 245.000 bénéficiaires pour un financement global de 18 millions. Près de 80.000 ménages vulnérables victimes de la COVID-19 ont été assistés à travers des transferts monétaires d'urgence, 75.000 ménages ont bénéficié des transferts monétaires ordinaires, 22.500 des transferts monétaires d'urgence, et 67.500 emplois ruraux ont été créés à travers les travaux à haute intensité de main d'œuvre.

Principaux résultats atteints par le Programme filets sociaux : 80,5 milliards de FCFA investis depuis le lancement, 373,000 ménages couverts par les interventions avec renforcement du pouvoir d'achat, 2,3 millions personnes délivrées de l'extrême pauvreté et l'économie locale renforcée par une plus grande production agropastorale dans plusieurs communes à travers le pays

➤ **Progrès réalisés dans la mise en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale**

Le Gouvernement met en place, depuis 2014, des mesures visant à assurer une protection sociale aux travailleurs ainsi qu'aux personnes vulnérables. Suivant cette dynamique, et le processus de mise en place de la couverture santé universelle démarré en août 2020, le Cameroun espère porter le taux de couverture sociale de 22% en 2018 à 50% en 2030.

Afin d'élargir la couverture de sécurité sociale au Cameroun, une initiative d'assurance volontaire permettant aux travailleurs indépendants et du secteur informel de bénéficier de cette couverture est opérationnelle depuis 2014. Ainsi, la proportion de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale est passé de 10% en 2012, puis 22,5% en 2018 à 22,7% en 2019, soit un gain de près de 13 points en dix ans, en raison notamment de la revalorisation du montant

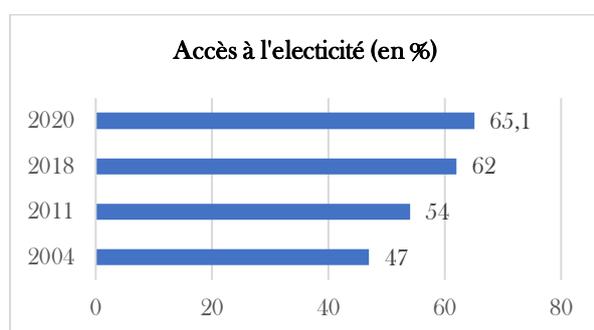
des allocations familiales, le relèvement des plafonds et du taux de cotisations sociales en 2016 faisant suite à un ensemble de réformes dans le secteur¹¹ porté par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.

La proportion du budget consacrée aux secteurs sociaux dans le budget global est passé de 1,7% en 2015, à 2,8% en 2019 puis 3,5% en 2020 à 2,5% en 2021. Malgré l'infléchissement observé en raison notamment de la pandémie de coronavirus, ces statistiques traduisent la volonté des pouvoirs publics d'accroître substantiellement les ressources à l'effet de ne laisser personne de côté et d'offrir aux populations notamment vulnérables des services sociaux de qualité.

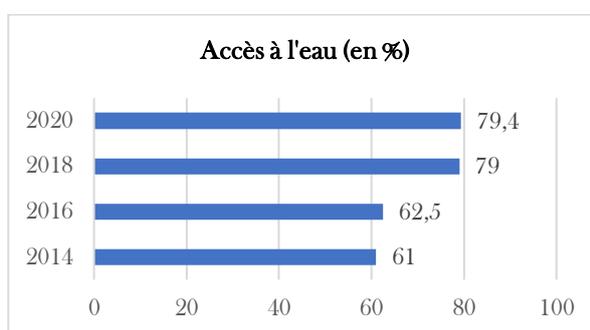
➤ **Progrès en matière d'accès aux ressources économiques et aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété**

Les données de l'enquête démographique et de santé (2020) révèlent que le taux d'accès à l'énergie électrique est passé de 54% en 2011, puis 62% en 2018 à 65,1% en 2020 restant toutefois en dessous de la cible envisagée de 70%. Malgré cette amélioration, les disparités entre milieu de résidence persistent. Ce taux atteint les 90% en milieu urbain et mais reste à peine à 20% en milieu rural. En tout état de cause, les populations urbaines ont pu noter une réduction des délestages et une amélioration de la qualité de l'énergie qui leur est fournie.

Graphique 16 : Proportion des ménages ayant accès à l'électricité



Graphique 17 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable



Source : EDS, 2018, MINEPAT, 2021

L'accès des ménages à l'eau potable quant- à- lui s'est aussi nettement amélioré avec un taux d'accès qui est passé de 61% en 2014, puis 62,5% en 2016 et 79,0% en 2018 à 79,4% en 2020. Seulement 34 % des ménages disposent d'eau à boire sur place. Pour un peu plus de la moitié des ménages (55 %), le temps d'approvisionnement en eau de boisson est de 30 minutes ou moins et, pour environ un ménage sur dix (11 %), il faut plus de 30 minutes pour aller chercher de l'eau, la collecter et la ramener. Toutefois, ce taux masque les disparités suivant les milieux et les régions de résidence.

¹¹ L'amélioration du cadre normatif de la protection sociale s'est accrue du fait de la signature de plusieurs textes, notamment du Décret n° 2016/034 du 21 janvier 2016 portant revalorisation de l'ordre de 55% du montant des allocations familiales servies aux travailleurs ; du Décret n° 2016/072 du 15 février 2016 fixant les taux de cotisations sociales et les plafonds de rémunération applicables dans les branches des prestations familiales, d'assurance de pension de vieillesse, d'invalidité et de décès, des accidents de travail et des maladies professionnelles par la CNPS ; de la Circulaire n° 002/CB/PM du 16 août 2016 relative à l'affiliation et au reversement à la CNPS, des cotisations sociales des employés des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic.

Plusieurs programmes ont été initiés par le Gouvernement afin d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base notamment l'accès à l'eau et à l'accès à l'électricité.

Parmi ces programmes, on peut citer le Programme National de Développement Participatif qui vise à renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que le processus participatif de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Il convient également de souligner que des logements sociaux sont en cours de construction dans les grandes villes du pays et qu'un plan directeur d'électrification rurale a été élaboré.

➤ **Progrès en matière de renforcement de la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes**

Les données relatives aux indicateurs susmentionnés ne sont pas disponibles pour le Cameroun¹². Toutefois, en vue de renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, le Gouvernement a, avec l'appui des partenaires au développement, mis en place un Plan de Développement National sur 10 ans en vue de réduire les effets de la crise sociopolitique sur les populations et faire en sorte que les régions touchées puissent rattraper le reste du pays. L'une des composantes de ce programme est un plan d'assistance humanitaire d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, adossé à un Plan de Reconstruction et de Développement avec pour objectif de contribuer au rétablissement rapide des moyens de développement dans ces deux régions de façon à renforcer la capacité de résistance des populations. Une autre composante de ce vaste plan est la formulation d'un plan stratégique de reconstruction et de relance des activités socio-économiques dans la région de l'Extrême-nord. Un accent particulier est mis sur le renforcement de la résilience des communautés face aux chocs et/ou crises futurs, en s'assurant que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes sont prises en compte de façon adéquate.

3.2.1.2. COVID-19 : effets et mesures d'atténuation

Alors que le Cameroun était engagé ainsi dans une démarche de relance d'une croissance durable, notamment en s'éloignant du modèle de croissance fortement dépendant du secteur pétrolier en particulier, la survenue de la COVID-19 a porté ombrage à plusieurs activités économiques et a rabaisé davantage la population dans la pauvreté.

Les données de cette section proviennent de l'évaluation de l'impact socioéconomique de la COVID-19 sur les conditions de vie des populations réalisée en mai 2020 (phase 1) puis juillet 2021 (phase 2). Elles indiquent en effet que les mesures restrictives adoptées par le Gouvernement¹³ ayant eu un impact sur l'exercice des activités quotidiennes des ménages sont, par ordre d'importance : la fermeture des marchés à partir d'une certaine heure, la fermeture des

¹² Trois indicateurs ont été retenus au niveau du Cameroun pour mesurer les progrès réalisés pour les cibles liées à cette thématique. Il s'agit : du nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes ; Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB) ; et nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.

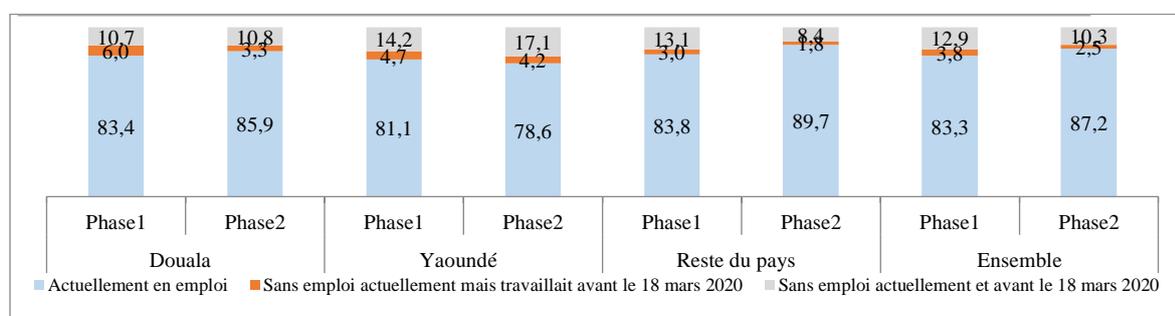
¹³ En réponse à la pandémie, le Gouvernement, à la suite de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a pris le 17 mars 2020 une série de 17 mesures restrictives, complétées par 7 autres trois semaines après (le 09 avril). Ces mesures étaient, entre autres,

établissements publics et privés de formation, la fermeture des frontières et l'interdiction des grands rassemblements.

En ce qui concerne l'emploi, moins de 4% de chefs de ménage ont déclaré avoir perdu leurs emplois au cours de la période allant de l'entrée en vigueur des mesures restrictives (le 18 mars 2020) jusqu'à la date de collecte des informations. Parmi les chefs de ménage ayant connu un arrêt de travail au cours de cette période, la raison la plus évoquée par près de 60% des personnes interrogées est celle liée à la COVID-19. On a noté cependant des perturbations dans l'exercice de leur emploi auprès de 15,2% des travailleurs en février à 8,0% en juillet 2021.

Pour ce qui du revenu, parmi les ménages possédant une entreprise familiale, trois sur cinq ont déclaré que leur activité économique a été fragilisée par la crise liée à cette pandémie notamment et surtout dans les secteurs du commerce et de l'agriculture. Les prix des intrants et des principaux produits alimentaires consommés avaient également connu une augmentation du fait de la COVID-19 respectivement de l'avis de 20% et 17% des ménages.

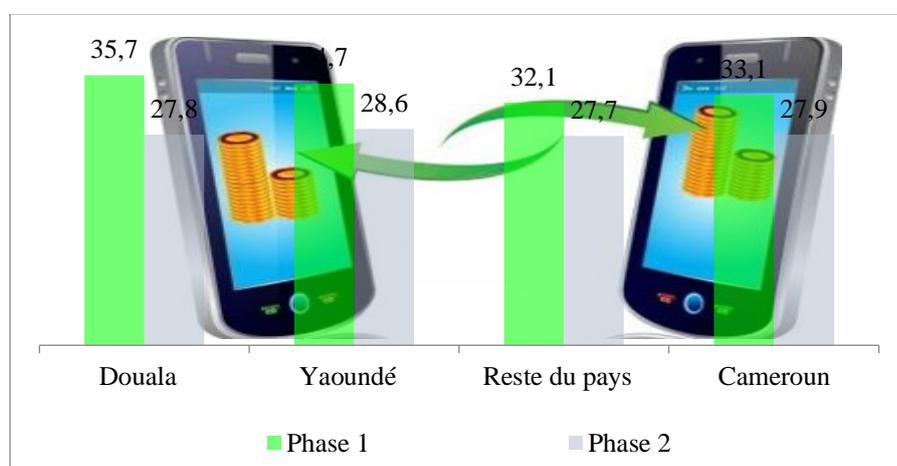
Graphique 18 : Répartition (%) des chefs de ménage selon leur situation vis-à-vis de l'emploi



Source: INS, EPICOVID-19, février, juillet 2021

S'agissant des transferts de fonds de la diaspora camerounaise, sur près de trois ménages sur 10 ayant reçu un transfert en espèce ou en nature des proches ou des amis, environ 35,6% estime que le volume des transferts a diminué. Près de 6 ménages sur 10 affirment que ces transferts sont restés inchangés et seuls 6,6% des ménages déclarent que lesdits transferts ont connu une augmentation.

Graphique 19 : Proportion (%) de ménages dont au moins un membre a reçu des transferts en espèce

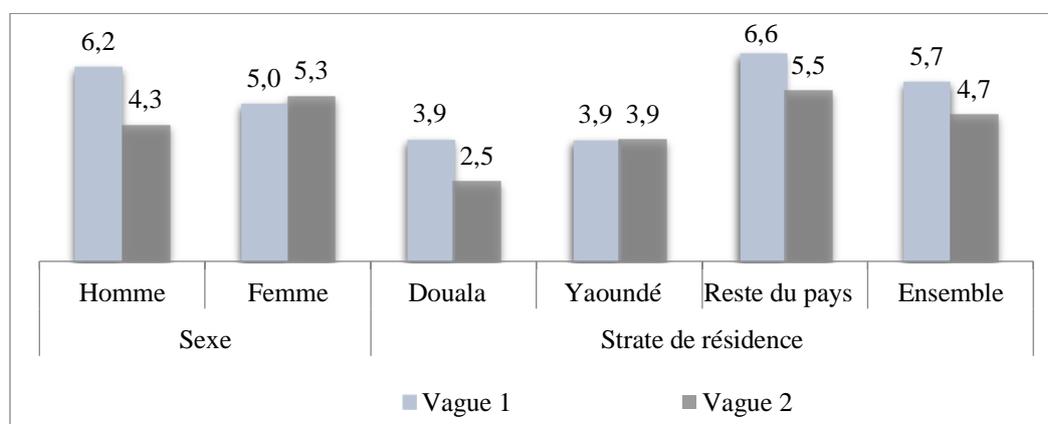


Source: INS, EPICOVID-19, Juillet 2021

En matière de protection sociale, très peu de ménages ont reçu une assistance des services publics depuis le début de la pandémie et ce quel que soit le type d'assistance. Près de 40% des ménages, au moins un membre a consulté un professionnel de santé pour diverses pathologies liées à la pandémie. Les pathologies les plus citées pour ces consultations sont principalement : la fièvre/le paludisme, le mal de gorge et la fièvre typhoïde.

Durant la pandémie, certains ménages n'ont pas pu acheter leurs trois principaux aliments pendant la période de cette pandémie. En effet, sur le plan national, 6,1%, 4,8% et 7,8% de ménages n'ont pas pu acheter respectivement leurs premiers, deuxièmes et troisièmes aliments de base qu'ils avaient l'habitude d'acheter avant la pandémie.

Graphique 20 : Proportion de ménages dont au moins un membre a reçu au moins un type d'une assistance, selon le sexe du chef de ménage et la strate de résidence



Source: INS, EPICOVID-19, Février, Juillet 2021

Ainsi, les défis à relever les conditions de vie des ménages ont été multiples. A l'immédiat, ils consistaient à sauver les vies humaines et à sauver et soutenir le secteur productif. il s'agissait dès lors (i) Sur le plan sanitaire, de renforcer l'offre du système de santé en infrastructures et la formation des personnels de santé des formations sanitaires ; (ii) Au niveau économique, d'apporter un soutien budgétaire temporaire et ciblé, sous forme des transferts monétaires, pour protéger les couches des populations les plus vulnérables, et de soutenir le secteur privé pour permettre aux entreprises de poursuivre leurs activités et maintenir les emplois y compris ceux du secteur informel. Enfin, (iii) Sur le plan social, de poursuivre les efforts visant à assurer la sécurité alimentaire des populations d'une part, et l'adoption des mesures de résilience en faveur des communautés rurales qui vivent de la commercialisation légale des produits de la chasse et de la forêt. En outre, des actions ont été prises accélérer la substitution des produits alimentaires importés par des produits locaux d'égale valeur nutritionnelle.

C'est ainsi qu'un plan volontariste de riposte sanitaire, d'adaptation et de soutien de l'économie camerounaise a été adopté pour limiter les effets négatifs induits de cette crise sanitaire et préserver les acquis du Programme de consolidation budgétaire et de réduction de la pauvreté. Cinq (05) principaux piliers constituent l'ossature dudit plan, dont : (i) la riposte sanitaire ; (ii) la résilience économique et financière ; (iii) l'approvisionnement stratégique ; (iv) le renforcement de la recherche et de l'innovation ; et enfin (v) la résilience sociale.

3.2.1.2. Défis et recommandations

Malgré les efforts déployés par l'Etat camerounais pour améliorer les conditions de vie des populations et étendre la sécurité sociale et tenant compte de la multiplicité des programmes et stratégies mis en œuvre et des efforts budgétaires consentis alloués, la portée du système de la protection sociale est restée limitée.

Ces limites se traduisent notamment au niveau de la faiblesse enregistrée quant aux synergies et cohérence entre les différents programmes et projets à caractère social et au niveau de la coordination entre les différents intervenants auxquels s'ajoutent des difficultés financières liées à la conjoncture économique.

Dans la perspective de l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé en matière de réduction significative de la pauvreté, le Gouvernement devra :

- élargir la couverture du programme filets sociaux à travers mesures de ciblage des bénéficiaires des programmes sociaux notamment dans les régions de l'Extrême Nord, du Nord-ouest, de l'Est et du Nord ;
- mettre en place des mécanismes nécessaires pour favoriser les synergies d'interventions en faveur des groupes vulnérables ;
- mettre en place le dispositif d'alerte, de veille et de surveillance pour renforcer la résilience économique et des populations vulnérables ;
- accroître les ressources aux secteurs sociaux ;
- réviser la loi sur l'accès à la terre ;
- mobiliser de manière plus accrue les ressources en faveur des réfugiés, des déplacés internes et des communautés locales d'accueil.

3.2.2. ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 2, le Cameroun a contextualisé cinq cibles et les indicateurs ont été définis pour chacune des cibles dans l'optique de mesurer les progrès réalisés. Lesdites cibles sont

En lien avec la SND30, l'enjeu de l'ODD 2 est d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie Gouvernementale en matière d'agriculture qui vise à terme, l'autosuffisance alimentaire, la réduction de l'exposition des populations aux maladies dues à la mauvaise alimentation, la modernisation de l'appareil productif, l'amélioration de la sécurité alimentaire, le développement de l'agro-industrie et la lutte contre la vie chère.

3.2.2.1. Appréciation des progrès enregistrés et réalisations clés de l'ODD 2

Malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour adresser la problématique de l'ODD2, la prévalence de l'insécurité alimentaire se trouve nette augmentation au Cameroun, avec un taux qui se situe à 22,9% en 2021 contre 10% en 2018. Cette détérioration de la sécurité alimentaire est principalement imputable aux crises sécuritaires qui affectent certaines régions du pays notamment le Nord-ouest, le Sud-ouest et l'Extrême-Nord et les afflux des réfugiés centrafricains

depuis quelques années. À cela s'ajoute d'autres facteurs tels que la survenue de la pandémie de la COVID-19, les attaques des oiseaux tisserands, les chocs climatiques (inondations, périodes de sécheresse prolongées) ainsi que l'accès limité à la terre des personnes déplacées internes et des populations hôtes. Une personne sur dix (9,9%) a souffert de la sous-alimentation au Cameroun entre 2014 et 2016. La prévalence de la sous-alimentation a ainsi été réduite au tiers en 16 ans, se situant à 30,8% en 2020.

La proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance a connu une baisse au cours de ces dernières années, passant de 31,7% en 2014 et 29% en 2018. En revanche la proportion d'enfants en surpoids a augmenté d'environ de 5 points passant de 6,7% en 2014 à 11% en 2018 (EDS, 2018).

Un certain nombre d'actions ont été menées par le Gouvernement du Cameroun avec l'appui de ses partenaires afin d'améliorer l'état nutritionnel des enfants, au rang desquelles : (i) le renforcement de la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère chez les enfants de moins de 5 ans ; (ii) l'amélioration de la fortification à travers la distribution des poudres de micronutriments pour les enfants de 6 à 23 mois ; (iii) l'adoption croissante d'une alimentation appropriée chez les enfants de moins de 23 mois ; (iv) le renforcement de la supplémentation biannuelle en vitamine A et le déparasitage des enfants de 6-59 mois.

➤ **Progrès réalisés en matière de renforcement des systèmes de production durables et accroissement de la production, de la productivité et des revenus des producteurs**

Les volumes de production animale et halieutique sont contenus dans le tableau ci-après :

Tableau 11 : Évolution de la production agricole et halieutique entre 2019 et 2021

	2019	2020	2021
Production animale et végétale (volumes en tonnes)			
Bovins	107 110	109 981	125 194
Ovins	18 196,8	17 286	20 397
Caprins	25 080,8	26 083	27 783
Porcins	42 832,1	42 459	44 105
Volailles	103 330,6	44 472	52 679
Total viande	<i>296 550,3</i>	<i>240 281</i>	<i>270 158</i>
Lait (bovin)	207 616	187 873	166 132
Oeufs	81 158,5	93 871	104 846
Miel	7 205	6 932	6 976
Production halieutique (production en tonnes)			
Pêche industrielle	14 178,6	10 832	12 293
Pêche continentale	45 933,5	27 204	23 613
Pêche artisanale maritime	265 968,4	169 912	179 322
Total production pêche	<i>326 080,5</i>	<i>207 948</i>	<i>215 228</i>
Aquaculture	9 078,2	6 817	8 192
Total production halieutique	335 158,7	214 765	223 420

Source : MINEPIA, statistiques administratives

Aussi, le revenu annuel moyen tiré de l'élevage est de FCFA 360 439 et celui de l'agriculture est de FCFA 518 83.

Les actions menées par le Gouvernement en vue d'améliorer la production animale et végétale comprennent entre autres : (i) l'importation des géniteurs améliorés ; (ii) l'intensification des inséminations artificielles bovines et introduction de l'insémination artificielle ovine et porcine ; (iii) la mise en œuvre des plans de gestion durable des ressources pastorales dans 30 communes ; (iv) la mise en place des champs semenciers ; (v) l'acquisition et la distribution des intrants et équipements agricoles ; (vi) l'appui conseil aux producteurs et la vulgarisation des bonnes pratiques ; (vii) l'aménagement et la gestion durable des pâturages.

Dans le cadre de cette cible l'on note comme action majeure l'adoption de la Loi N°2021/014 du 09 juillet 2021 régissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées, et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation.

➤ **Progrès réalisés en matière de promotion de la biodiversité**

Plusieurs actions ont été menées pour la préservation de la biodiversité. En matière de gestion durable des ressources naturelles, l'action a notamment porté sur l'application du code de conduite pour une pêche responsable. Dans ce cadre, les actions portant sur le repos biologique se sont poursuivies dans sept (07) communes riveraines et quatre (04) retenues d'eau constituant des plans de pêche intérieurs (Maga, Lagdo, Mbakaou et Mapé). La restauration des écosystèmes de mangroves et des plans d'eau dégradés a porté sur le Wouri, la retenue de Lagdo et le Nyong.

Pour la préservation de la santé des cours et plans d'eau, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du projet de lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes à travers les compétences transférées aux communes, notamment dans les communes de Douala IV et V, de Fako, de Lagdo et de Mbalmayo.

En outre, des progrès sont enregistrés en ce qui concerne la production et la facilitation de l'accès des producteurs aux semences améliorées à travers notamment l'appui : du Projet de Développement de l'Élevage (PRODEL), du Projet d'Investissement et de Développement des Marchés agricoles (PIDMA).

3.2.2.2. COVID-19 : Effets et mesures d'atténuation

Selon le rapport sur l'évaluation des effets de la COVID-19 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire des ménages au Cameroun (MINADER, 2021), les activités agricoles ont été affectées négativement par la pandémie de coronavirus, du fait entre autres du renchérissement du coût du transport. Aussi, la hausse des prix des intrants agricoles a considérablement impacté le développement de la production et la transformation des produits. Les prix élevés des intrants agricoles consécutifs à la hausse du coût du transport, a ainsi limité en 2020, l'accès aux engrais à plus de 50% des exploitations, conduisant les exploitants à réduire leurs dépenses de production. En outre, en 2021, près de 16% des ménages agricoles ont vu leurs activités perturbées, entraînant une perte énorme de leurs revenus. Par ailleurs, avec cette crise, 51,4% des ménages agricoles ont été affectés négativement par l'augmentation du prix des intrants des principaux aliments consommés, et la perte d'emploi (Indicateurs ODD Cameroun, 2021).

Les mesures proposées aux décideurs par les responsables des exploitations agricoles pour renforcer leurs stratégies de résilience afin de faire face à la pandémie de la COVID-19 ont porté sur : (i) l'appui financier ; (ii) l'appui en intrants et matériels agricoles ; (iii) l'appui en infrastructures de développement communautaire ; (iv) les aides alimentaires ; (v) les kits COVID-19 ; (vi) la baisse des prix des intrants agricoles et ; (vii) la baisse des frais de transport.

Par ailleurs, dans l'optique de lutter contre l'insécurité alimentaire et d'atténuer les effets néfastes de la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement du Cameroun envisage de mettre en œuvre, avec le concours financier de la Banque mondiale, le Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire au Cameroun (PULCCA). Ce projet a pour objectif de développement, d'augmenter l'accès à la nourriture et de réduire la vulnérabilité aux chocs climatiques des ménages et producteurs ciblés. Il ambitionne de fournir une aide alimentaire et nutritionnelle à 256 000 personnes extrêmement vulnérables, et de soutenir 159 000 agriculteurs pour qu'ils atteignent une productivité plus élevée et une résilience climatique dans les régions du Nord, de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Adamaoua et de l'Est.

3.2.2.3. Leçons apprises, défis et actions envisagées

Malgré d'indéniables résultats positifs en termes d'amélioration de la production des filières agrosylvopastorales et halieutiques, l'impact du secteur rural reste encore insuffisant sur les conditions de vie des populations rurales, qui continuent à souffrir d'un taux de pauvreté significativement supérieur à la moyenne nationale. De plus, 22% des ménages ruraux souffrent encore d'insécurité alimentaire contre seulement 10,5% des ménages urbains (SDSR/PNIA, 2020). Au-delà des effets des crises sociales et des catastrophes contributrices de la malnutrition, il s'avère évident que seule l'augmentation de la production ne permettra pas d'atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle tant désirée au niveau des ménages et des communautés. Il serait par conséquent intéressant de mettre aussi l'accent sur la « valorisation du capital humain », d'approcher la sécurité alimentaire de manière plus holistique en construisant l'humain à travers la diffusion des connaissances en nutrition et hygiène alimentaire.

Plusieurs défis sont inhérents à la mise en œuvre de l'ODD 2 à savoir : (i) la faible allocation dédiée à la nutrition dans le budget des sectorielles en charge des questions de nutrition ; (ii) la faible disponibilité et accessibilité aux produits alimentaires de qualité ; (iii) la perte de la biodiversité ; (iv) les pertes post-récolte ; (v) la faible conservation et transformation des produits agricoles et halieutiques (vi) le manque de professionnalisation des acteurs du secteur agricole ; (vii) difficultés d'accès aux intrants et la faible mécanisation du secteur agricole ; (viii) la faible structuration de l'interprofession ; (ix) le faible accès aux technologies à forte productivité ; (x) le manque de formation des producteurs aux techniques culturales modernes ; (xi) la persistance de la pandémie de la COVID-19 ; (xii) la persistance des crises sécuritaires dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

En vue d'atteindre les cibles de l'ODD 2, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre les actions suivantes :

- ✓ intensifier les actions en faveur de l'accès à la terre, l'accès aux équipements de production et l'amélioration des infrastructures de production en milieu rural afin de promouvoir la mécanisation agricole ;

- ✓ renforcer les actions en matière de gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune, eau) et prendre des mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques ;
- ✓ promouvoir une approche par filière structurée autour des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques, tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agroécologiques ;
- ✓ soutenir l'accès aux intrants et promouvoir des technologies agricoles plus efficaces ;
- ✓ renforcer la recherche et vulgariser les résultats de la recherche agricole et pastorale ;
- ✓ mettre en place un système d'information sur l'agriculture notamment sur les opportunités de marché, de partenariat et de financement ;
- ✓ mettre en place un système de financement adéquat de l'agriculture ;
- ✓ renforcer la capitalisation de l'information climatique pour optimiser la mise en œuvre des activités agrosylvopastorales.

3.2.3. ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

En vue de contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable, les autorités publiques entendent garantir à toutes les couches de la population, un accès équitable et universel aux services et soins de santé de base et aux soins spécialisés prioritaires de qualité, avec la pleine participation de la communauté. A cet effet, en lien avec l'ODD 3 relatif à la santé, le pays envisage de : (i) faire passer le taux de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ; (ii) ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ; (iii) réduire d'au moins 30% la prévalence et la mortalité des principales maladies transmissibles et non transmissibles ; (iv) réduire de 2/3 la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans.

3.2.3.1 Progrès enregistrés et réalisations saillantes de ODD

➤ Progrès réalisés en matière de santé maternelle, reproductive et infantile

Les indicateurs liés à la santé maternelle et reproductive traduisent des progrès en matière de santé maternelle. Ces performances peuvent s'expliquer notamment par la mise en œuvre, avec l'appui des partenaires au développement, des interventions à haut impact et d'intenses programmes d'information et d'éducation menés auprès des communautés et des jeunes en santé de la reproduction y compris la planification familiale, menées dans les régions identifiées comme prioritaires.

Ces interventions ont en effet amélioré l'accès aux soins de qualité pendant la grossesse, l'accouchement et le post partum, et ont accru l'amélioration de la qualité des soins, via le renforcement de capacité des prestataires en soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU).

Tableau 12 : Quelques indicateurs liés à la santé maternel et reproductive

Indicateurs	2011	2018
Ratio de mortalité maternelle (décès pour 100 000 Naissances vivantes)	782	406
Proportion de naissances assistées par le personnel qualifié	65%	69%
Prévalence de la fistule obstétricale	0,4%	0,3 %
Taux de prévalence contraceptive	14,4%	15,4 %
Indice Synthétique de fécondité	5,1	4,8
Besoins non satisfaits en planification familiale	18 %	23 %

Source : EDS 2011 et 2018

Il s'agit entre autres du Programme National de Lutte contre la Mortalité Maternelle, Néonatale et Infantile, le projet cheque santé, la mise sur pied du Centre National de Transfusion Sanguine, le Programme d'Accès aux Services de Santé de Reproduction (PASSR), le Projet de Financement Basé sur la Performance en santé. Ces efforts doivent continuer et s'intensifier si l'on veut atteindre l'objectif de moins de 70 décès maternels pour 100 000 Naissances vivantes en 2030.

La mortalité infanto juvénile a diminué passant de 103 décès pour 1000 naissances vivantes en 2014 à 80 décès en 2018. La mortalité des nouveau-nés est restée stagnante à 28 pour 1000 naissances vivantes. Les principales causes de cette mortalité chez les enfants sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, la rougeole, la malnutrition et le manque d'équipement hospitalier dans les services de prématurité.

Les progrès enregistrés dans la baisse de la mortalité infanto juvénile se justifient par la mise en œuvre d'une politique de prévention contre les maladies infantiles à travers l'immunisation, l'intensification de la lutte contre le paludisme (distribution à grande échelle des moustiquaires imprégnées d'insecticide, la gratuite du traitement de paludisme chez les enfants de moins de 5 ans, chimioprophylaxie saisonnière dans les zones ciblées) ; et la lutte contre la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans (projet S'attaquer à la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans dans les zones affectées par les crises humanitaires).

➤ Progrès réalisés en matière de lutte contre la maladie

Dans le domaine de la lutte contre la maladie, hormis la prévalence nationale du VIH SIDA qui a connu un net recul, en passant de 4,3% à 2,7%, les indicateurs de prévention des maladies transmissibles ne se sont pas beaucoup améliorés au cours de la période 2016-2020. L'incidence de la tuberculose est passée de 117 nouveaux cas pour 100 000 habitants à 194 nouveaux cas pour 100 000 habitants, en raison de l'apparition de résistance aux traitements antirétroviraux de première ligne, causant une baisse de l'immunité. De nouveaux protocoles de prise en charge du VIH SIDA et de la tuberculose ont été adoptés. On note néanmoins une meilleure acceptabilité de la maladie au sein de la population grâce aux campagnes de communication sur la non stigmatisation de ces malades (DLMEP/MINSANTE).

➤ Progrès réalisés en matière de couverture sanitaire universelle

La couverture santé universelle est progressivement mise en œuvre au Cameroun. Plusieurs actions ont de ce fait déjà été entreprises, telles que

- l'élaboration d'avant-projets de loi relatifs à la CSU et les textes réglementaires ;
- l'élaboration du panier de soins et services de santé (5 Protocoles de soins) ;
- le Plan opérationnel ;
- la proposition de la Soutenabilité budgétaire ;
- l'élaboration critère de ciblage des personnes indigentes dans le cadre de la CSU.

Malgré tous ces progrès, la faiblesse du système sanitaire reste préoccupante pour l'atteinte des objectifs de Développement Durable. Néanmoins, la politique stratégique de la couverture santé universelle adoptée par le MINSANTE et déclarée comme priorité nationale pourrait contribuer à améliorer la réalisation de l'ODD3.

Aussi, le pays fait face à des urgences sanitaires et humanitaires telles que la Covid 19, l'épidémie de choléra. Malgré les réponses en cours, la situation des réfugiés, des Populations Déplacées Internes et des populations locales reste préoccupante dans zones humanitaires du fait de leur accès limité aux soins et services de santé.

Plusieurs formations sanitaires font face à l'insuffisance des ressources humaines et matériels pour répondre efficacement aux besoins de santé des populations, en particulier les plus vulnérables tels les enfants, les femmes, les adolescents et jeunes filles. Ces insuffisances encore plus poussées dans les situations humanitaires, limitent davantage la disponibilité et l'accès, à de soins de santé de qualité. La faiblesse du système humanitaire est encore plus accrue en milieu rural et dans les zones affectées par les crises sécuritaires.

3.2.3.2. COVID-19 : effets et mesures d'atténuation

Le Cameroun est classé en pole position parmi les pays les plus infectés par la pandémie de la COVID-19 dans la sous-région d'Afrique centrale. Les chiffres du Ministère de la sante en date du 09/02/2022 révèlent qu'il y a eu environ 118 933 cas confirmés de COVID19 avec 116 473 remissions et 1 918 décès soit un taux de létalité de 1,6% (CCOUSP MINSANTE).

Cette pandémie a aggravé davantage les inégalités en creusant l'écart entre les différentes couches socio-économiques avec un plus grand impact sur les couches les plus démunies, dans le secteur de la santé à savoir :

- Une baisse de la demande en services de santé : Une baisse du taux de fréquentation des formations sanitaires par les patients qui ont peur de s'y rendre avec de simples maladies, de contracter le virus ou même d'en mourir, d'être confiner automatiquement (rapport enquête de recherche sur la place des instruments d'achat stratégique de la santé dans la lutte contre la pandémie à Covid-19 au Cameroun- 2021).
- Un changement d'itinéraire thérapeutique des patients : Les patients atteints d'autres pathologies, décident de se soigner chez eux par (l'automédication, la consultation à domicile, le recours à la médecine traditionnelle).

- L'asphyxie financière des formations sanitaires : du fait de cette baisse de fréquentation des hôpitaux et du ralentissement des activités, plusieurs formations sanitaires ont connu des chutes de recettes et une insuffisance des fonds pour leur fonctionnement, l'achat des intrants et la motivation du personnel à travers les quotes-parts.
- La baisse des subventions pour les autres maladies : le 4 avril 2020, le Fonds mondial a publié une note d'orientation permettant aux pays bénéficiaires d'utiliser les subventions pour le VIH, la tuberculose et le paludisme en faveur de la lutte contre la COVID-19, et aussi en dépensant les fonds sous-utilisés (rapport enquête de recherche sur la place des instruments d'achat stratégique de la santé dans la lutte contre la pandémie à Covid-19 au Cameroun- 2021).

3.2.3.3. Défis et mesures à prendre

Pour assurer une meilleure santé à ses citoyens, le Cameroun devra relever plusieurs défis au rang desquels :

- une mobilisation suffisante des ressources pour pallier l'insuffisance des financements du secteur santé ;
- le renforcement de la redevabilité et du suivi de la mise en œuvre des programmes ;
- la disponibilité des données de qualité, désagrégées et à jour pour permettre un suivi adéquat de l'ODD 3;
- l'accélération de la mise à l'échelle de la Couverture Santé Universelle ;
- l'amélioration de l'accessibilité aux services et soins de santé, surtout pour les populations vulnérables, à risque d'être laissé de côté;
- L'équipement adéquat des formations sanitaires pour améliorer le plateau technique nécessaire pour une offre de soins de qualité et la prise en charge des cas y compris en situation des urgences sanitaires

En termes de mesures à prendre, il s'agit :

- ✓ développer des stratégies de résilience du système de santé pour faire face à de futures ripostes consistantes par exemple ;
- ✓ pérenniser le numéro d'urgence afin qu'il soit utilisé pour d'autres pandémie telle que le choléra ;
- ✓ créer des centres spéciaux dans les régions ou les districts prêts à intervenir en cas de pandémie ;
- ✓ accélérer l'opérationnalisation de la mise en œuvre de la CSU au Cameroun.
- ✓ renforcer le système national d'information sanitaire
- ✓ Appuyer la réalisation des opérations de production régulière des données nécessaires pour le suivi de l'ODD3

3.2.4. ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, et un travail décent pour tous

L'enjeu principal est de : (i) parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, en mettant notamment l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ; (ii) promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises tout en facilitant leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ; et (iii) parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. En termes de cibles, il s'agit notamment de : (a) porter à 5,6% en moyenne annuelle, le taux de croissance dans la période 2021-2030 et (b) ramener le sous-emploi de 75,8% à 50,1% avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an.

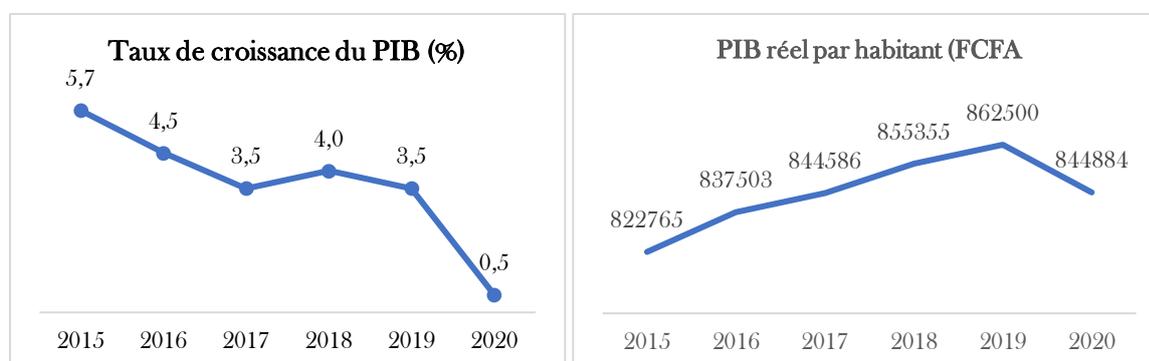
3.2.4.1. Appréciation des progrès enregistrés et réalisations clés pour l'atteinte de l'ODD

➤ Progrès en matière de stabilité de cadre macroéconomique national

En 2020, le taux de croissance du PIB réel du Cameroun s'établit à 0,5% contre 3,5% en 2019. Ce fléchissement est imputable à la pandémie de COVID-19 qui a entraîné une baisse des échanges et une perturbation de l'activité économique du fait des mesures de confinement prises dans le monde entier pour endiguer la propagation de la maladie. Toutefois, en dépit de la pandémie, ce taux reste au-dessus du taux de croissance mondiale négative établi à 4,4%. De même, après une tendance haussière du PIB par tête, l'on a observé un ralentissement au cours de l'année 2020 où il se situe à 844 884 F CFA par habitant.

Le ralentissement de l'activité économique nationale s'observe notamment au niveau du secteur tertiaire (+0,6% contre 3,1% en 2019) et du secteur primaire (+0,6% contre 3,9%). En revanche, le secteur secondaire quant lui a été résilient (+3,2% contre 3,8% en 2019).

Graphique 21 : Evolution du taux de croissance du PIB (en %) et du PIB par habitant (en FCFA)



Source : INS 2021 (Comptes nationaux de 2020), Banque mondiale (2022).

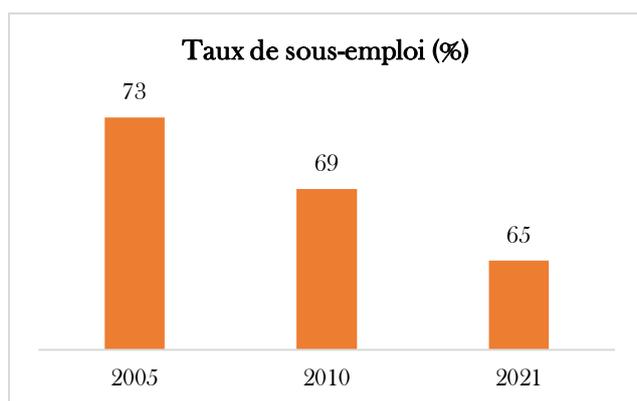
Cette résilience de l'économie camerounaise peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment :

- La poursuite de la mise en œuvre de certains projets (énergétiques et routiers) et de programmes de rattrapage, à l'exemple du PLANUT ;
- Une meilleure collecte des recettes fiscale avec la généralisation du Numéro d'Identifiant Unique (NIU) à l'ensemble des contribuables, l'organisation de rapprochements mensuels entre les services du Trésor et les régies de recettes, ce qui a permis de réduire les délais de transferts des fonds recouvrés. Tous ces efforts se reflètent sur le taux de pression fiscale qui est passée de 12,9% du PIB en 2016 à 13,4% en 2018. Cependant, du fait de la crise, ce taux a recheté à 11,4% en 2021.

➤ **Progrès réalisés en termes d'emplois, y compris des jeunes et des personnes handicapées**

Le chômage reste un phénomène de faible ampleur au Cameroun. Toutefois, son niveau en 2021 (5,3%) est en augmentation par rapport à 2010 (3,8%). Il est plus élevé chez les femmes (6,2%) par rapport aux hommes (4,5%), et sévit davantage en milieu urbain (10,5%) qu'en milieu rural (1,7%). En revanche, le sous-emploi demeure prégnant à l'échelle du pays, quoiqu'étant en léger recul ces dernières années. En effet, le taux de sous-emploi global a baissé de quatre points en passant de 69% en 2010 à 65% en 2021.

Graphique 22 : Evolution du sous-emploi (en %)



Source : INS 2021.

Bien qu'étant faible, cette amélioration peut se justifier par :

- La création de plusieurs milliers d'emplois grâce aux grands chantiers, aux projets agricoles, routiers et infrastructurels, ainsi qu'aux travaux menés par les collectivités territoriales décentralisées ;
- Le développement de plusieurs programmes et organismes pour favoriser l'entrepreneuriat jeune et accorder des facilitations aux créateurs d'entreprises. C'est le notamment de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) qui offre des services d'assistance multiformes. Les Centres de Gestion Agréés (CGA) qui offrent des services de conseil et de tenue de comptabilité, le Fonds National de l'Emploi (FNE) qui aide au montage des plans d'affaires et à l'appui au financement à travers le Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI), le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U), la Banque Camerounaise des PME (BC-PME) entre autres. En outre, il y'a lieu de souligner que le FEICOM et les CTD

accordent des appuis aux GIC de transformation des produits de la forêt, de l'agriculture, de l'artisanat et de l'élevage ;

- La création de Bureaux d'Emplois Municipaux (BEM) pour améliorer l'insertion socioéconomique de jeunes et des femmes au niveau local ;
- La signature en mai 2022 d'un arrêté fixant les modalités d'octroi de la dispense d'âge aux personnes vivant avec un handicap lors des concours administratifs et des recrutements dans la Fonction publique camerounaise.

Cependant, il importe de souligner que ces efforts demeurent insuffisants et ne se reflètent pas totalement dans les conditions de travail qui restent assez difficiles. En effet, entre 2010 et 2021, le taux de bas salaire (revenu horaire inférieur au 2/3 du revenu horaire médian national) chez les salariés s'est maintenu à environ 35%. Les femmes et les salariés résidant en milieu rural sont les plus concernées. (42,9%).

Tableau 13 : Autres indicateurs liés à l'emploi en 2010 et 2021

Année		2010	2021	Ecart
Taux de bas salaire (revenu horaire inférieur au 2/3 du revenu horaire médian national) chez les salariés		34,6	35,5	+0,9
Sexe	Masculin	34,5	29,3	-5,2
	Féminin	34,9	42,9	+8
Milieu de résidence	Urbain	31,1	20,5	-10,6
	Rural	42,6	44,8	+2,2
Part d'emploi salarié dans le secteur informel non agricole		41,3	31,9	-9,4
Sexe	Masculin	52,4	44,5	-7,9
	Féminin	26,5	17,2	-9,3
Milieu de résidence	Urbain	45,9	38,5	-7,4
	Rural	32,7	22,9	-9,8

Source : INS 2021.

- **Progrès réalisés en matière de suppression du travail forcé, d'éradication de l'esclavage moderne et de la traite d'êtres humains et d'interdiction et d'élimination des pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats**

Pour éliminer toutes les formes de travail indécents des enfants, le Cameroun a, en plus de la loi n°092/007 du 14 août 1992 portant Code du travail, adopté la loi n°2005/015 du 29 décembre 2005 relative à la lutte contre le trafic et la traite des enfants. Cette loi vise à protéger les enfants entre autres contre les activités économiques dangereuses.

Selon le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, le travail des enfants au Cameroun en 2017 concerne 47,6% des enfants de 5 à 17 ans, soit plus de 3 millions d'enfants. Ce phénomène prend de l'ampleur au fur et à mesure que les enfants grandissent. Près de 34% d'enfants de 5 à 17 ans sont astreints aux travaux à abolir et seulement 6,4% sont astreints aux travaux dangereux.

➤ **Progrès réalisés en matière de renforcement de capacité des institutions financières nationales et de généralisation de l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance**

Le taux de bancarisation de la population active du Cameroun est passé de 17,1% en 2017 à 28,3% en 2020, représentant une augmentation de 11,2% en valeur relative. Dans le même temps, la densité du réseau bancaire, de 0,6 agence pour 100 000 habitants en 2005, se situait à 1 agence pour 100 000 habitants en 2020. Cette évolution s'explique entre autres par l'extension du réseau bancaire, qui en 2020 comptait 328 agences et 729 guichets automatiques sur le territoire national. Les montants des crédits accordés à l'économie ont également doublé sur la période, passant de 1328,3 milliards de FCFA (2,29 milliards de dollars) en 2010 à 3443,7 milliards de FCFA (5,59 milliards de dollars) en 2020.

3.2.4.2. COVID-19 : effets et mesures d'atténuation

En 2020, l'activité économique nationale a ralenti fortement ; la croissance du PIB réel s'établit à 0,5% contre 3,5% en 2019. Ce ralentissement est consécutif à la pandémie de COVID-19 qui a affecté toutes les économies du monde, à travers la réduction des échanges et le ralentissement des activités économiques, du fait des mesures de confinement prises par les Gouvernements pour endiguer la propagation de la maladie.

Outre, la pandémie de la COVID-19 a eu des effets néfastes sur l'emploi. En juillet 2021, la perte d'emploi ou la cessation d'activité de 3 ménages sur cinq (54%) est due à la COVID-19.

Face aux effets négatifs consécutifs à cette pandémie, la stratégie de riposte et de résilience économique et sociale en faveur des entreprises, a consisté à :

- Atténuer les effets sur leur trésorerie, par la facilitation de l'accès au crédit à travers la garantie de l'Etat ;
- Participer à la relance de la demande intérieure, par la priorisation des entreprises locales pour ce qui est de la commande publique, l'intensification de la promotion du patriotisme économique ;
- Atténuer les effets sur les coûts de production en : assurant un contrôle permanent des prix sur les marchés ; mettant en place un mécanisme de veille pour garantir l'approvisionnement suffisant du marché intérieur en biens intermédiaires ;
- Atténuer l'effet sur les réductions d'employés par des subventions et aides financières aux entreprises, notamment les PME et les entreprises des secteurs à forte intensité de main d'œuvre.

3.2.4.3. Leçons apprises, défis et mesures à prendre

Afin de relever la situation de l'emploi, l'Etat du Cameroun s'est proposé de parvenir à une croissance moyenne de 5,6% sur la période 2021-2030. Pour cela, le Gouvernement camerounais devra s'atteler à dynamiser et diversifier sa structure productive en développant le secteur industriel, en l'occurrence l'agro-industrie.

En ce qui concerne le développement des PME/PMI nécessaire à la promotion du travail décent, il est question de poursuivre la levée des contraintes institutionnelles qui entravent l'éclosion des PME, à savoir principalement celles liées à l'environnement des affaires, à l'accès aux marchés et à l'accès aux financements. Par ailleurs il faut promouvoir la création de pôles de croissance parallèlement à la politique de développement des filières, de manière à stimuler fortement le développement des chaînes de valeurs.

Pour booster la production et accélérer sa croissance économique, le Cameroun doit, pour diversifier sa base productive, lever les obstacles à la production industrielle en poursuivant sa politique d'investissement afin d'accroître l'offre énergétique.

En matière de lutte contre le travail des enfants, y compris l'utilisation des enfants soldats, il s'agit en termes de défis à relever de :

- renforcer la prise en compte de cette problématique dans toutes les politiques de développement économique et social à moyen et long terme ;
- réviser la législation sur le travail des enfants ;
- renforcer la prévention et la répression quant aux infractions constatées au regard du code du travail ;
- renforcer le cadre institutionnel et l'opérationnalisation des BEM ;
- accroître la création des centres d'incubation des entreprises pour l'accompagnement des jeunes en matière d'entrepreneuriat.

3.2.5. ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, Résilients et durables

L'ODD s'inscrit dans une logique de gestion urbaine mais aussi de préservation de la cohésion sociale et environnementale au travers du renforcement de la sécurité des personnes et des biens dans l'optique d'amélioration inclusive des conditions de vie.

3.2.5.1 Appréciation des progrès et réalisations majeures dans l'atteinte de l'ODD 11

Dans le cadre de l'implémentation d'un plan de réponse aux problématiques inhérentes à l'ODD 11, les Gouvernements du Cameroun a impulsé un certain nombre d'interventions orientées vers : (i) le développement de l'habitat ; (ii) l'assainissement de l'environnement urbain ; (iii) le développement des infrastructures de transport urbain.

➤ Progrès réalisés en matière de développement de l'habitat

Au Cameroun, l'urbanisation galopante et le niveau de revenu des ménages créent un besoin en logements décents et à moindre coût. On estime à 40,3% la proportion des ménages vivant dans des logements décents. En vue de résorber la situation de ceux vivant dans des logements inadéquats, le Gouvernement du Cameroun, à travers le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, a signé en 2021 un Accord avec l'entreprise « Shelter Afrique » pour la construction de 3000 logements sociaux. Aussi, le Rapport sur la Situation et les Perspectives Economiques et Financières de 2021, recense les actions Gouvernementales pour le compte de l'exercice 2021 en faveur du développement de l'habitat, poursuivies au travers des progrès tel que :

- le programme Gouvernemental de construction de 10 000 logements, phase 1, qui a favorisé la construction pendant de 1 675 logements à Yaoundé et à Douala. Au cours de l'année 2020, 120 nouveaux logements ont été construits, soit 40 logements à Yaoundé (Olembé) et 80 autres à Douala (Mbangabakoko). Ce qui porte à 580 le nombre total de logements achevés, en y incluant 460 logements dont l'achèvement a chevauché les exercices 2019 et 2020 ;
- le programme de construction des cités municipales, portant sur 592 logements sociaux dans 24 communes, et au travers duquel 25 logements ont été réceptionnés en 2020 dans certaines communes notamment Mbe (29), Ngaoundéré 1^{er} (24), Eseka (40), Nguibassal (13) et Biyouha (12).

Par ailleurs, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) a construit en 2020, grâce à un Partenariat Public Privé (PPP) avec le groupement Eléphant global holdings, un complexe haut standing comportant 88 logements à Yaoundé (Okolo), pour un coût de 11,1 milliards.

Dans la cadre de l'urbanisation durable, le Gouvernement, en étroite collaboration avec les CTD, entreprend des démarches en vue de prévenir la prolifération des bidonvilles. A cet effet, les délais d'immatriculation directe dans le cadre de l'obtention d'un titre foncier encadré est réduit à six mois, ce qui a entre autres pour effet induit, l'évolution du pourcentage de femmes détentrices de titres fonciers par immatriculation directe, contre une décroissance du pourcentage d'hommes et de collectivités y relatifs, tel que le présente le tableau ci-après :

Tableau 14 : Evolution du nombre et pourcentage de titres fonciers délivrés par immatriculation directe entre 2016-2022, selon le sexe

Année	Hommes		Femmes		Collectivités		Total
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
2020	3330	63,25%	810	15,38%	1125	21,37%	5265
2021	5489	56,03	2665	27,20%	1643	16,77%	9797

Source : MINDCAF, 2021

➤ Progrès en matière d'amélioration de l'environnement et assainissement en milieu urbain

En 2020, l'assainissement des villes a consisté en : (i) l'amélioration de l'assainissement en milieu urbain ; (ii) l'embellissement des centres urbains ; (iii) la promotion du développement social intégré.

En ce qui concerne l'amélioration de l'assainissement en milieu urbain, près de 3 375 tonnes de déchets ont été collectées, 4 675 ml de drains curés dans plusieurs communes et 2 kilomètres de drains construits à Douala. Outre cela, les travaux de construction de 14,3 km de drains dans le cadre de la deuxième phase du Projet d'Assainissement de Yaoundé (PADY 2) et de 35,2 km du projet de drainage pluvial à Douala se sont achevés (cible 11.b). L'assainissement en milieu urbain passant aussi par la disponibilité en eau et énergie, ces dernières font l'objet de faible approvisionnement, ceci en fonction des facteurs liés aux milieux de résidence et le revenu des ménages.

C'est donc face à ces déficits que l'action Gouvernementale, dans le sous-secteur de l'eau, s'est articulée autour de la mise en œuvre de plusieurs projets, notamment le projet d'Eau Potable et

Assainissement en Milieu Semi-Urbain (PAEPAMSU) et le Programme d’Alimentation en Eau et Assainissement en Milieu Rural (PAEA-MRU), respectivement financés à hauteurs de 75 et 180 millions de Francs CFA.

Pour ce qui est du sous-secteur énergétique, plusieurs programmes ont été mis en œuvre dans le cadre du vaste programme national de construction des barrages hydro-électriques et des centrales thermiques, pour améliorer l’offre en énergie, notamment : les Barrages de LOM PANGAR11, MEMVELE, MEKIN ; l’aménagement hydroélectrique de 75MW à Warak sur la BINI avec ligne de transport électrique (réalisé à 100%) ; le développement de l’hydroélectricité sur la Sanaga (réalisé à 100%) ; l’électrification de 1000 localités par système solaire photovoltaïque ; la construction des centrales thermiques. D’autres projets parallèles sont réalisés au niveau du secteur privé en vue de l’exploration des formes alternatives d’énergies (solaire, éolienne) pour suppléer au déficit de couverture.

S’agissant de l’embellissement et la sécurisation des centres urbains, en plus de l’organisation du concours « ville propre » qui participe à la responsabilisation des populations riveraines pour l’assainissement de leurs espaces, 1 149 points d’éclairage public ont été construits et 30 474 m² d’espaces verts ont été aménagés. Les activités visant la promotion du développement social intégré de tous les groupes sociaux en milieu urbain ont porté principalement sur l’insertion professionnelle de 39958 jeunes par le Fonds National de l’Emploi en 2021, contre 30280 en 2020 (FNE 2022) ; ajouté à cela, il a été recensé des actions spécifiques axées autour de : (i) la formation de 212 jeunes sur les techniques de fabrication et de pose des pavés et des briques de terre comprimées ; (ii) l’équipement de 2 unités pilotes de fabrication des pavés et des briques de terre comprimées dans les communes de Douala 3ème et Yabassi ; (iii) l’aménagement d’une aire de jeux au centre d’insertion des jeunes de Bassamba ; (iv) le recalibrage des dalots et le curage de 700 ml de drains dans les communes de Yaoundé 1^{er}, 2^e, 5^e, 6^e et 7^e.

Dans le cadre de la préservation, la protection et la conservation du patrimoine culturel et naturel, des allocations financières ont été effectuées par le Gouvernement ; en effet, entre 2017 et 2022, le Ministère des Arts et de la Culture, a mobilisé environ **5 481 021 771 FCFA** pour la conservation, la préservation et la protection de l’ensemble du patrimoine culturel et naturel.

Tableau 15 : Dépenses publiques du Cameroun en matière de préservation, protection et conservation du patrimoine culturel et naturel de 2017 à 2022

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant	459 634 824	550 700 000	810 040 000	788 189 349	1 659 957 598	1 212 500 000

Source : MINAC

➤ Progrès en matière de développement des infrastructures de transport urbain

Le développement des infrastructures de transport urbain s’est poursuivi à travers la construction, l’entretien et la réhabilitation des voiries urbaines. A cet effet, dans une optique de garantir l’accès aux espaces publics, le Gouvernement à travers le MINH DU a investi entre 2016 et 2022, un montant de **389 833 853 000 FCFA** (trois cent quatre-vingt-neuf milliard huit cent trente-trois millions huit cent cinquante-trois mille) pour l’entretien (595 Km), la réhabilitation (390km) et la

construction des voiries urbaines dans l'ensemble des 10 régions du pays, ainsi que des autoroutes des axes Yaoundé-Douala et Yaoundé-Nsimalen.

De plus, le Gouvernement a sollicité le concours financier et technique des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de plusieurs projets dans le secteur du développement urbain, en l'occurrence

- le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR), démarré en 2019 sous la tutelle du MINHDU et financé par la Banque Mondiale,
- le Projet Capitales Régionales encadré par le programme C2D financé par l'AFD à hauteur de 80 milliards de Francs CFA concourant à la réalisation pendant des voiries urbaines en Béton Compacté au Rouleau et en pavés, techniques durables et relativement faciles d'entretien dans les villes de Bertoua, Garoua, Bafoussam, Bamenda et Maroua.

➤ **Progrès réalisés dans l'amélioration du cadre institutionnel**

La mise en œuvre de l'ODD11 s'est matérialisée par la réalisation de progrès institutionnels désagrégés aux niveaux administratif et stratégique. Ainsi, au niveau administratif, il a été signé par les Services du Premier Ministre l'arrêté N°040/PM du 19 mai 2022 fixant les modalités de la dispense d'âge aux personnes handicapées lors des concours administratifs et des recrutements dans la Fonction Publique de l'Etat, qui stipule entre autres en son article 3 alinéa 2 que ladite dispense ne peut être accordée que pour un plafond de cinq ans maximum, au-dessus de la limite d'âge prévue par l'acte d'ouverture du concours ou du recrutement concerné. En effet, cet acte administratif en faveur de la promotion de l'inclusion sociale, favorisant l'intégration dans l'environnement socio-professionnelle des personnes handicapées ou présentant des déficiences.

Pour sa part, le niveau stratégique s'est matérialisé par la mise en exergue, en partenariat avec des organismes tant nationaux qu'internationaux, d'un mécanisme de benchmark, afin d'intégrer et appliquer les bonnes pratiques extérieures et les adapter à notre environnement. C'est ainsi que parmi elles on peut notamment citer :

- la stratégie de développement urbain des villes de Yaoundé et Douala, qui définit leurs axes de développement, en capitalisant sur le développement des villes satellites y relatives ;
- la stratégie nationale de réduction des catastrophes ;
- le cadre stratégique de gestion de la mobilité urbaine
- les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire
- le plan national d'adaptation aux changements climatiques

Cependant, bien que les documents de planification urbaine prescrivent notamment les zones inconstructibles sauf prescription spéciale, les terrains exposés à un risque naturel, les données du MINAT recensent, pour l'exercice 2022, 20 cas d'inondations, 13 morts, 6 disparus et d'importants dégâts matériels dans les localités de Zamai et Fotokol de la région de l'extrême nord, d'où les interventions Gouvernementales visant :

- l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance des populations vulnérables résidant dans deux municipalités de la région de l'extrême-nord touchées par des crises multiples ;
- le renforcement des capacités des institutions chargées de la veille climatique et opérationnaliser le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques ;
- L'intensification des actions de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la pollution.

3.2.5.2. Défis et mesures correctives

Le processus de résilience des villes se retrouve en proie à des freins résultant de l'insuffisance de la mise en œuvre des bonnes pratiques contenues dans les documents de planification. En effet, sur la base de la stratégie nationale de développement (SND30) ces freins s'observent majoritairement dans les grandes métropoles, Yaoundé et Douala, et sont tributaires de facteurs tels que le non-respect des plans d'urbanisation, les difficultés d'accès au foncier, urbanisation très rapide, cherté des matériaux de construction, difficulté d'accès au crédit pour les populations à faible revenu. De plus, force est de constater que cette situation a été accentuée par les contextes sécuritaires et sanitaires actuels (COVID 19) pendant qui ont abouti à une récession.

Eu égard à ce qui précède, le Gouvernement du Cameroun, au travers des actions conjointes de ses administrations sectorielles, entend mettre en œuvre un ensemble de mesures à moyen et long terme, concourant entre autres à :

- une plus grande responsabilisation des CTD dans l'exploitation des logements sociaux ;
- l'allocation financière et matérielle visant à implémenter le plan national de réponse à la pandémie de la COVID 19 ;
- la facilitation de l'accès au foncier à usages communautaires ;
- la conduite de réflexions relatives à l'encadrement des enfants de la rue ;
- le financement du développement et de l'entretien des espaces verts ;
- l'opérationnalisation au niveau national et local d'entreprises publiques et privées de nettoyage urbains et de recyclage des déchets ;
- la décongestion de la circulation routière au travers de la réhabilitation (bitumage) et la construction d'un maximum de routes reliant les zones périphériques au centre ;
- l'extension des espaces de loisirs ;
- l'harmonisation et la viabilisation du réseau de transport en commun.

La mise en œuvre de ces mesures correctives étant tributaire de la prise en compte des défis relatifs à la maîtrise du développement des villes et villages par leurs différents acteurs d'une part, et d'autre part, à l'accroissement de leur attractivité, elles constituent une condition à la réalisation des perspectives qui, outre la finalisation de l'ensemble des démarches liées processus de décentralisation, renvoient à :

- o poursuivre et finaliser l'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire, en y intégrant les implications inhérentes à l'inclusion sociale

- renforcer les ressources humaines au niveau local pour une mise en œuvre effective des documents de planification urbaine
- finaliser la stratégie Nationale d'amélioration des bidonvilles
- promouvoir le développement des villes secondaires de l'armature urbaine régionale pour les faire émerger en tant que pôles d'équilibre régionaux
- désenclaver les zones mal desservies pour leur assurer une meilleure intégration dans le réseau urbain régional
- créer et mettre en réseau les pôles de développement urbains et ruraux

4. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ODD

Cette section traite des moyens mobilisés par le Cameroun pour la réalisation des ODD. Elle s'intéresse précisément aux modalités de mobilisation financière, aux difficultés rencontrées et aux ressources non financières.

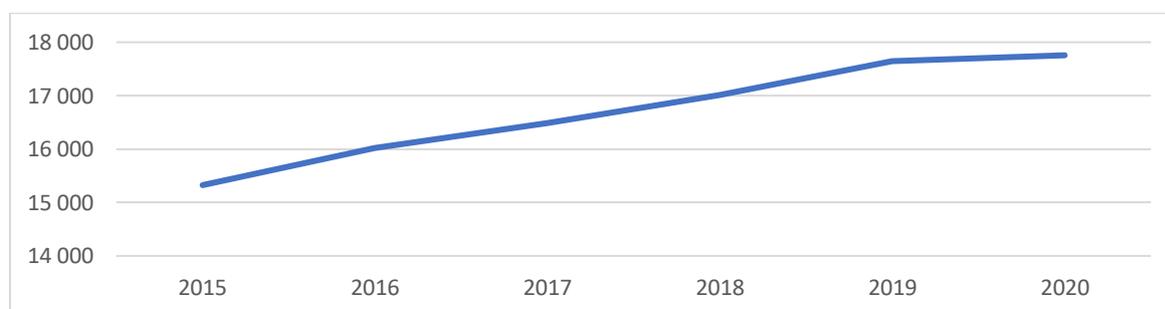
Cela dit, il semble important de rappeler d'entrée de jeu que la stratégie de mobilisation des ressources repose sur l'ODD17 qui porte sur le renforcement des moyens de mise en œuvre et les partenariats pour les ODD d'une part et sur le Programme d'Action d'Addis-Abeba (PAAA) qui présente un cadre complet de financement visant à faciliter la mise en œuvre de l'Agenda 2030 d'autre part.

4.1. Ressources financières pour la réalisation des ODD

Deux sources de financement sont principalement mobilisées pour la réalisation des ODD, à savoir une source publique relativement aux agents publics et une source privée relativement aux agents non publics ou privés (tableau 11). Il s'agit des flux mobilisés par les agents de l'économie nationale.

S'agissant de la situation de financement de l'économie camerounaise, on observe une évolution croissante de 15 324,7 milliards en 2015 à 17 555,6 milliards de FCFA en 2020, bien qu'on remarque un changement de régime avec un point de rupture en 2019 correspondant à la période de survenance de la pandémie du Covid 19.

Graphique 23 : Evolution globale de la situation de financement de l'économie camerounaise (en milliards de FCFA) entre 2015 et 2020



Source : Données de la comptabilité nationale, 2021

L'évolution des recettes publiques montre une certaine dynamique positive de la capacité de mobilisation des ressources par l'Etat, particulièrement perceptible pour ce qui est des recettes fiscales et des recettes non fiscales qui ont non seulement évolué de manière positive durant les dernières années, mais qui ont surtout résisté aux chocs et crises économiques subit par le pays en 2015 et 2020. La mobilisation plus accrue des ressources nationales nécessite à ce titre l'adoption des taxes innovantes pour renforcer le programme actuel articulée autour de : (a) la modernisation de l'administration fiscale ; (b) la rationalisation des dépenses fiscales ; (c) l'élargissement de l'assiette de l'impôt et la sécurisation des recettes ; et (d) l'amélioration de l'environnement fiscal des affaires.

En dehors des mesures sus évoquées, il convient de souligner celles relevant du ressort des CTD à l'instar : (1) du renforcement de l'essor des économies locales comme levier de croissance et d'emploi, (2) du renforcement des capacités des CTD à la mobilisation de l'épargne locale pour le financement des projets de développement durable, (3) l'amélioration des conditions favorables aux investissements directs étrangers dans les CTD.

Pour ce qui est de l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, elle s'est faite à travers : (i) l'amélioration des mécanismes d'allocation des ressources budgétaires aux programmes/projets, grâce notamment à une meilleure maturation des projets à inscrire au Budget d'Investissement Public (BIP) d'une part et à une détermination précise des critères d'inscription d'autre part; (ii) l'amélioration de la performance du système de passation des marchés publics et ; (iii) le renforcement du suivi et du contrôle du suivi de l'exécution du BIP.

Les fonds de la diaspora dont le potentiel mérite d'être évalué par des études approfondies dont la mobilisation optimale nécessite que des instruments financiers spécifiques soient définis, et que les collectivités locales soient intégrées dans les plateformes de dialogue sont malheureusement peu utilisés dans le cadre de la mise en œuvre des ODD.

Le défis à relever concerne l'identification et la mobilisation des opportunités de ressources d'aide au développement dédiées à la mise en œuvre des ODD ; la mobilisation des ressources du secteur privé national et international grâce notamment à la sensibilisation du secteur privé afin qu'une partie des ressources affectées à la responsabilité sociétale des entreprises soit utilisée pour la mise en œuvre des ODD et une mobilisation plus accrue des ressources du partenariat public privé pour la mise en place des infrastructures structurantes ; et la poursuite des réflexions engagées sur le développement des mécanismes de financements innovants.

4.2. Moyens non financiers pour la réalisation des ODD

La question des moyens non financiers se pose en termes de challenge. Il s'agit du renforcement de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation à travers la coopération Nord-Sud, Sud-Sud ou triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants.

À ce sujet, il conviendrait d'élaborer un Plan National de Renforcement des Capacités et d'identifier sur cette base, les pays les plus avancés dans les domaines de renforcement des capacités retenues ce, à l'effet de renforcer/redynamiser la coopération avec ces derniers dans les domaines ciblés. Le transfert des technologies ciblées grâce à la sous-traitance notamment, sera au menu des actions à envisager ;

La diversification de l'économie à travers l'identification des réformes structurelles à mettre en place devrait en outre permettre de réduire les coûts des facteurs notamment dans les secteurs de l'Énergie, des TIC et de l'éducation, afin d'accroître nettement les exportations du pays.

Un accent particulier devra être mis en place pour tirer avantage des différents accords commerciaux notamment les accords de partenariat économique (APE) et la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Le principal défi demeure l'intégration dans les budgets des acteurs impliqués, des lignes spécifiques relatives au suivi de la mise en œuvre des ODD.

4.3. Difficultés rencontrées

La cartographie des sources de financement actuellement mobilisées et mobilisables par le Cameroun révèle qu'il existe un potentiel réel de mobilisation des ressources internes pour combler le gap de financement du développement au Cameroun, notamment dans les secteurs de l'environnement (plus de 90%), de la santé, de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie pour tous, et de la protection sociale (plus de 75%).

L'évaluation des moyens de mise en œuvre des ODD a abouti aux deux difficultés majeures ci-après :

Nonobstant un leadership et une forte cohérence au plus haut niveau de l'Etat pour accompagner la mise en œuvre des ODD, les procédures sont alourdis par : (i) la multiplicité des cadres de concertations (comité interministériel, comités techniques, comités de pilotage, secrétariats techniques, cellules de suivi, etc.) et la superposition des processus, des documents sous exploités couplés à un travail cloisonné des différentes entités Gouvernementales ; et (ii) une faible harmonisation et un dialogue insuffisant sur les interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui engendre un faible taux d'absorption de l'aide, un saupoudrage et une fragmentation dans les interventions. En effet, le manque d'appropriation des projets à financer par les différentes parties prenantes, y compris le secteur privé et les OSC, freine l'avancement des projets.

De nombreux efforts ont été faits pour améliorer la gestion des finances publiques selon les directives du Public Expenditure Finance Assessment (PEFA) et pour mobiliser plus de recettes budgétaires. Ces efforts se sont certes matérialisés par l'adoption d'une nouvelle Loi portant régime financier de l'Etat en 2018 et l'élaboration en cours d'une politique globale de mobilisation des financements qui s'intègre dans la stratégie nationale de développement. Toutefois des contraintes sont relevées notamment (i) le manque de rigueur dans la sélection et l'exécution des projets de développement ; et (ii) la faible coordination entre le niveau central et le niveau déconcentré lors de la réalisation des Projets d'Investissement Prioritaires (PIP).

Aussi, les associations et les ONG essayent d'être présentes dans tous les secteurs. Mais leurs structures, faiblement présentes dans les zones rurales et se cantonnant dans les grands centres urbains, sont fragmentées et démunies de moyens pour jouer efficacement leurs rôles. Les principales difficultés des OSC se résument à leurs faibles capacités techniques, organisationnelles et leur faible enracinement dans le milieu rural ainsi que leur faible spécialisation dans les secteurs d'activités sollicités. Malgré les appuis multiformes des partenaires au développement, leurs actions demeurent à faible impact. L'objectif est que les OSC soient plus légitimes, indépendantes, mieux structurées et viables pour contribuer à la consolidation de l'État de droit, au développement durable inclusif et à l'accompagnement des populations dans leurs initiatives de développement et d'accès aux services sociaux de base.

CONCLUSION ET PROCHAINES ETAPES

Conduit suivant une approche inclusive et participative, l'ENV révèle en effet que le pays s'est résolument engagé dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en alignant sa stratégie nationale de développement sur les ODD et aux principes qui sous-tendent l'Agenda 2030, notamment « ne laisser personne de côté ».

Les consultations et les réunions d'examen qui ont eu lieu au cours du processus d'examen ont révélé que le Cameroun a intégré avec succès les principes, objectifs et cibles des ODD dans ses processus nationaux de planification du développement. Elles indiquent en outre que le pays a mis en place un environnement propice à la mise en œuvre des ODD. Cependant, il y ressort un certain nombre de lacunes et d'enseignements, dont le Gouvernement devra tenir compte au cours de la décennie d'action en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Après une dynamique de croissance économique positif de 4,5% en moyenne sur la période 2010-2019, le taux de croissance du PIB réel du Cameroun s'est établi à 0,5% en raison des perturbations de l'activité économique liées à la COVID-19. Cependant cette performance économique ne s'est pas suivie d'une amélioration substantielle des conditions de vie des ménages. Le sous-emploi quant - à lui a connu une diminution de quatre points entre 2010 et 2021, bien que taux actuel de 65% demeure au-dessus des prévisions Gouvernementales de 50%.

La revue de la mise en œuvre des ODD indique qu'en dépit de la pandémie de COVID-19, le que le pays a progressé dans la plupart des objectifs de développement durable tels que l'éducation, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la santé, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, l'électricité, la lutte contre le changement climatique et l'aménagement de villes durables. Toutefois, un certain nombre d'objectifs sont encore à la traîne. Il s'agit notamment des niveaux de pauvreté, du sous-emploi, du système de protection sociale et de la couverture santé universelle et de certains indicateurs liés à la protection de l'environnement.

Des efforts supplémentaires seront nécessaires dans les domaines en retard et pour accélérer les performances dans la mise en œuvre des ODD. Ainsi, pour assurer une mise en œuvre complète et intégrée des ODD, outre l'exploitation de nouvelles niches de financement de l'économie, une participation plus active du secteur est nécessaire voire indispensable. Plus précisément, l'accent sera mis sur l'augmentation du financement du secteur privé pour les ODD à travers notamment l'exploitation du financement de la responsabilité sociale des entreprises et les possibilités de soutien de la philanthropie d'entreprise aux ODD.

Retrouver la dynamique de croissance économique, mieux construire l'avenir après la pandémie de COVID-19 et accélérer la mise en œuvre de son Programme national de développement reposant sur des données probantes et désagrégées sont les challenges que s'est donné le Gouvernement camerounais en élaborant son deuxième Rapport de l'Examen National Volontaire.

Il est à ce titre nécessaire de renforcer l'écosystème de mise en œuvre et de suivi des objectif de développement durable dans de nombreux domaines des ODD et de développer davantage les

capacités de produire et d'analyser des données plus détaillées ventilées par sexe, âge, lieu (urbain/rural), secteur et régions.

Les principales recommandations ci-après permettront d'améliorer les progrès dans la mise en œuvre des ODD au cours de la décennie d'actions. Il s'agit :

- de mettre en place un dispositif de veille stratégique et des mécanismes d'alerte, d'adaptation et de réponse aux chocs et mutations en vue de rendre l'économie camerounaise plus résiliente ;
- de renforcer la coordination et la synergie entre les acteurs impliqués dans la promotion et la mise en œuvre des ODD par l'opérationnalisation du Comité dédié élargi au secteur afin d'assurer une cohérence des cibles contextualisées et de mieux mutualiser les approches, les moyens et les systèmes de suivi;
- d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de financement du développement, articulée autour des priorités nationales et basée sur des analyses approfondies des différentes et nouvelles niches de financement potentielles ;
- de mobiliser les financements nécessaires à l'opérationnalisation du dispositif de collecte et de production des données statistiques relatives au suivi-évaluation des ODD conformément à la SNDS ;
- de prendre en compte des personnes vulnérables aussi bien dans l'élaboration des politiques que dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement.
- de la modifier progressivement de la structure d'offre de formation au profit de la formation technique et professionnelle ;
- de mettre en place des mécanismes opérationnels de mise en œuvre des documents cadres notamment le Plan d'Action National 1325 sur les femmes, la paix et sécurité (2018-2020), du Plan d'Action National de lutte contre les Mutilations Génitales féminines, le Plan Sectoriel Femmes, Familles et VIH/SIDA ;
- d'intensifier les actions de renforcement des capacités des CTD pour une meilleure appropriation et mise en œuvre des ODD notamment en matière de protection de l'environnement et préservation de la biodiversité ;
- de diversifier l'économie en vue de l'atteinte d'un taux de croissance minimum de 8% nécessaire à la réduction sensible de la pauvreté et à l'atteinte des ODD ;
- l'amélioration du cadre juridique de promotion et de protection des investissements et l'opérationnalisation des zones économiques en vue de tirer avantage des opportunités de la ZLECAf.

BIBLIOGRAPHIE

Banque Mondiale (2022), Indicateurs Mondiaux sur le Développement (World Development Indicators), Avril 2022, Washington D.c.

BUCREP (2020), Evaluation rapide de l'impact genre de la Covid-19 sur les conditions de vie des hommes et des femmes au Cameroun.

Caisse Autonome d'Amortissement (2022), Conjoncture mensuelle de la Dette Publique du Cameroun, N°03/22, Mars 2022, Yaoundé.

CARE International (mai 2020), Analyse Rapide Genre pour Covid-19, Cameroun.

CNUCED (2020), Rapport 2020 sur l'investissement dans le monde : la production internationale à l'issue de la pandémie, Repères et vues d'ensembles, 30e édition, Nations Unies, Genève.

Commission des Forêts d'Afrique centrale (2015), Plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale 2015 - 2025, Edition 2, 41p.

Communauté Urbaine de Yaoundé (2020), Examen Volontaire local des ODD dans la ville de Yaoundé, Document de travail.

Communes et Villes Unies du Cameroun (2022), Rapport des collectivités territoriales décentralisées sur la localisation des objectifs du développement durable au Cameroun, 66p.

DIFFO J. (2014), Genre, leadership et participation politique au Cameroun (1931-2013) le Cameroun sur le chemin de la parité.

INS (2020), Enquête Démographique et de Santé 2018.

INS (2021), Indicateurs de développement durable au Cameroun, édition 2021, 23p.

INS (2021), Les comptes nationaux de 2020, 15p.

MINEDUB (Mars 2022), Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2020/2021, 200p.

MINEPAT (2021), Evaluation des effets socioéconomiques du Corona Virus (COVID-19) au Cameroun, phase 1 : principaux résultats de l'enquête d'opinion réalisée auprès des ménages et des entreprises, mai 2020, Yaoundé.

MINEPAT (2021), Stratégie de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire du Cameroun, Novembre 2021, Yaoundé.

MINEPAT (2020), Rapport d'Achèvement de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi 2010-2020 (DSCE)

MINEPAT (2020), Stratégie de riposte du Cameroun face à la covid-19 et de résilience économique et sociale, 8p.

MINFOF (septembre 2019), Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF) au Cameroun 2020 - 2045, 157p.

MINSANTE (2020), Rapport de situation COVID 19 N°23 du 28 au 30 avril 2020.

Nations Unies (2022), Manuel de préparation des Examens Nationaux Volontaires, 77p.

OCDE (2021), Statistiques des recettes publiques en Afrique 2021-Cameroun, Paris

Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement (2019), Rapport de la 3ème enquête 2018 de suivi des indicateurs du Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement, Profil Cameroun, Juillet 2019.

République du Cameroun (novembre 2021), Rapport sur la Situation et les Perspectives Economiques, Sociales, et Financières de la nation (RASIFEFIN), 185p.

République du Cameroun (juin 2021), Débat d'orientation budgétaire (DOB) : document de programmation économique et budgétaire à moyen terme 2021-2023, 115p.

République du Cameroun (2021), Rapport sur les Indicateurs de Développement Durable au Cameroun édition 2021.

République du Cameroun (2020), Politique National de Protection Sociale (PNPS) au Cameroun 2020-2030, 77 pages

République du Cameroun (2020), Stratégie de Développement du Secteur Rural / Plan National d'Investissement Agricole 2020 - 2030, 129p.

République du Cameroun (2020), Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), 231p.

République du Cameroun (novembre 2019), Rapport sur la Situation et les Perspectives Economiques, Sociales, et Financières de la nation (RASIFEFIN), 139p.

République du Cameroun (juin 2019), Forum politique de haut niveau Objectifs de Développement Durable (ODD), examen national volontaire ODD, Cameroun, 200p.

République du Cameroun (octobre 2017), Rapport de la situation de référence des indicateurs des objectifs de développement durable au Cameroun, 87p.

République du Cameroun (2017), Document national de contextualisation et de priorisation des ODD pour le Cameroun, 161p.

Union Internationale des Télécommunications (2020), Indice de développement des TIC, Document d'information, Septembre 2020, Genève.

ANNEXES

Etat de mise en œuvre des recommandations du VNR 2019 relativement à l'ODD17

Actions envisagées à court et à moyen termes par le Gouvernement	Etat de mise ne œuvre
Elargir la base des recettes non pétrolières	<ul style="list-style-type: none"> - Dématérialisation des procédures de déclaration de l'impôt - Mise en place de l'impôt sur le foncier, de l'impôt sur le commerce électronique, de la taxe de 0,2% sur les opérations transferts d'argent mobiles (transfert et retrait d'argent), etc.
Exploiter de nouvelles niches de financement (Fonds verts, Financements alternatifs, Transferts de fonds de la diaspora, etc.) pour le financement de l'économie ;	<p>Finance climatique et fonds verts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité sur la finance climatique et sur les fonds verts - Mise en place d'un comité sur la finance climatique et sur les fonds verts - Financements alternatifs/innovants : - Elaboration des mécanismes de mobilisation des crowdfunding et sensibilisation des acteurs du secteur privé par le MINFI sur les opportunités y afférentes ; - Elaboration de la stratégie de la coopération sud -sud et triangulaire <p>Diaspora :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la dias' invest 237 qui est une plateforme spécialement dédiée à la diaspora de France en particulier et d'Europe en général. Elle a pour objectif d'aider à l'élaboration et à la maturation des projets portés ou initiés par des concitoyens vivant en France et désireux de s'implanter au Cameroun ; - Création d'un réseau des parlementaires pour la diaspora et la coopération décentraliser et transfrontalière pour favoriser le rapprochement avec la diaspora (plusieurs autres actions sont prévues par la SND30 pour faciliter les cadres d'accueil - Projet OKEME RETURNS des afrodescendants des USA et des Caraïbes ayant découvert qu'ils sont de souche Camerounaise et désireux de se reconnecter avec la terre de leurs ancêtres par la mise sur pied de projets sur place au mieux revenir s'installer au Cameroun ; - Création d'un Bureau d'accueil et d'information de la diaspora à l'Ambassade du Cameroun à Paris qui est une plateforme visant à orienter la diaspora Camerounaise de France dans la mise en œuvre de ses projets au Cameroun. Le Gouvernement compte étendre cette initiative dans toutes les représentations diplomatiques que possède le Cameroun à travers le monde ;
Renforcer l'environnement institutionnel à travers l'opérationnalisation de la Banque agricole et de la Caisse des Dépôts et Consignations ;	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'opérationnalisation de la Caisse des Dépôts et de Consignation et de la Banque Agricole - Création Banque des PME - Création MIRAP(mission de régulation des approvisionnements des produits de grandes consommations)
Poursuivre la mise en œuvre prioritaire du Plan Stratégique Cameroun Numérique 2020 ;	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation de l'Ecole des Poste et Télécommunication à l'Ecole Nationale Supérieures des postes et Télécommunication et des Technologie de l'Information et de la Communication (SUPTIC'SUP) - Création du Cameroon Digital Innovation Center (Centre d'excellence pour la promotion et le développement de l'innovation dans l'économie numérique) - Création de l'université inter- Etat (Cameroun-Congo) sur le numérique - Création de Campus - virtuels dans les Université d'Etat ; - Transformation des Radio-communautaires dans les zones rurales en Centres communautaires Multimédias ; - Elargissement de la bande passante haut-débit grâce à la fibre optique (SAIL) qui relie le Cameroun et le Brésil ;
Accroître et diversifier la production agricole et opérationnaliser le Plan Directeur d'Industrialisation du pays.	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation du Plan National d'Investissement Agricole en 2020 Gouvernement avec l'appui du NEPAD et de la CEEAC, pour mobiliser les partenariats autour des investissements agricoles
Accompagner les CTD dans la mise en place des cadres de dialogue pour la mise en œuvre des ODD ;	<ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement et certains partenaires (AFD, GIZ, etc.) accompagnent les CTDs dans les fora et a cadres d'échanges internationaux - Rapport VNR local réalisé par le CVUC avec l'appui de CGLU et CGLU-A à l'issue d'une enquête menée auprès des 360 communes - Programme africain pour le suivi de la mise en œuvre des ODDS dans les CTD par CGLU et CGLU-A en cours de mise en œuvre sur les ODDs

Actions envisagées à court et à moyen termes par le Gouvernement	Etat de mise ne œuvre
Poursuivre l'amélioration des conditions favorables aux IDE dans les CTD.	<ul style="list-style-type: none"> - Institution du forum économique de la ville de Douala depuis 2021 - Organisation des journées économiques internationales tous les deux ans dont la première édition s'est tenue en 2021 et la 2nd prévue en 2023 - Signature de contrats pour l'exploitation et la transformation cacao dans certaines communes - Participation des communes aux missions économiques avec l'appui de CVUC - Mise en place des Projets PPP dans certaines communes - Programme CVUC sur le Renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation - Le Code général de décentralisation adopté en décembre 2019 donne aux CTDs la possibilité de créer des sociétés d'économie mixte en partenaire avec le secteur privé national et international

Tableau 6 : Représentation des femmes dans le domaine judiciaire par poste de responsabilité stratégique

Poste	Effectif femmes	Effectif hommes	Total
Juridictions			
Cour Suprême	13	42	55
Tribunal Criminel Spécial (Procureur Général)	1	0	1
Président Cour d'Appel	3	7	10
Procureur Général Cour d'Appel	0	10	10
Président Tribunal Administratif	3	7	10
Président TGI	3	9	12
Président TPGI	6	39	45
Président TPI	12	13	25
Procureur TGI	0	3	3
Procureur TPGI	5	49	54
Procureur TPI	1	13	14

Source : Rapports MINJUSTICE 2020

Projet Filets Sociaux

Dans le but de lutter contre l'extrême pauvreté, l'exclusion sociale et briser le cercle vicieux de la pauvreté intergénérationnelle, le Gouvernement a mis en place un Programme de protection sociale. Le mode d'intervention choisi est le transfert monétaire en espèce. Les bénéficiaires sont les personnes dont les ménages vivent dans une situation de pauvreté chronique.

La mise en œuvre des filets sociaux se fait avec l'appui multiforme des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dont la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD). Le Programme comporte quatre volets:

- **Les transferts monétaires ordinaires directs (TMO)** associés aux mesures d'accompagnement à l'autonomisation économique. Il capacite et accroît la productivité des ménages bénéficiaires. Chaque ménage sélectionné perçoit un montant cumulé de 360.000 FCFA sur un cycle de de 24 mois, soit 20,000 FCFA tous les deux mois, et 80,000 FCFA les mois 12^e et 24^e mois.
- **Les transferts monétaires d'urgence (TMU)** aux bénéficiaires des régions affectées par des chocs tels que l'insécurité, les inondations, la sécheresse, l'afflux massif des personnes déplacées internes et des réfugiés. Chaque ménage bénéficiaire perçoit un montant total de transferts monétaires de 180.000 FCFA pendant 12 mois, à raison de 30.000 FCFA tous les deux mois.
- **Les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO)** renforcent la résilience et le relèvement économique des groupes à faible revenu face aux crises économiques et aux chocs climatiques. Ce volet donne accès aux emplois à salaire modeste et de courte durée pour les travailleurs non qualifiés. Chaque bénéficiaire perçoit un montant de 1.300 FCFA par jour de travail pour 60 jours de travail au total.
- **Les transferts monétaires d'urgence COVID-19 (TMU-COVID-19)**. Opérationnel depuis 2020, ce volet consiste à apporter un appui financier aux ménages affectés par les effets directs et indirects de la pandémie à COVID-19. Il permet aux bénéficiaires de subvenir à leurs besoins vitaux et de relancer leurs activités économiques. Chaque bénéficiaire reçoit un montant total de 180,000 FCFA en trois paiements, soit 45.000 FCFA au 1^{er} mois, 45.000 FCFA au 2^{ème} mois et 90.000 FCFA au 3^{ème} mois.

Phase	Période	Nombre de ménages bénéficiaires	Couverture géographique	Montant des ressources investies	Partenaires
1 ^e phase	2013 - 2016	2,000	Commune de Souley-Deroua, région de l'Extrême Nord Commune de Ndop, région du Nord-ouest	1 milliard de FCFA	Gouvernement Banque Mondiale
2 ^e phase	2015 - 2019	82,000	36 communes dans sept régions (Extrême Nord, Nord, Adamaoua, Est, Nord-Ouest, Centre, Littoral)	25 milliards de FCFA	Banque Mondiale
3 ^e phase	2019 - 2022	291,000	Ensemble du territoire national	80,2 milliard de FCFA	Banque Mondiale

					Agence Française de Développement UNICEF
--	--	--	--	--	---

Dans le cadre de la réponse nationale multisectorielle à la crise COVID-19, le programme des TMU-COVID-19 a couvert 80,000 ménages sélectionnés dans les 10 chefs-lieux affectés par le choc causé par la pandémie sur les activités économiques. Le Trésor public a mis à la disposition du Projet un montant de 3,6 milliards FCFA en mars 2021 pour assurer le 1^{er} mois de paiement à hauteur de 45.000 FCFA par bénéficiaire. Le paiement de la 2^{ème} tranche (45.000 FCFA) s'effectue en décembre 2021 et le paiement du 3^{ème} mois est prévu pour janvier 2022.

Pour apporter des réponses immédiates aux besoins des familles déplacées par le conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le Programme des Filets Sociaux effectué des transferts à 81.400 ménages de ces deux régions dont 13.500 déplacés dans les régions de l'Ouest, du Littoral et du Centre durant la période 2020-2022.

Accompagnement des bénéficiaires. En plus des ressources financières, le Gouvernement accompagne des bénéficiaires pour éviter une rechute dans la précarité dès le sevrage. Cet accompagnement vise à (i) améliorer leurs conditions de vie, (ii) outiller les bénéficiaires à se prendre en charge à la fin du Projet, et (iii) ne pas tomber dans le piège de l'assistanat.

Pour renforcer le pouvoir de la femme, les transferts au ménage leur sont remis en priorité. Les éléments structurants sont suivis au moyen du contrat moral que signe chaque chef de ménage bénéficiaire. Bien que n'ayant pas valeur des conditions de survie dans le Programme, les conditionnalités visent à s'assurer que les membres des familles bénéficiaires utilisent les services sociaux de base disponibles pour leurs enfants et eux-mêmes. Ainsi, ils sont tenus : (a) d'envoyer ses enfants à l'école, (b) de recourir systématiquement aux services de santé pour leurs malades, (c) d'assurer l'alimentation adéquate aux membres de famille, (d) d'enregistrer les enfants à l'état civil et (e) d'épargner de l'argent pour ensuite investir dans les activités génératrices de revenus (AGR).

Principaux résultats atteints par le Programme filets sociaux

- **80.5 milliards** de FCFA investis depuis le lancement
- **373,000 ménages** couverts par les interventions avec renforcement du pouvoir d'achat
- **2,3 millions personnes** délivrées de l'extrême pauvreté
- **Economie locale** renforcée par une plus grande production agropastorale dans plusieurs communes à travers le pays

Annexe 2 : Note de synthèse

Annexe 3 : Comité d'élaboration